



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

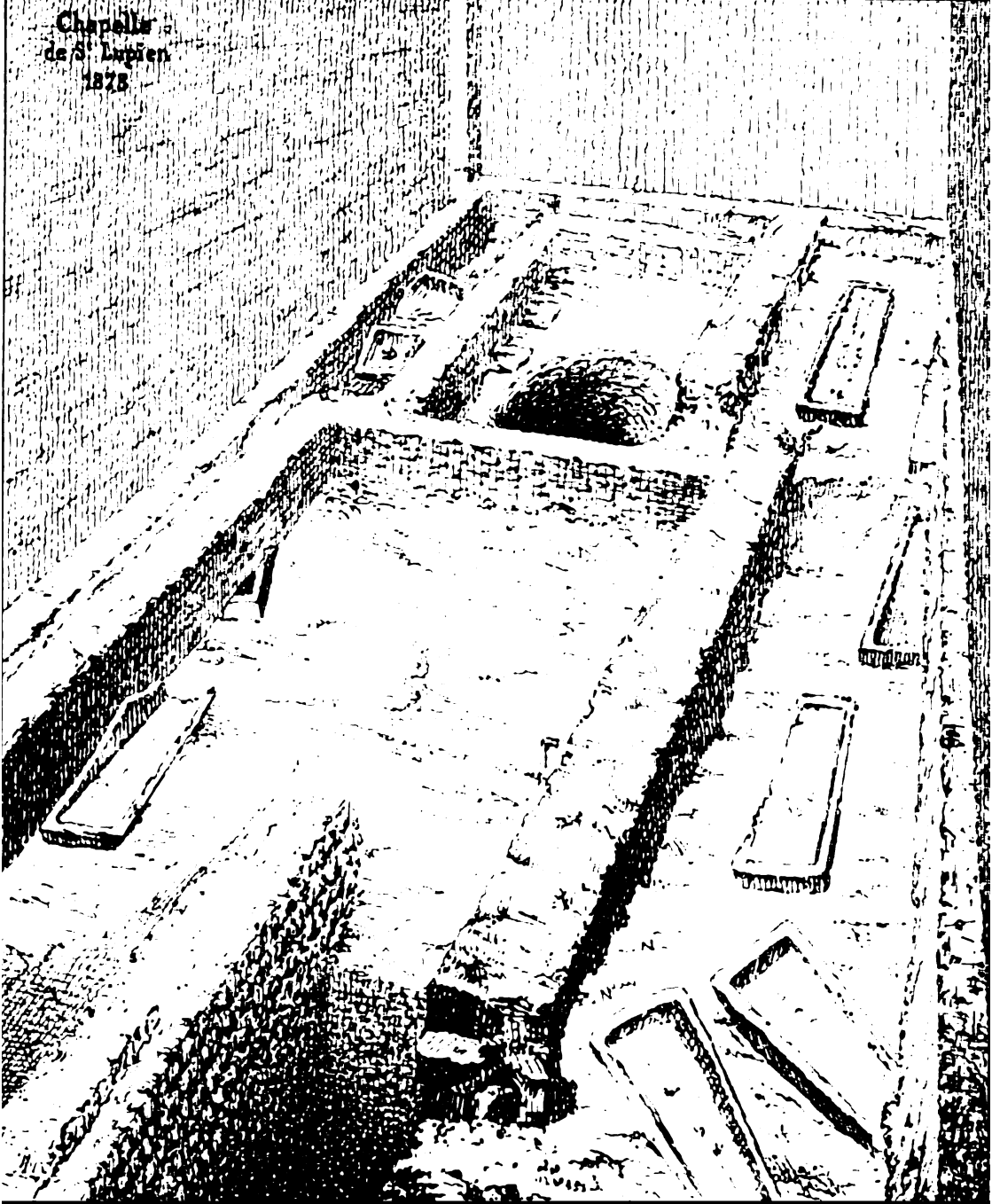
We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

Chapelle
de St. Leger
1878



Bulletin

Société archéologique et historique de
Nantes et de Loire-Atlantique

DC
611
1826
58

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

1878

1

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

TOME DIX-SEPTIÈME.

ANNÉE 1878.



NANTES,
IMPRIMERIE DE VINCENT FOREST & ÉMILE GRIMAUD,
PLACE DU COMMERCE, 4.

1878

99

Dunning
Nijhoff
10-14-26
13603

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 22 JANVIER 1878.

Présidence de M. le baron de Wismes, président.

Étaient présents: MM. le baron de Wismes, Marionneau, de la Laurencie, Mattre, Petit, Montfort, de Granges de Surgères, Perthuis, Soulard, Parenteau, des Dorides, Bacqua, abbé Cahour, Lallié, Van Iseghem père, Dutertre, Rousselot, Rousse, de la Nicollière, abbé Meynier, Bossis, René Menard, Blanchard, Verger, Joyau, Seidler, Lemeignen, etc., etc.

Avaient bien voulu répondre aux invitations qui leur avaient été adressées: MM. Henry de Cornulier, Le Romain, Espitalié-Lapeyrade et Sarradin, conseillers municipaux, M. Abadie, président de la Société académique, etc.

M^r l'Évêque de Nantes et M. le Préfet font parvenir à la Société leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance.

L'ordre du jour appelle l'installation des nouveaux membres du bureau, élus dans la séance du mois de décembre dernier. M. Marionneau, président sortant, prononce une allocution dans laquelle il souhaite la bienvenue à notre nouveau et si digne président M. le baron de Wismes, il rend un juste hommage à la mémoire de nos collègues décédés, et particulièrement de M^r Fournier, d'illustre mémoire, notre vénérable président d'honneur; il rappelle les travaux exécutés pendant les trois années qui viennent de s'écouler, nous invite à voir dans ces travaux un encouragement pour l'avenir, et termine en nous faisant entrevoir les plus belles espérances pour le développement de notre chère Société. M. le baron de Wismes, nouveau président, prend la parole et retrace à grands traits l'histoire des différents présidents qui ont eu successivement l'honneur d'être à la tête de la Société.

Il a un éloge tout spécial et bien mérité pour M. Marionneau. Il est l'écho de tous lorsqu'il le remercie du zèle qu'il a prodigué pendant sa présidence, lorsqu'il rappelle son aménité toujours charmante, son activité toujours si bien inspirée, la haute autorité que ses grandes et nombreuses connaissances lui avaient acquises au milieu de nous. M. de Wismes s'attache ensuite à réhabiliter cette science de l'archéologie si peu comprise du vulgaire, qui en méconnaît les graves et profonds enseignements ; il voudrait voir se grouper autour de notre petit noyau tous ceux qui, dans notre ville, et ils sont nombreux, ont des loisirs, qui ne sauraient trouver un meilleur emploi que dans nos si attrayants travaux.

Les applaudissements les plus chaleureux ont salué les discours de chacun de nos présidents. Le nouveau bureau ayant pris place, M. le président donne la parole à M. de la Laurencie (Fleury), qui veut bien nous raconter une excursion qu'il fit à Aigues-Mortes il y a quelques années.

Avant d'arriver à Aigues-Mortes, on traverse une vaste plaine marécageuse, d'un aspect incomparablement triste et désolé, c'est la Camargue. On rencontre bientôt un des plus beaux spécimens de poste avancé que nous ait laissés le moyen âge. C'est une tour fortifiée datant du XIII^e siècle, qui porte le nom de *tour Carbonnière* ; elle ferme la seule route qui permet d'arriver à la ville. Continuez un peu votre chemin, et vous vous trouvez en face de la vieille cité d'Aigues-Mortes. L'aspect de cette ville n'a rien d'européen, on se croirait transporté tout à coup en Orient, tant l'architecture rappelle les villes de la Palestine.

L'enceinte d'Aigues-Mortes est un quadrilatère d'environ 600 mètres de long sur 150 de large. C'est un type des plus complets de l'architecture du XIII^e siècle. Les murs ont dû avoir 15 mètres de hauteur : ils étaient percés de deux lignes de meurtrières. Une plate-forme continue fait le tour des remparts. On y voit encore des trous carrés où se fixaient des sortes de balcons en bois dits *Hours*, usités pour la défense de la place. Les murailles sont flanquées de tours ayant chacune leur nom. Ainsi, la tour de la reine Blanche, la tour de Constance, la tour des Bourguignons. Cette dernière dénomination rappelle un massacre de Bourguignons, dont les corps furent ensuite entassés dans la tour, comme les harengs dans la caque, qu'on me pardonne l'expression. Ce fait historique paraît avoir laissé de profondes traces dans la mémoire du peuple, et le narrateur a entendu des enfants chantant encore : *Saute, saute, Bourguignon, te v'la salé comme un poisson*, vieux refrain probablement défiguré de quelque chanson populaire composée à l'occasion de cet événement ⁽¹⁾.

(1) Sur le proverbe *Bourguignon salé*, voir La Mésangère, *Dictionnaire des proverbes* ; Méry, *Histoire des proverbes*, et la dissertation bien connue de Gabriel Peignot.

Du haut des tours on jouit d'un splendide panorama. Toute la plaine se déroule à vos yeux, avec ses étangs, ses marécages, ses salines, et plus loin les flots bleus de la Méditerranée, le lieu où s'embossa la flotte qui conduisit saint Louis à Damiette.

Comment le bon roi saint Louis fut-il amené à choisir Aigues-Mortes comme port d'embarquement ? La raison en est assez facile à découvrir. Tous les autres ports du littoral appartenant à de puissants seigneurs avec lesquels on eût pu avoir quelque démêlé fâcheux, il fallait au roi une ville à lui, où son pouvoir ne fût gêné par aucune autre autorité. Aigues-Mortes appartenait à des moines avec lesquels il fut facile d'entrer en affaire ; saint Louis en fit l'acquisition.

L'embarquement eut-il lieu à Aigues-Mortes même, et serait-il vrai, comme tous les géographes, se copiant les uns sur les autres, l'affirment, que la mer s'est retirée d'environ cinq kilomètres. Rien n'est plus faux. Au temps de saint Louis, les choses étaient dans le même état où elles sont encore aujourd'hui : nous pouvons en fournir la preuve la plus concluante. Depuis Aigues-Mortes jusqu'au bord de la mer, on trouve échelonnés plusieurs étangs. Si la mer baignait Aigues-Mortes au XIII^e siècle, ces étangs n'existaient incontestablement pas. Or, en 1248, saint Louis signa des chartes qui furent ensuite confirmées par ses successeurs, et dans lesquelles tous les étangs dont nous parlons sont nommés et désignés.

La flotte de saint Louis se réunit donc le long du rivage, et l'on y communiqua d'Aigues-Mortes par trois canaux, dont un existe encore, et dont les autres ont laissé des traces incontestables. Guillaume de Nangis et le naif Joinville ont raconté le départ des croisés, le 28 août, un vendredi, départ fait dans d'assez mauvaises conditions, sur des navires peu propres à une longue traversée, avec des pilotes fort inexpérimentés. Bien des cœurs durent se serrer en quittant la chère et douce France. Combien de ces preux chevaliers et de leur brillante suite, moissonnés par le fer des Sarrasins et par les maladies, ne devaient plus fouler le sol de la patrie ! Avant même de s'embarquer, les fatigues de la route avaient décimé leurs rangs, et l'on trouve encore sur le rivage les tombes nombreuses où ils furent ensevelis. Aigues-Mortes est dans un désert, son antique splendeur lui est à jamais arrachée, mais sa couronne architecturale, mais ses grands souvenirs la rendent immortelle, Aigues-Mortes ne périra pas.

M. Parenteau, l'infatigable conservateur de notre musée, en retrace rapidement les origines. Ses commencements furent modestes. Installé d'abord rue du Moulin, les collections furent bientôt transportées dans le local actuel de l'Oratoire, et généreusement données au département par la Société. Depuis ce temps, le musée s'est bien développé. On le connaît peu ; il renferme pourtant des objets du plus haut intérêt, et est incontestablement un des plus riches de province.

Pour le mieux faire apprécier, M. Parenteau a déposé sur le bureau certains objets qu'il fait passer sous les yeux des assistants.

Il rappelle que nous possédons, chose des plus rares, deux barques des temps préhistoriques, creusées dans un tronc d'arbre avec les haches en pierre polie, et probablement aussi à l'aide du feu. L'une d'elles fut trouvée à Nantes même, sur la cale des bateaux à vapeur. Les statères d'or des Namnètes dédiés à Apollon Belenus, retracent l'image de barques identiques. Puis viennent une splendide épée gauloise en bronze, trouvée dans les tourbières de Montoir, elle a attiré l'attention du monde savant, et nous est demandée pour l'exposition universelle ; — une épée saxonne, portant damasquiné sur la lame le nom de son possesseur, découverte dans l'Isac, près Saffré ; — un laraire trouvé à Rezé ; — une Julia, fille d'Auguste, etc., etc. ; deux bassins émaillés du XII^e siècle, ornés des armoiries de Philippe-Auguste et de celles des chevaliers qui l'accompagnaient ; ces bassins servaient à la quête dans l'église de Bouée ; on peut dire que l'Europe nous les envie : ils sont le digne pendant de la fameuse cassette de saint Louis ; — un canon de bronze de 1428, portant les armes d'Orléans, rapporté du siège de cette ville par Gilles de Retz, qui l'avait placé dans son château de Tiffauges, dans les fossés duquel il a été retrouvé, etc., etc.

M. Parenteau termine en souhaitant que l'administration fasse enfin quelque sacrifice pécuniaire pour le musée, qui, riche en collections, n'a pas même de vitrines pour les installer, de chaises pour faire asseoir, et de poêle pour chauffer ses visiteurs.

On procède ensuite à l'admission comme membre résidant de M. Hippolyte Maugras, présenté par MM. de la Nicollière et l'abbé Meynier.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire,

HENRI LEMEIGNEN.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1878.

Présidence de M. le baron de Wismes.

Etaient présents : MM. de Wismes, de la Laurencie, Petit, de Surgères, Parenteau, de la Nicollière-Teijeiro, Maître, Marchand-Duplessix, Blanchard, Le Quen d'Entremeuse, Van Iseghem père, Béjarry, Huette, des Grottes, Bossis, Merland, abbé Cabour, des Dorides, abbé Gallard, Viaud et Lemeignen.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président voudrait qu'on publiât dans un fascicule trimestriel, se rattachant à notre bulletin, un ensemble d'articles et courtes notices donnant

des nouvelles générales de l'archéologie et des découvertes : on y insérerait des extraits de journaux ayant attiré l'attention des membres, un aperçu des brochures ou livres parus, etc... Nous serions ainsi tenus plus intimement au courant du mouvement archéologique général. Cette proposition est adoptée. Le secrétaire, d'accord avec le Comité central, devra veiller à son exécution.

M. le Président donne ensuite lecture d'une note nécrologique publiée dernièrement dans les journaux de Nantes par M. Marionneau, à l'occasion du décès de M. Mahaud. Ce chercheur infatigable et ce modeste savant était bien connu de la plupart d'entre nous, et bien qu'il ne fit pas partie de la Société, il lui rendit souvent de véritables services. La Société tout entière s'unit de grand cœur aux regrets exprimés par notre collègue.

M. le Ministre de l'Instruction publique a adressé à la Société sa circulaire ordinaire, relative à la seizième réunion des délégués des Sociétés savantes, qui doit avoir lieu, comme les années précédentes, à la Sorbonne, du 15 au 30 avril prochain.

M. Kerviler écrit qu'il a trouvé, au mois d'octobre dernier, dans les vases de Penhoët, une hache tout emmanchée ; il en donne un dessin. C'est un spécimen fort curieux et très-rare, comme chacun le sait.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

- 1° *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 4 volumes ;
- 2° *Annales de la Société académique d'architecture de Lyon*, tomes 1, 2, 3 et 5 (1867 à 1876), in-8° ;
- 3° Extrait du rapport lu à la Société des Bibliophiles bretons par M. de Granges de Surgères, secrétaire, le 14 janvier 1878 ; une brochure in-8°, sur grand papier vergé.
- 4° *Les Chartes nantaises du monastère de Saint-Florent, près Saumur*, publiées par P. Marchegay ; une brochure in-8°, tirée à 50 exemplaires sur papier vergé.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Parenteau, sur un canon du XIV^e siècle, trouvé en Loire.

Cette pièce, des plus intéressantes, mesure 1^m 50 de long ; elle est intacte et doit remonter au dernier tiers du XIV^e siècle. On l'a draguée en Loire, près la Sécherie, en pleine ville de Nantes. Le Musée d'artillerie possède un canon assez analogue. On en trouva, il y a quelques années, un autre à Vouvant ; mais ce dernier, conservé aujourd'hui au Musée de la Roche-sur-Yon, n'est point aussi complet que le nôtre. M. Parenteau croit que son canon a dû appartenir à un navire de guerre.

Les dragages en Loire nous donnent presque toujours de curieux objets. A peu près vers l'embouchure de la Chésine, on vient de trouver une poignée d'épée ciselée, avec des niellures d'argent, très-certainement l'armo

de quelque chef saxon, et un fort bel éperon, que M. Parenteau suppose être d'origine arabe.

M. l'abbé Dominique communique à la Société, sous ce titre : *Un document pour servir à l'histoire de l'Eglise de Nantes*, une note sur une boîte trouvée lors des démolitions de l'église Saint-Saturnin et qui contenait le procès-verbal de la consécration d'un autel de cette église, par Guillaume, évêque de Nantes, en 1502.

Après lecture de ce document, M. le Président demande si quelques membres peuvent fournir des renseignements nouveaux sur Saint-Saturnin.

M. Petit rappelle que M. de la Nicollière a donné l'historique de cette église, avec plan d'après Portail, t. II du *Bulletin* de notre Société.

Se reportant à son travail : *Une page de rectification, — histoire locale*, — M. Petit ajoute : « L'église Saint-Saturnin était située au carrefour de la Laiterie, dénomination qui était encore usitée en 1821. Ce carrefour remontait des Changes à la rue du Moulin, d'un côté, et de l'autre à la rue de la Belle-Image, devenue récemment Petite Rue de Sainte-Croix.

« P. Fournier a fait erreur sur les plans qu'il a laissés, en donnant la dénomination de *Carrefour de la Laiterie* au *Carrefour de la Casserie*.

« Travers nous a dit qu'il y avait un grand chêne, au carrefour de la Laiterie, en sortant de la place des Changes où se tenait le marché, et place où se faisaient les bannies.

« Un chêne aurait pu exister là au XV^e siècle, mais l'exiguité de l'entrée de ce carrefour repousse cette supposition, si on s'en rapporte à un *Arrêt du conseil d'Etat du Roy concernant les réductions les plus convenables à faire aux maisons de la rue de Saint-Saturnin de Nantes, afin de la rendre, dans son extrémité du côté de la place des Changes, praticable aux charrettes, carrosses et autres voitures, sans incommoder les gens de pied (Mars 1721)*. Le plan de Portail est de 1739, postérieur aux rectifications d'alignement. »

M. Petit pense que la traduction de Travers est fautive, et que « des mots : *Domus sita antè quercum nannetensem inter appentiam et calecatam nannetensem quæ domus facit cuneum vici, etc.*, on ne peut déduire qu'il y avait là un grand chêne ou un petit chêne. Travers n'a pas traduit *appentiam*, et M. Bizeul, en rappelant cette citation extraite du livre censif de Saint-Clément, n'a parlé que des Changes et des bannies qui s'y faisaient au XV^e siècle, sans s'arrêter aux expressions *quercum nannetensem* et *appentiam*. »

M. Petit pense qu'il faut dire : *Maison située devant le poteau aux affiches, entre la balance publique et la rue dont elle fait le coin en remontant des Changes au Piloni*. Cette traduction lui semble autorisée par la qualification *nannetensem, etc.*, confirmée par un certificat de bannies,

donné par un huissier du Roy, audientier de la prevosté, qui dit qu'*après avoir leu, banni et proclamé à haute et intelligible voix, aux lieux accoutumés, et ce après trois sons de la trompette, à chacuns des dits lieux, par Michel Chartier, trompette ordinaire, il a mis et attaché par affiche, copie, même contre la grande porte du palais, ET POTEAU PLANTÉ AU DIT CHANGE, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance, etc., etc., etc.* (19^e mars 1650).

M. de la Nicollière, sans condamner la traduction présentée par M. Petit, dit que, du quinzième au dix-septième siècle, le chêne pouvait avoir disparu.

M. Van Iseghem appuie l'opinion de M. Petit, à raison de l'exiguité de ce carrefour, très-fréquenté, et de la qualification *nannetensem*, qui accompagne le mot *quercum*.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,

HENRI LEMEIGNEN.

SÉANCE DU MARDI 19 FÉVRIER 1878.

Présidence de M. de Wismes, président.

Présents : MM. de Béjarry, Bossis, Merland, de Wismes, Maître, abbé Cahour, Van Iseghem père, Petit, Rousse, de la Laurencie, Montfort, Leroux, de la Nicollière-Teijeiro, H. Maugras, nouvellement élu, et P. de l'Isle.

M. Le Meignen, secrétaire général, n'étant pas présent à la séance, la rédaction du procès-verbal est confiée au secrétaire du Comité.

On procède à la réception de MM. Alfred Lallié, ancien député, présenté par MM. Marionneau et Parenteau.

M. Evellin, présenté par MM. Marionneau et Parenteau.

M. Mercier, professeur au Lycée, présenté par MM. l'abbé Cahour et de la Laurencie.

Ces nouveaux membres sont élus à l'unanimité.

L'absence de M. Parenteau, conservateur du Musée, engage M. le Président à remettre à une autre séance le compte rendu d'un rapport fait au Conseil général sur la Société.

Puis la parole est donnée à M. de la Laurencie, vice-président. En 1877, on a découvert à Marge, au bord du lac de Genève, une pirogue creusée dans un tronc de chêne, à l'aide d'outils en pierre.

Dégagée des vases qui l'entouraient, elle a été déposée au musée de Genève, sous la direction de M. Gosse. Une des extrémités de cette pirogue

est détruite, celle qu'on a pu conserver est pleine et arrondie pour servir de siège.

Deux taquets ménagés dans le bois, au fond de l'embarcation, forment saillie et servaient à appuyer les pieds du rameur.

La longueur approximative de cette pirogue est de 4 à 5 mètres, sa largeur de 70 centimètres, et l'épaisseur moyenne de 8 centimètres.

Cette forme toute primitive est encore employée sur les lacs du canton de Zug.

M. de la Laurencie complète l'exposé clair et précis de cette curieuse trouvaille, en mettant sous les yeux des assistants un croquis de la pirogue de Marge.

M. le Président dépose ensuite sur la table du bureau les ouvrages suivants, offerts à la Société :

1° *Programme des concours ouverts par la Société des sciences et de l'agriculture de Lille pour l'année 1878* ;

2° *Compte rendu de la Société française de numismatique, 2^e série, tome 1* ;

3° *Répertoire des travaux de la Société de Marseille* ;

4° *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois* ;

5° Une brochure extraite de la *Revue d'anthropologie*, et intitulée : *Le chronomètre du bassin de Penhouët réduit à sa simple valeur*, par G. de Mortillet. Les observations sur lesquelles raisonnent MM. de Mortillet et Kerviler, sont très-différentes :

M. Kerviler nous a donné les hauteurs des couches et les niveaux tels qu'ils sont.

M. de Mortillet suppose que la baie s'est abaissée de 4 mètres pour le moins. Comme preuve de cette hypothèse, il dit qu'on ne peut admettre que des pierres d'amarre, des débris de poterie et des ossements, aient été perdus au fond d'une baie servant de port. Suivant lui, c'est donc sur un sol parfaitement à sec que l'homme préhistorique a laissé ces pierres de monillage, des épées de bronze et des crânes. Il est évident que le chronomètre, avec la déviation que lui imprime M. de Mortillet, ne marque plus du tout. Mais cette réfutation, écrite sous forme de réprimande magistrale, entraînera beaucoup de lecteurs.

6° Carte préhistorique de la Seine-Inférieure accompagnée d'un mémoire par M. Léon de Vesly. C'est une esquisse large et bien tracée des découverts préhistoriques de la Seine-Inférieure ; la carte placée en tête de la brochure fait ressortir d'une manière frappante la prédilection de nos devanciers pour les rivières encaissées, et les points de rencontre des cours d'eau.

Après avoir soumis à l'approbation de l'assemblée les dispositions rela-

tives au deuil de Sa Sainteté Pie IX, M. le Président a été informé que plusieurs monuments mégalithiques du canton de Lonisfert ont été employés à la construction d'un calvaire. De ces explications, données depuis à M. l'abbé Coteux, il résulte qu'un grand nombre de ces menhirs ont été ainsi recueillis pour éviter la destruction dont ils étaient menacés. Avant que cette destruction ait fait disparaître toute trace de ces précieux souvenirs, il serait bon d'en indiquer exactement la situation ; ces monuments mégalithiques sont fort rares aux environs de Châteaubriant, ou du moins on ne les connaît pas. A cette occasion, M. P. de l'Isle fait remarquer qu'il a vu, cette année, dans le même canton que Louisfert, trois menhirs qui n'ont pas encore été signalés : ils sont situés à l'extrémité Est de la commune du Grand-Auverné.

Après avoir discuté la proposition d'échanger nos bulletins avec la *Rivista Europea*, proposition renvoyée au comité, M. le Président nous rend compte de l'inspection du musée archéologique par M. le commissaire. Cette inspection a porté plutôt sur le catalogue que sur la collection. Car souvent beaucoup d'objets figurent sous un même numéro.

Les résultats d'une statistique ainsi comprise seront peu significatifs.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

Le Secrétaire du Comité,

PITRE DE L'ISLE.

SÉANCE DU 6 MARS 1878.

Présidence de M. le baron de Wismes.

Étaient présents : MM. de Wismes, de la Laurencie, Maître, des Grottes, Merland père, Bossis, Marchand-Duplessix, Van Iseghem père, Perthuis-Laurant, Blanchard, de Surgères, Le Quen d'Entremépse, Petit, de Béjarry et Lemeignen.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. Raoul de Rochebrune présenté par MM. Perthuis et Lemeignen, et le baron d'Yzarn présenté par MM. l'abbé Cahour et de la Laurencie, sont élus membres résidents de la Société.

Sont déposés sur le bureau les publications suivantes :

1° *Monuments civils, religieux et militaires du Gâtinais*, par M. Edmond Michel. 4° fascicule, orné de 12 planches in-4°.

C'est un gracieux envoi de l'auteur, membre de notre société.

2° *Catherine Descartes*, par M. l'abbé Grégoire. Une brochure in-8°, tirage à part de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Offert à la Société par l'auteur ;

3^o *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.*
Tome XI. Rennes, 1877. 1 vol. in-8° ;

4^o *Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres ;*

5^o *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.* 4^e trimestre de l'année 1877.

M. Maître a la parole. Il dit à la Société qu'il fut frappé dernièrement par la lecture d'un travail de M. Guigues, archiviste du Rhône, intitulé : *Des moyens de retrouver les voies romaines ou du moyen âge à l'aide des hôpitaux et des prieurés.*

D'après M. Guigues, les prieurés, les hôpitaux étaient toujours des lieux d'asile et de refuge ouverts aux voyageurs, qui y trouvaient un repos assuré pour la nuit. La plupart des anciennes chartes rapportent que, quand on créait un bénéfice, on imposait comme charge perpétuelle pour les futurs titulaires l'obligation de faire l'aumône et d'héberger les voyageurs. Il était dès lors naturel de ne les établir que sur les grandes routes, qui, au moyen âge, ne se distinguaient guère des anciennes voies romaines. Si donc dans un pays on trouve une série d'abbayes, prieurés, d'établissements hospitaliers ou religieux, on peut être à peu près certain que ces divers établissements étaient autrefois reliés par quelque grande voie, sur laquelle ils étaient placés comme autant de jalons protecteurs destinés à pourvoir aux besoins des pauvres et des voyageurs.

M. Maître a cru intéressant d'appliquer à notre département le système de M. Guigues, et son examen lui permet d'arriver aux mêmes conclusions. Nous trouverons donc des hôpitaux, des monastères, des prieurés le long de toutes les grandes voies qui, de Nantes, se dirigent vers la Bretagne ou la Vendée. Ainsi le long de la Loire, depuis Ancenis jusqu'à son embouchure, nous remarquerons les hospices ou prieurés d'Ancenis, Oudon, Saint-Méen, l'hôpital de Charles de Blois à Nantes, le prieuré de Toussaint, Basse-Indre, le prieuré du Pellerin qui relevait de Marmoutiers, l'abbaye de Buzay qui, au dernier siècle, donnait encore asile aux marins qui allaient s'embarquer à Paimbœuf, Guermillon dépendant de Saint-Hilaire de Poitiers, les prieurés de Donges et de Saint-Nazaire ;

Sur la route de Bretagne, par la Roche-Bernard, on rencontrait au sortir de la ville la léproserie des Hauts-Pavés, d'autres léproseries en Saint-Étienne et Vigneux, le Temple, deux établissements hospitaliers à Savenay, le prieuré de Saint-Martin de Pontchâteau, etc. ;

Sur la route de Redon, Roset et Saint-Nicolas de Redon ;

Dans le pays de Guérande, l'aumônerie de Saint-Jean à Guérande, celles du bourg de Batz et du Croisic, les léproseries d'Herbignac et d'Assérac ;

Sur le chemin du Poitou, la Maladrerie près Vertou, le prieuré de la Regrippière ;

Sur la route de Vendée, les abbayes de Villeneuve et du Val de Morière, les prieurés de Touvois et de la Benate;

De Nantes à Pornic, les établissements religieux de Bouaye, de Chéméré, du Clion, de Saint-Père-en-Reiz, Prigny, Bourgneuf, etc. ;

Autour de Machecoul, Saint-Lazare, La Chaume, l'Hopital.

Ces quelques observations prouvent, selon M. Maître, combien le système de M. Guignes est juste, et de quelle précieuse ressource serait, pour retrouver une ancienne voie aujourd'hui effacée, la connaissance exacte des localités situées dans le voisinage présumé de cette voie.

M. de Béjarry appuie l'opinion de M. Maître et cite un fait qui vient encore à l'appui du système. Il y a quelques années, on cherchait à retrouver l'assiette d'une voie romaine située entre la Rhéorte et Saint-Vincent de Bournezeau (Vendée). Or, en faisant quelques travaux dans une petite rivière, on découvrit les ruines d'un très-vieux pont remontant à l'époque romaine; c'était donc là que l'ancien chemin traversait la rivière: or, sans le hasard qui fit apparaître les restes de ce pont, les archéologues hésiteraient peut-être encore aujourd'hui sur le tracé de la voie romaine. Si cependant on avait appliqué à ce cas particulier le système de M. Guignes, on se fût aperçu que, d'un côté de la rivière, on trouvait une léproserie: sur l'autre rive, un lieu dit l'*Hopital*; en conséquence, la vieille voie dont on recherchait les traces devait passer en ces deux endroits. Et en effet, la ligne qui joint ensemble la léproserie et l'hôpital traverse la rivière précisément au point où l'on remarque aujourd'hui les ruines du pont.

M. le président appuie ces observations et dit que, pour l'étude de cette question, on trouvera de précieuses lumières dans les travaux si remarquables de feu M. Bizeul.

La parole est ensuite accordée à M. Merland père, qui donne lecture de son intéressant travail historique sur *Leudaste, comte de Tours*.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Le Secrétaire,

HENRI LEMEIGNEN.

SÉANCE DU 20 MARS 1878.

Présidence de M. le baron de Wismes.

Étaient présents: M^l de Wismes, Cahour, Parenteau, R. des Grottes, Petit, Perthuis-Laurent, abbé Gallard, Dutertre de la Coudre, P. de l'Isle, Merland père, G. Blanchard, Rousse, Marchand-Duplessix, de Béjarry et Lemeignen.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont déposés sur le bureau :

1° *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*. Tome IX. II^e partie, 1876-1877. Un volume in-8°;

2° *Causeries bretonnes ou remarques sur la langue cello-bretonne*, par Eugène Le Bos. Paris, 1877, in-8°. Deux exemplaires dont l'un corrigé.

La parole est donnée à M. Blanchard (d'Herbignac), qui lit une étude des plus intéressantes sur les curieux usages observés par lui dans les campagnes des environs de Guérande qu'il a longtemps habitées. Ce travail sera publié dans notre *Bulletin*.

M. Rousse fait remarquer que la plupart des usages signalés par M. Blanchard, particulièrement l'Aguilaneuf, se retrouvent avec quelques variantes de l'autre côté de la Loire, dans le pays de Retz. M. Rousse a lui-même constaté, lorsqu'il habitait Châteaubriant, un usage curieux de cette localité. Lorsqu'une jeune fille a rejeté la demande en mariage d'un jeune homme, puis que plus tard elle se marie avec un autre prétendant, les jeunes amis du refusé se réunissent, coupent dans le pré voisin une longue branche de saule qu'ils garnissent de lanternes et viennent apporter, en grande solennité et comme consolation, à la porte de leur infortuné camarade. Celui-ci doit bien entendu leur payer à boire à tous. C'est la fin ordinaire de toutes ces réjouissances.

M. le président est dans l'intention de faire à la Sorbonne une étude sur un coffret en cuir gaufré et gravé qu'il dépose sur le bureau et dont il donne une description à la Société.

Ce coffret serait du XV^e siècle, touchant presque au XVI^e; il est couvert de dessins, d'arabesques et d'inscriptions. C'est incontestablement un objet fort rare. M. de Wismes en connaît cependant trois ou quatre au musée Carnavalet. Sur le sien on peut lire ces mots significatifs : « *Prenez en arrhes, amye du cueur, au bon an.* » Ce qui veut dire que le coffret est offert en étrennes par un amant à sa fiancée, *en arrhes*, c'est-à-dire en attendant le mariage. Sur le devant on aperçoit un jeune homme costumé en chasseur, son chien à côté de lui; c'est probablement le portrait du donateur. A côté, l'artiste a gravé la scène de l'Annonciation. La Vierge est à genoux devant un prie-Dieu. Elle lit, ce qui est conforme à la légende. L'ange, à genoux près d'elle, tient un sceptre d'ivoire, et sur une banderolle se lisent ces mots : « *Ave Maria gratia plena.* » Puis la réponse : « *Ecce ancilla Domini, fiat michi...* etc. » Cette forme d'écrire *michi* pour *mihi* fut usitée jusqu'au commencement du XVI^e siècle. Plus haut est assis le Père Éternel, et du haut du ciel, le Saint-Esprit descend vers la Vierge.

La jeune fille à qui appartenait ce coffret était certainement très-vertueuse, et c'est à cette précieuse qualité que le graveur a voulu faire allusion en représentant une licorne que des chiens se refusent à forcer, mais qui

se laisse prendre par une jeune fille. On sait, en effet, que d'après l'opinion des anciens, la licorne ne pouvait jamais être prise que par une vierge.

Sur un côté on aperçoit le jeune homme dans un bois, se tenant sur un seul pied, et semblant accomplir une de ces prouesses amoureuses si usitées au moyen âge. Au bas, cette inscription : *Je la doys amer, Marion*. C'est donc à une *Marion* que le coffret était dédié. Sur l'autre côté, Marion elle-même nous apparaît en courte chemisette, jambes nues, tenant un miroir et un peigne et disant : « *Quelle je suis le myroir dict.* »

Après cette communication, écoutée avec un vif intérêt, la séance est levée à 9 h. 1/2.

Le Secrétaire général,

HENRI LEMBIGNEN.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1878.

Présidence de M. le baron de Wismes, président.

Étaient présents : MM. l'abbé Cahour, Evellin, de Granges de Surgères, le baron d'Izarn, Ch. Marionneau, Mercier, de la Nicollière-Teijeiro, Petit, Van Iseghem père et le baron de Wismes.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont déposés sur le bureau :

1° Les planches du tome XXII (XI de la IV^e série) du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*. (Envoi du ministre).

2° L'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*. 24^e année, 1877. 1 fascicule in-8°.

M. Merland père, inscrit à l'ordre du jour pour la suite de la lecture de LEUDASTE, COMTE DE TOURS, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

Du rapport de M. Petit sur la date de 1180, inscrite au sommet d'un arceau de l'église Saint-Jacques de Nantes, ressortent les faits suivants qui viennent, une fois encore, témoigner des difficultés de la science paléographique murale. Le tout se présente d'ailleurs, sous la forme d'une plaisante historiette dont le héros principal, le coupable, pourrait-on bien dire, tient à rester couvert du voile épais de l'anonyme.

Lors d'une réparation de la vieille église, en 1843, un très-jeune archéologue, à qui, pour le triomphe d'un système, sans doute, il convenait que la construction de ce sanctuaire remontât au XII^e siècle, ne faillit pas à remarquer tout le parti qu'il pouvait tirer d'une inscription assez fruste qu'il découvrait au sommet du grand arceau. On y pouvait trouver encore 1806, époque à laquelle l'église avait été l'objet d'une restaura-

tion ; mais le 6 était effacé ou à très-peu près. Compléter l'œuvre destructive du temps et répéter le chiffre 1 entre les deux premiers chiffres, tout cela ne fut que l'affaire d'un instant. Or voici comment depuis cette époque cet arceau porte la date de 1180, en chiffres arabes !!

Aujourd'hui, l'auteur de cette interversion, bien repentant, comme on peut le croire, autorise M. Petit à confesser sa faute et à rétablir la vérité dans ses droits.

A ce sujet, notre savant trésorier observe que les restes d'une très-ancienne muraille que l'on voit à l'extérieur, du côté N.-E., peuvent faire croire que l'église actuelle a été construite sur les murs de la chapelle du prieuré de Pillemil, qui aurait été fondé en 1108 ; et qu'il a récemment reconnu, sur un des chapiteaux de la chapelle de la Vierge, la date de la construction ainsi énoncée : XII AIA, qui s'écrirait de nos jours MCCIX.

L'assistance remercie vivement l'honorable M. Petit de son intéressante communication et des soins constants et éclairés qu'il apporte à la description exacte des monuments anciens de notre cité.

M. l'abbé Cahour a lui aussi remarqué que les murs extérieurs sont, comme le dit M. Petit, d'une époque bien antérieure à la construction de l'église.

M. le président donne ensuite lecture d'une lettre de M. Martin, qui lui annonce qu'il vient de faire dans la presque île guérandaise des découvertes intéressantes dont il se propose de faire part à la Société dès que ses fonctions lui en laisseront le loisir.

M. Palustre a adressé à M. le président un compte rendu du congrès archéologique tenu à Arles ; il demande à échanger des volumes de la collection du *Bulletin monumental* contre des volumes disponibles de notre *Bulletin*. Vu la difficulté de réunir complète la collection de cette importante publication due aux soins de l'illustre M. de Caumont, la Société souscrit avec plaisir à cette offre d'échange.

M. le baron d'Izarn, qui a le rare bonheur de posséder des doubles de ces volumes, veut bien les offrir à la Société. Cette proposition est accueillie avec la plus vive reconnaissance. M. le président, interprète de la Société, remercie vivement notre généreux collègue.

M. le président fait part à la Société d'une lettre d'invitation pour le congrès des Orientalistes qui se tiendra à Lyon du 24 au 31 août prochain ; il se plaît à noter, en passant, la variété et l'originalité des titres et qualités pris par les membres du Comité. On y remarque, en effet, des *japonistes*, des *sanscritistes*, des *égyptologues*, etc...

Enfin, M. Marionneau signale à l'attention des archéologues et des touristes la chapelle souterraine de Saint-Gilles, à Pons, dans la Saintonge, qu'il vient de visiter et qui, placée sous un donjon du XII^e siècle, présente

la particularité assez rare de posséder trois piliers formés de colonnes milliaires romaines.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Le Secrétaire adjoint,

A. DE GRANGES DE SURGÈRES.

SÉANCE DU 7 MAI 1878.

Présidence de M. de la Laurencie, vice-président.

Étaient présents : MM. de la Laurencie, Petit, de Surgères, Marionneau, Perthuis, Maître, Dutertre de la Coudre, Blanchard, abbés Cahour et Gallard, de Béjarry, de Rochebrune, Leroux et Lemeignen.

Sont déposés sur le bureau :

1° *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*. 4° série, tome XI, année 1876. Un volume in-8°. Ce Bulletin mérite une mention spéciale à cause de son importance et de la beauté de son exécution. C'est un gros volume de 594 pages accompagné d'un fascicule de magnifiques planches.

2° *Bulletin d'archéologie chrétienne*, de M. Rossi. 3° série, 2° année, 1877. N° 2. Un volume in-8°.

La Société apprend avec un vif plaisir que deux de ses membres correspondants, MM. Édouard Michel et Benjamin Fillon viennent d'être élevés à la dignité d'officiers d'académie.

M. de Béjarry a la parole pour une communication relative à des pierres à bassin qu'il avait remarquées au lieu dit la Boulaie, commune de Treize-Vents (Vendée). Il en parla, il y a deux ans, à la Société et fut alors prié de prendre la mesure de ces monuments. M. de Béjarry a fait mieux : il les a fait dessiner soigneusement et met sous les yeux de l'assemblée un plan exact de leur disposition avec une note contenant leur description et leur dimension précise. M. le président fait à ce propos remarquer que le pays de Treize-Vents, situé entre Mallièvre et Pouzauges, est fort peu connu. Il serait à souhaiter qu'on l'explorât. La note de M. de Béjarry, insérée au *Bulletin*, sera un point de départ et une excitation aux chercheurs.

M. Maître a reçu aujourd'hui de M. Ledoux une note sur les voies romaines de Savenay. C'est la description complète d'une voie romaine observée par M. Ledoux, partant de Savenay et se dirigeant vers Nantes. Ce travail complet et rectifie une étude du même auteur déjà publiée dans le *Bulletin*.

Lecture est ensuite donnée, en l'absence de M. Pitre de l'Isle du Drèneuf de son excellent travail intitulé : *Note sur des stations de silex travaillés*

de la Loire-Inférieure. 1^{re} partie. Si M. de l'Isle ne destine pas ce travail à notre *Bulletin*, il est à désirer qu'il nous en donne au moins un extrait.

M. Marionneau est ensuite invité par M. le président à nous donner quelques détails sur le congrès des sociétés de province de la Sorbonne, auquel il vient d'assister. Déjà chacun a pu lire au *Moniteur* du 4 mai 1878, le rapport de M. Chabouillet et le compte rendu de la séance où le prix de 1000 fr. a été décerné à notre Société; mais ce qu'un témoin oculaire seul pouvait nous dire, c'est que notre succès a été ratifié par la plupart des sociétés départementales, et M. Marionneau a reçu des membres présents les compliments les plus flatteurs sur nos travaux. Une des séances les plus intéressantes auxquelles notre collègue ait assisté, est celle où M. Bertrand fit une conférence sur les *Races ayant habité la Gaule avant César*. Une carte avait été distribuée à chacun des auditeurs, indiquant par des teintes variées les races qui, suivant lui, ont occupé successivement notre pays. M. Bertrand décrivait leurs mœurs, leurs usages, leurs monuments, leur mobilier funéraire, etc., et au fur à mesure les objets décrits étaient reproduits par la lumière électrique sur un tableau blanc placé au fond de la salle. A l'aide de ces figures et de la carte qu'il avait entre les mains chacun pouvait suivre les explications de l'orateur.

M. Marionneau était invité à la soirée du ministre de l'Instruction publique. Cette petite fête présentait cette année un caractère d'une piquante nouveauté. Au lieu d'un concert ou d'une sérieuse conférence, on avait imaginé d'inviter le corps du ballet de l'opéra. C'est un divertissement bien léger, me direz-vous, pour de graves savants. Rassurez-vous, Messieurs, la soirée du ministre ne s'écartait point du programme du congrès, le dix-neuvième siècle en était soigneusement banni; les coryphées de la danse n'exécutèrent que des pas historiques, j'allais dire archéologiques. Nos chers collègues furent seulement initiés aux mystères du rigodon, de la passacaille et des gavottes, de la pavane et du menuet.

Quant à l'exposition, rien n'était prêt. Les caisses étaient fermées, et il était bien inutile de rechercher au milieu de l'encombrement général les objets appartenant à notre musée. Au 1^{er} juin, peut-être aurons-nous le plaisir de les savoir installés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 1/2.

Le Secrétaire général,

HENRI LEMIGNEN.

INSTALLATION

DU NOUVEAU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Élu en Décembre 1877.

DISCOURS DE M. MARIONNEAU

PRÉSIDENT SORTANT

MESSIEURS,

Avant de céder le fauteuil de la présidence à mon cher collègue, M. le baron de Wismes, et d'appeler autour de lui les nouveaux officiers de votre Bureau, il est de toute justice que je vous remercie du bienveillant concours que vous m'avez donné depuis trois ans ; les uns par leur active coopération à la direction de la Société, les autres par les lectures et les communications intéressantes dont notre *Bulletin* fait foi, et bon nombre d'entre vous par leur assiduité à nos réunions. Grâce à la bonne confraternité qui nous unit, et particulièrement aux collaborateurs si dévoués dont vous m'aviez entouré, j'ai pu diriger vos travaux, non sans quelques succès collectifs, et conserver les bonnes traditions de notre famille scientifique, telles qu'elles m'ont été transmises par mes honorables prédécesseurs.

En 1876, je succédais à M. René Galles, à cet aimable érudit, qu'une haute situation militaire nous enlevait peu de temps après ; mais que vous n'avez pas voulu laisser partir sans lui décerner le titre le plus honorifique dont il vous était possible de disposer.

La Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure se composait alors de quatre-vingt-onze membres résidants. Ce nombre s'est accru, et, malgré des pertes bien sensibles, soit par décès, éloignement ou démission, notre Compagnie se compose

aujourd'hui de cent membres titulaires, de trente membres correspondants, et nos relations avec des sociétés savantes des départements se sont notablement augmentées.

Je viens de parler des pertes sensibles que nous avons faites et, malgré la tristesse de ce sujet, je dois m'y arrêter quelques instants ; car ce n'est pas chez nous, Messieurs, qu'on doit vite oublier.

Du passé qui s'éteint gardons quelques lumières ! (1)

Nous sommes et serons toujours les conservateurs des souvenirs ! Ainsi, malgré les notes nécrologiques que nous nous faisons un pieux devoir de rédiger chaque année à la fin de notre *Bulletin*, je tiens à rappeler ce soir les noms des bons collègues que nous avons perdus pendant les trois années qui viennent de s'écouler.

Ce fut d'abord M. Charles Thenaisie, si rempli d'assiduité à nos séances, qui recueillait avec tant de soin nos vieilles légendes bretonnes et vendéennes, et qui nous a laissé des notices intéressantes sur *Derval*, *Moncontour* et le *Pays des Mauges*.

Puis nous perdîmes, presque à la même heure, MM. Clément Le Sant et Nicolazo de Barmont. — Le premier, plein de jeunesse et d'avenir, nous permettait d'espérer une collaboration précieuse par ses études d'architecture ; mais s'il nous a quittés, son nom reste attaché à l'une des fondations artistiques de la ville de Nantes, d'où sortiront, je l'espère, les éléments d'une Ecole des Beaux-Arts (2).

Le second, ce vieux marin si distingué, ce vaillant capitaine de frégate, pour qui l'heure de la retraite n'avait pas sonné l'heure du repos, puisqu'il employait les loisirs de sa verte vieillesse à la rédaction d'excellentes monographies sur nos anciennes chapelles et sur nos vieux châteaux bretons.

Enfin, il y a peu de jours, nous perdions encore un de nos confrères, M. Bourgault-Ducoudray, que des goûts et des aptitudes spéciales retenaient parfois éloigné de nous, bien qu'il eût pour

(1) *Au Pays de Retz, Le Menhir*, par Joseph Rousse.

(2) Société pour l'enseignement artistique, fondée à Nantes, le 1^{er} juin 1878.

nos travaux d'archéologie les plus vives sympathies. Aussi devons-nous unir nos sentiments à ceux de la Société Académique et de la Société d'Horticulture de Nantes, pour rendre un légitime hommage à la mémoire d'un nom qui revit heureusement dans une de nos célébrités musicales.

Mais à ces deuils trop nombreux il faut en ajouter un autre, qui a pris dans notre cité les proportions d'un deuil public : vos lèvres et vos cœurs me devançant et prononcent le nom désormais célèbre de Félix Fournier !

Félix Fournier, dont le souvenir se lie à la fondation de la Société Archéologique, avec celui des Bizeul, Nau, Vandier, Huette et Guéraud ; ces vaillants hommes dont je voudrais voir, au milieu du Musée, sur une table de marbre, les noms gravés en lettres d'or, afin de consacrer d'une manière ineffaçable l'expression de notre reconnaissance pour l'intelligente initiative de ces chers absents auxquels nous devons l'origine de nos réunions et de ces recherches patientes qui ont fait obtenir à l'un de nos confrères les honneurs d'un discours ministériel en Sorbonne.

Je disais donc qu'il y a vingt ans, l'abbé Fournier était à ce bureau comme vice-président et prenait une part active à nos séances. Plus tard, le curé de Saint-Nicolas, devenu le premier pasteur du diocèse, devint en même temps votre président d'honneur ; présidence qu'il exerçait avec une affabilité des plus exquis, ainsi que le témoigne la lettre qu'il nous adressait peu de jours avant d'entreprendre son fatal voyage de Rome !

En attendant la rédaction d'une biographie complète d'une vie de M^r Fournier, à la collaboration de laquelle plusieurs d'entre vous ne seront pas étrangers, je me suis appliqué à formuler, en votre nom, l'expression de vos regrets pour l'éminent collègue que nous avons perdu.

Je viens de vous entretenir du passé de notre Société ; arrivons à sa vie présente. Plus heureuses que les autres réunions littéraires et scientifiques de Nantes, la Société Archéologique de la Loire-Inférieure est ici chez elle et bien chez elle, car, sans vouloir diminuer en rien la part si grande qui revient à notre bienveillant et dévoué conservateur, nous pouvons considérer avec un légitime orgueil, comme notre œuvre, le Musée que nous traversons pour nous rendre dans cette salle. Ce Musée, vous l'avez

créé, vous en avez fait hommage au département et vous l'enrichissez tous les jours du résultat de vos travaux ou par votre influence. Ce Musée est la raison dominante de votre existence, le principe le plus puissant de votre vitalité ; car on ne peut concevoir un musée archéologique sans qu'il y ait des archéologues.

J'ai dû, tout d'abord, remercier mes chers coopérateurs à la direction de notre Compagnie, durant les trois années écoulées. Je souhaite maintenant la bienvenue à nos honorables successeurs, et je m'incline sincèrement devant les choix heureux que vous avez faits. Je salue surtout avec effusion l'élection de votre Président, l'auteur de la *Vendée historique et pittoresque*, du *Matne* et l'*Anjou*, décrits si habilement par sa plume et par son burin, et qui fut, lui aussi, l'un des fondateurs de la Société archéologique de Nantes. Oui, cher baron de Wismes, vous d'une vivacité d'esprit qui ne le cède pas à la verve de nos plus jeunes confrères, vous, d'une tolérance si largement libérale pour toutes les opinions scientifiques et d'une érudition vraiment bénédictine, vous étiez bien digne, depuis longtemps, de marcher en tête de nos plus ardents travailleurs.

J'arrive à la question la plus délicate de l'administration de la Société : celle de ses finances. Grâce à l'extrême prévoyance de notre Trésorier, nous triomphons de toutes les difficultés matérielles, et nous faisons bien au delà de ce qu'on serait en droit d'attendre d'un humble budget ; mais nous n'augmentons pas notre réserve. Il est vrai que notre annuité est des plus modestes et qu'il est même surprenant, je le redis encore, que nous puissions faire face à des exigences d'autant plus grandes que nous sommes plus laborieux. Nous ne pourrions faire des économies que par l'inaction ; le remède serait pire que le mal, et nous repoussons le remède.

Sans nier la haute valeur des autres travaux, la vie d'une Société Archéologique tient surtout à deux éléments principaux : des fouilles et la publication des découvertes qui en résultent, avec cartes, dessins et plans. Or, tout cela demande, ou pour mieux dire, exige d'abondantes ressources. — Faites donc, Messieurs, tout ce qui dépendra de vous pour augmenter le nombre de nos sociétaires et pour nous rendre de plus en plus favorables,

comme en d'autres départements, les allocations du Conseil municipal, du Conseil général et les libéralités du Ministère de l'Instruction publique.

Je n'énumérerai pas tous les travaux que vous avez accomplis depuis 1875 ; les procès-verbaux de nos séances, si bien rédigés par nos secrétaires, me dispensent de ce résumé ; je ne saurais mieux dire que MM. Léon Maître, Lemeignen et de Granges de Surgères, mais je dois vous rappeler qu'en dehors de cette enceinte, plusieurs de nos confrères ont publié des pages bien écrites d'histoire et d'archéologie : dans les *Annales de la Société Académique de Nantes*, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont et dans la *Revue Archéologique*.

Au Congrès de l'*Association française* pour l'avancement des sciences, tenu à Nantes en 1875, comme au Congrès de l'*Association bretonne*, tenu à Savenay en 1877, plusieurs des membres de la Société ont pris, en dehors de notre compagnie, dans toute leur indépendance personnelle, la part la plus active à ces importantes réunions, et dans l'une comme dans l'autre, ont obtenu de brillants résultats ; nous comptons même des lauréats à la Société Académique de Nantes, à la Sorbonne et jusqu'à l'Académie française.

Bien que les succès soient avant tout personnels, une Société a toujours lieu de se glorifier de ceux qu'obtiennent ses sociétaires. Ainsi, deux des nôtres, sur les rives opposées de l'embouchure de la Loire, ont découvert des pages en lambeau de notre primitive histoire ; de ces pages aux textes obscurs et dont la génération présente ne lira certainement pas le dernier mot. Mais c'est un grand honneur de jeter dans le monde savant de ces questions qui passionnent les érudits et qui font rejaillir d'éclatants rayons sur les sociétés auxquelles appartiennent ces chercheurs heureux.

Telles ont été les conséquences des belles découvertes de nos laborieux confrères MM. le baron de Wismes et René Kerviler. A ces noms je dois ajouter encore celui de M. de l'Isle du Drèneuf, qui, le premier, dans nos contrées, a constaté la présence de ces ateliers d'une industrie si lointaine qu'elle n'a pas de date précise dans la table chronologique des œuvres de l'humanité.

Enfin, en remettant les pouvoirs présidentiels à mon honorable successeur, mes dernières paroles seront pleines d'espoir pour la prospérité de notre chère Société, car je n'entrevois pas pour elle le moindre point noir à l'horizon, j'y vois plutôt une brillante étoile !

DISCOURS DE M. LE BARON DE WISMES

NOUVEAU PRÉSIDENT

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

C'est du fond du cœur que je viens, au début d'une présidence dont le poids n'est pas sans m'effrayer, vous remercier de m'en avoir accordé l'honneur. Je me plais à voir dans cette nomination plus qu'une simple marque de courtoisie, d'estime, ou même de considération pour la mince valeur archéologique que je puis posséder et qui compterait pour bien peu auprès de celle de la plupart d'entre vous ; j'y vois un témoignage sérieux de sentiments affectueux qui s'attachent à la personne et dont je suis touché plus que je ne saurais l'exprimer.

Toutefois, il faut le dire, ces sentiments, tels que j'aime à les comprendre, sans crainte de démenti, après avoir entendu tant de vœux chaleureux autour de moi avant ma nomination, et avoir senti, après, l'étreinte de tant de mains venant serrer la mienne, ces sentiments, dis-je, n'en rendent ma tâche vis-à-vis de vous que plus difficile, et j'ai besoin de réclamer à l'avance toute votre indulgence, si je ne réponds pas entièrement à ce que vous aurez pu espérer de moi. Le collègue demeurera le même, dévoué, plus dévoué même encore, si c'est possible, à sa Société, l'aimant en elle-même pour son noble but, son intérêt, je dirais son charme, et l'aimant dans ses membres, qui pour lui ne sont en quelque sorte que les membres d'une même famille ; mais le président suc-

cèdera-t-il dignement, et de façon à ne pas trop souffrir de la comparaison, à ceux qui ont si bien maintenu la Société florissante depuis tant d'années ?

Que de grandes qualités j'ai vues en eux ! ici c'est surtout la fermeté, l'autorité qui brillaient ; là, c'étaient la douceur constante, l'affabilité sans égale que nous admirions tous ; une autre fois la science conciliante trônait parmi nous, et le respect nous était naturellement inspiré par le caractère et la vertu ; — et encore, vous ne l'avez pas oublié, chers collègues, il nous était donné d'apprécier à sa haute valeur, dans un de nos présidents, l'éloquence qui sortait comme de sa source, avec une aimable aisance, toutes les fois que les circonstances le demandaient, et dont l'honneur rejaillissait sur notre Société ; je veux, au moins espérer que le souvenir de tous ces hommes distingués et la mémoire de ce qu'ils ont été parmi nous aidera mes efforts. Aux traits principaux que je viens de signaler, et qui, loin de les exclure, n'étaient que la couronne de bien d'autres mérites, vous avez tous reconnu, chers collègues, M. Nau, l'habile architecte, M. le V^e de Kersabiec, l'auteur de si excellents ouvrages, M. l'abbé Cahour, si dévoué à l'archéologie de nos anciennes églises, M. l'intendant Galles, dont la réputation est européenne pour ses grandes fouilles des tumulus du Morbihan.

Et vous, mon cher Marionneau, pourquoi ne figurez-vous pas sur cette liste, — et n'y brilleriez-vous que par votre absence ? — Ah ! loin de là, mais alors que le souvenir de votre présidence est encore si actuel, et la reconnaissance de ce que vous avez été pour notre Société si vivante, si vibrante encore dans tous nos cœurs, ne vous dois-je pas quelques lignes plus longues et plus particulières ?

Grâce d'esprit, aménité de caractère, parole heureuse, facile, toujours pleine de tact, don de l'autorité unie à l'exquise bienveillance, et toutes ces qualités accompagnées d'une vivacité charmante, accorte, demeurée jeune, inimitable, en un mot, et trait principal, je le pense, de votre individualité, que vous a-t-il manqué pour être un président modèle ? Lettres, démarches, instances près des autorités, près des conseils, près des ministres : vous n'avez rien négligé dès que vous le jugiez utile. — Ne dois-je pas ajouter que, comme d'une terre bienfaisante l'on voit sur-

gir pour ainsi dire d'eux-mêmes les fleurs et les fruits, la période de votre présidence a reçu de circonstances que vous avez les unes fait naître, les autres encouragées, un éclat tout particulier ? Ici, c'est notre savant collègue Kerviler qui surveille les terrains qu'il creuse à Saint-Nazaire, pour l'extension de notre commerce ; il y trouve mille objets curieux des anciens âges, et de savantes discussions viennent s'animer autour ; — là, c'est vous qui recueillez avec un soin vigilant les précieux débris gallo-romains et mérovingiens que vous livre la démolition de l'ancienne église de Vertou ; — à Pornic, c'est, aidé et soutenu de toutes façons par vous, par la Société et par notre excellent directeur du Musée, M. Parenteau, que je continue à ouvrir les antiques sépultures de nos pères ; — ailleurs, c'est M. de l'Isle qui retrouve de précieux ateliers de l'âge de la pierre, et de toutes ces découvertes, dont je ne puis signaler ici que les principales, votre zèle pressant, dévorant, arrive, en activant nos efforts de plume et de crayon, et en y joignant les vôtres, à former le plus beau volume peut-être que la Société ait encore publié.

Mais quoi ! n'allais-je pas oublier la plus importante pour nous, Nantais, des dernières découvertes ! Qui donc, tout près d'ici, aperçois-je, l'air fier, impératif, dirigeant, gourmandant, surveillant tous ces ouvriers qui creusent le sol, et à chaque coup de pioche qu'ils donnent, à chaque pelletée de terre qu'ils enlèvent, remettent en lumière les vieux murs romains de notre cité et leurs tours, et les débris si intéressants des temples païens ? N'est-ce pas vous, cher Marionneau ? Vous y êtes dès l'aube, le soir vous y trouvez encore, et l'intempérie de la dure saison ne vous arrête pas. — Un jour, quand ces fouilles seront reprises, M. Parenteau, qui s'associa aussi avec tant d'ardeur et de science à ces découvertes, nous dira d'une manière plus spéciale l'histoire des temples dont il nomme déjà les divinités, et vous nous donnerez un de ces beaux et charmants récits d'ensemble qui doublent le prix des choses.

C'est encore vous que je vois à la Renaissance, dans ce magnifique local que la ville avait bien voulu mettre à la disposition de la Société, organiser, aidé de plusieurs de nos bons collègues, MM. Parenteau, Perthuis, Montfort, d'autres encore, cette merveilleuse exposition préhistorique, gauloise et gallo-romaine, qui

fit l'admiration de la Société pour l'avancement des sciences, alors qu'elle vint, en 1875, tenir à Nantes une de ses belles sessions, objet d'envie pour toutes les villes.

A ces éloges si mérités, mon cher Marionneau, que votre modestie vous fera peut-être trouver trop prolongés, mais que l'assemblée si unanime pour vous réélire, si le règlement le lui eût permis, trouvera plutôt trop courts, je n'ajouterai plus qu'un mot, mais il est nécessaire, il est juste. Qu'il me soit donc permis, au nom de toute notre société, de vous remercier de la manière dont vous avez interprété nos sentiments de pieuse douleur, alors que de Rome nous arriva, comme un coup de tonnerre, cette lugubre nouvelle : Monseigneur Fournier est mort ! vous avez exprimé nos regrets avec une éloquence simple et digne, qu'aucune autre n'a pu effacer, vous avez suivi, en tête de nous tous, ce si nombreux cortège, qui a traversé notre cité, et ressemblait presque à un triomphe, en sorte qu'on en pouvait dire : *O mors, ubi est victoria tua ?* — et vous avez voulu que les murs eux-mêmes de notre musée signalassent d'une manière éclatante aux yeux de tous, les émotions de nos cœurs. — Au nom de tous encore, je vous en remercie.

Chers collègues, vous le voyez, la meilleure partie des paroles que je viens de prononcer, tout en prenant la forme d'un éloge particulier si bien mérité, l'a démontré, et en a confirmé pour vous la flatteuse pensée, notre Société a bien des côtés prospères. Pourquoi faut-il, cependant, que je me croie, maintenant, obligé d'y signaler une ombre regrettable, ombre qui, du reste, n'est que peu de notre faute, et que tous nos efforts tendent et devront tendre de plus en plus à faire disparaître. Il peut suffire à ces sociétés célèbres de la capitale, l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des beaux-arts, la société des antiquaires de France et quelques autres encore, de dire, et même avec orgueil, en restreignant et limitant le nombre de leurs membres : *Non numerandi, sed ponderandi* ; ces sociétés, c'est l'élite ; en faire partie, c'est un titre d'honneur, qui compte très-sérieusement ; elles n'ont que l'embarras du choix ; — mais dans nos sociétés provinciales, où les mérites sont en général et moins grands et plus rares, il faut au moins y suppléer par le nombre. Le nombre est une grande force pour nos sociétés, et le nombre, vous en conviendrez, nous fait un peu défaut.

Nous voici arrivés à peine au chiffre de cent, alors que, dans cette grande, populeuse et intelligente ville, nous devrions être deux cents, trois cents, plus même. Ce devrait être, je le pense, presque une faveur enviée que d'appartenir à notre Société, si on comprenait mieux nos faits et gestes, le charme de nos réunions, l'instruction que, sans grande fatigue, on peut y acquérir en commun, l'étendue que l'esprit reçoit de ces communications réciproques, et le calme philosophique de la pensée que la vue mieux ouverte et plus prolongée sur les horizons d'arrière apporte à l'âme. En étudiant le passé dans ses mœurs, ses usages, ses coutumes, ses croyances, sa vie, ses passions, on devient plus indulgent au présent, plus espérant en l'avenir.

Recherchons donc quelques moments ensemble pourquoi l'étude dont nous nous occupons, l'archéologie, est si souvent mal comprise du public. — Ce nom, d'abord, d'archéologie a quelque chose de cabalistique, il effraie naturellement les femmes et les enfants; et même beaucoup d'hommes faits ont des soupçons vis-à-vis de lui. Il avait bien comme sens sa raison d'être, il est venu, comme les mots viennent généralement dans les langues, et surtout dans la nôtre, à son temps, à son heure; il exprime un fait, sinon entièrement nouveau, du moins plus universellement répandu alors qu'on le créa, pour ainsi dire, en lui donnant une application beaucoup plus complète qu'auparavant, et il dit bien ce qu'il veut dire. Il signifie, — cette explication, chers savants collègues, n'est point évidemment pour vous, — mais elle est nécessaire pour ceux, et il en existe bien, n'est-ce pas, qui ne se sont jamais promenés dans le jardin des racines grecques, il signifie discours, entretien, parole écrite ou non écrite sur les choses du passé, et il s'y joint, comme implicitement, presque toujours, le sens d'objets curieux, soit en nature, soit au moins figurés par le dessin ou d'une façon quelconque et présentés à la vue. — Donc des fouilles, cette source d'émotions si palpitantes, des recherches d'objets intéressants, des musées pleins de variété, pleins de beautés réelles et pleins aussi d'importants problèmes, où même d'énigmes peut-être insondables et d'autant plus attirantes, tout cela c'est compris dans l'archéologie. Mais hélas! bien que souvent employées, différemment accouplées, dans beaucoup de mots de notre langue, les racines helléniques qui disent tant de choses

ne sont point entrées avec leur sens bien clair dans le plus grand nombre des cerveaux de notre nation, et cependant, je l'avoue, je ne vois pas un terme français, à racines plus familièrement connues, qui pourrait suppléer l'expression dont je m'occupe. Donc nous sommes condamnés à conserver ce nom un peu pédantesque d'archéologues, et à continuer à saluer d'archéologie notre dame et maîtresse la dame et maîtresse de céans.

Mais, franchement, comment, pour la plupart, soupçonner qu'un archéologue réunit en sa personne par un heureux et sympathique mélange, les goûts de l'antiquaire et ceux de l'amateur proprement dit? Non-seulement il les réunit, mais il leur donne aux uns comme aux autres plus d'étendue et de portée.

Oui, veuillez le comprendre, vous, jeunes gens qui avez des loisirs et leur cherchez un emploi; vous, hommes faits, qui traînez souvent votre ennui à travers nos cités, et vous qui, déjà sur le penchant descendant de l'existence, sentez de plus en plus la solitude se faire autour de vous, si d'une main nous vous ouvrons l'entrée sérieuse et grave des tumulus de la Gaule, des temples de Vichnou et des hypogées de l'Égypte, où l'intérêt du mystère, la curiosité de l'inconnu, le charme de l'étrange nous attendent, de l'autre, plus légère, nous vous faisons contempler dans nos vitrines la mule brodée de la Pompadour et l'éventail de la Montespan. — Et pourquoi? — C'est que pour nous, archéologues, tout le passé, c'est notre domaine, tout le passé, presque jusqu'au calendrier de l'année précédente et en remontant de siècle en siècle, non plus seulement comme l'antiquaire proprement dit jusqu'aux premiers âges historiques, mais au delà, mais jusqu'aux origines mêmes les plus discutées de l'humanité. — Il n'est donc presque personne qui ne puisse augmenter de ses connaissances, de ses opinions, le trésor déjà acquis d'une Société d'archéologie.

Au reste, ce qui peut excuser jusqu'à un certain point ceux en nombre si considérable parmi le grand public qui ne nous comprennent pas, c'est l'inintelligence de vrais savants à notre endroit. Je pourrais en citer plus d'un actuellement vivant et florissant; mais il est plus courtois et plus sage d'en chercher un exemple dans ceux que la mort est venue frapper. Je choisirai le grand Daunou, l'illustre professeur du collège de France sous la Restauration, dont le *Cours d'Etudes historiques* est, assu-

t-on, un monument de premier ordre. Pourquoi Daunou n'a-t-il jamais compris, ou du moins n'a-t-il jamais voulu comprendre l'archéologie, ni l'archéologue ? je l'ignore, mais il n'est de traits si acérés, crut-il, qu'il ne leur décocha. Pour lui, le moyen âge était « l'âge de fer du genre humain en littérature et en morale. » *Erudit* venait des mots latins « *e rudis* » *dégrossi*. Chez l'érudit « le fonds est exigü, mais l'art est sans borne », dit-il. Un texte est-il obscur, tronqué, on le rétablit, « on le restitue » ; — et Daunou de rire. — « Faut-il, demande-t-il, dire numismate ou numismatiste ? » — « Ne confondez pas, dit-il encore, les diplomates avec les diplomates », dont les premiers ne sont pas tenus d'avoir l'esprit, ajoute un des biographes de Daunou, qui abonde dans son sens. — C'est enfin, écrit-il ailleurs, « en recueillant des homonymies des synonymies, en forgeant des étymologies, en prenant toujours le possible pour le probable et le probable pour l'avéré, qu'on compose mille traités d'histoire lapidaire, de numismatique, de paléographie, de mythographie, etc. »

Eh bien, nous en demandons pardon à l'ombre de Daunou, mais si l'on abuse parfois de l'archéologie, si surtout elle offre ces dangers de porter trop au scepticisme historique, d'abuser des hypothèses, comme aussi de s'appesantir souvent sur de trop minimes détails, il n'en faut pas moins reconnaître les immenses services qu'elle a rendus à la science. Si considérables sont les renseignements qu'elle a fournis, qu'il a fallu pour ainsi dire refondre toutes les histoires, aussi bien celles des faits que celles des arts, que celles des mœurs, des usages et toutes les autres. Rollin serait-il possible aujourd'hui ? Le doux, le limpide Anquetil pourrait-il pénétrer ailleurs que dans quelques pensionnats arriérés ? Si l'on peut encore lire de beaux récits de guerre, d'éloquents discours, de bonnes pages de politique dans les Mézeray, les Garnier, les Velly, les Villaret, est-ce à ces historiens habiles pour leur temps que la jeunesse d'aujourd'hui va puiser son instruction de nos annales ?

Dans un autre ordre d'idées, qui comprenait nos splendides cathédrales aux XVII^e et XVIII^e siècles ? Hélas ! c'est pour cela que tombeaux, vitraux, boiseries, chefs-d'œuvre même de l'orfèvrerie disparurent alors presque entièrement, ne laissant à la Révolution que le dernier coup de marteau à donner.

Et l'histoire des artistes du moyen âge et de la renaissance, qui donc s'en doutait, au moins pour ce qui n'était pas l'Italie ? — Page aimable, cependant, et belle.

Et celle même des artistes, les uns si habiles, les autres si charmants de ces XVII^e et XVIII^e siècles, trop méprisants pour une partie de leurs devanciers, mais qui, du moins, avaient aussi une foi à eux, qui donc s'en était informé pour ainsi dire avant ces dernières années, et cette histoire n'est-elle pas un corollaire désormais indispensable des règnes des Bourbons ?

Dannou se moquait des numismates, mais qui donc avant Lelewel comprenait la numismatique des origines du moyen âge et quel jour n'a-t-elle pas porté sur cette partie de l'histoire ? — N'est-ce pas aussi une révélation que la numismatique de la vieille Gaule si patiemment recueillie, si savamment élucidée par M. de Saulcy et tous les disciples qu'il a formés ?

N'en est-ce pas une autre due au même savant et au comte de Vogué que ces tombes des rois de Judée et les restes du temple de Salomon, retrouvés par des fouilles pour ainsi dire divinatrices, au grand et admiratif étonnement des nations ?

Et toutes ces cités lacustres, quelle stupéfaction et en même temps quelle joie dans tout le monde savant, et même cette fois plus que d'autres parmi les simples curieux, quand on les a retrouvées, sortant du fond des eaux comme Jonas du ventre de la baleine !

Est-il encore quelqu'un d'assez ignorant pour ne pas être au moins un peu au courant de ces grottes du midi de la France, de ces nombreux abris des premières races sans doute dont les pieds foulèrent le sol sacré de notre chère patrie ?

Et toutes ces découvertes des savants archéologues d'Angleterre, de Danemarck, de Suède, de l'Allemagne, les travaux de Rossi et de Rosa à Rome, les admirables fouilles dans les tombeaux de rois scythes entreprises par la Russie, et celles de M. Schliemann, dois-je les oublier ? — Et le musée Campana ? et le musée de Compiègne, avec toutes ses merveilles de l'art inconnu et retrouvé de l'Indo-Chine ? — Et ce musée de Saint-Germain ; quelles expressions trouverais-je qui ne soient au dessous de la vérité ? — Pourrais-je passer sous silence ce musée de Cluny, que nous envie l'Europe, et tant d'autres créés à sa suite et que l'ar-

chéologie à peu près seule revendique? — Le musée Carnavalet n'est-il pas un titre d'honneur de l'édilité parisienne? — Et ce magnifique palais du Trocadéro qui s'élève en ce moment et où toutes les nations vont se donner rendez-vous, que sera-ce, si ce n'est le temple de l'archéologie?

Que de noms désormais impérissables se rattachent, outre ceux que j'ai déjà cités, à ces études, à ces recherches, à ces découvertes? Pour me borner à la France, est-il besoin de vous rappeler les Caumont, les Mérimée, les Montalembert, les Chennevière, les Longpérier, les Fillon, les Chabouillet, les Beulé, les Montaignon, les de Laborde, les Cochet, les Barthélemy, les Ponton d'Amécourt, les Le Blant, les Héron de Villefosse, les Courajod, les Guilhermy, les Heuzey, les Léopold Delisle, les Hucher, les Ch. Robert, les Bordier, — je n'achève pas la liste, elle serait trop longue, — ce furent là, cependant, et de plusieurs d'entre eux on peut encore dire heureusement : Ce sont des archéologues dans le meilleur sens du terme. L'Archéologie n'est assurément pas une science toute nouvelle, mais elle est plus étendue, plus variée qu'autrefois. Elle s'attache à beaucoup plus d'objets et les étudie mieux, avec une critique plus attentive, une intelligence plus aigüe. L'archéologue ne consent plus à voir seulement dans le passé une vaste synthèse réduite à quelques grands noms et à quelques faits saillants, il l'étudie dans tous ses détails de quelque importance, de quelque intérêt, de quelque curiosité; c'est un progrès et non une décadence, comme le pensait Daunou. — Non, l'Archéologie ne prétend remplacer ni l'art, ni l'histoire, ni la littérature, ni la science ; ces expressions prises dans leur sens le plus général, ces quatre hautes formules qui résument tous les efforts de l'esprit humain, mais elle les aide souvent et beaucoup. Elle ne diminue ni un Ingres, ni un Delacroix, ni un Thierry, ni un Guizot, ni un Thiers, ni un Hugo, ni un Châteaubriand, ni un Cuvier ; elle ne ralentit point leur génie, mais elle ramène nos peintres à plus de vérité dans les costumes et dans tous les détails de leurs tableaux ; la physionomie même des temps et des races qu'ils reproduisent leur est désormais comme imposée. Elle inspire à Châteaubriand de belles pages sur la Gaule dans *les Martyrs*, et de magnifiques *Etudes historiques* ; elle dicte à Hugo les splendides récits de *Légende des siècles*, et, tout récemment encore, le

succès de la *Fille de Roland*, d'Henri de Bornier, n'a-t-il rien à lui demander ? Les Thierry, les Guizot, les Michelet, les Henri Martin, les Quicherat, y puisent largement. Thiers, par une précision de détails inconnue jusqu'à lui, fait pour ainsi dire de l'archéologie napoléonienne et prévoit, sous ce rapport au moins, la critique de l'avenir. Cuvier, enfin, je termine par ce grand nom, s'il revenait au monde et connaissait les belles découvertes des Edouard Lartet, des Vibraye, des Boucher de Perthes, des Christy, des Bertrand, des Mortillet, des Broca, des Rivière, referait en partie son œuvre.

Ne craignons donc pas, mes chers collègues, d'affirmer le bienvenu de la science dont nous nous occupons, science immense et science charmante, vaste et beau navire où chacun peut trouver son emploi utile, et qui, par un privilège particulier, à côté des chefs, à côté des matelots, accueille et appelle en aussi grand nombre qu'ils le désirent, et sans craindre le naufrage, les simples passagers, ceux que le travail fatigue, mais que la curiosité ainsi que le désir d'agréables relations attire, entraîne et presque toujours retient.

Mais ne l'oublions pas et songeons-y sans cesse, le progrès est le plus haut but que puisse et se doive proposer l'homme en toute chose. Or, toute science qui ne sait pas éviter le danger de l'ornière est bien près, non d'y périr, car la science ne périt jamais, mais d'y demeurer longtemps.

Chénier a dit :

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques.

Nous, sur des sujets anciens écrivons des choses nouvelles, nouvelles parce qu'elles n'ont pas été dites ou si complètement dites ; nouvelles et dans une manière nouvelle parce qu'il faut aujourd'hui que, pour garder la place qu'elle a conquise et en obtenir une plus grande encore, l'Archéologie s'attache davantage qu'autrefois à chercher l'idée sous la forme ; il est surtout nécessaire, utile et noble qu'elle ne se borne plus à dire : « Ce fut ainsi, » et à le montrer ; il faut qu'éclairée, instruite par le passé, elle dise : « Ce sera et il faut que cela soit ! » C'est à cette condition seule qu'elle peut être digne de s'appeler une science. — Arrière ceux dont le cœur défaille, dont l'esprit se trouble, dont

l'âme se déconcerte à la vue des misères, à la vue des fautes, à la vue des crimes, et parce que tout est encore bien imparfait parmi les hommes. Arrière ! ou plutôt non, retenons-les, n'accusons que leur ignorance, et montrons-leur à la lumière des enseignements recueillis de nos propres études, que si l'humanité semble parfois reculer, les pas qu'elle refait en arrière sont toujours des élans qui la reportent ensuite en avant.

RÉUNION DES DÉLÉGUÉS

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS

A LA SORBONNE

RAPPORT DE M. CHABOUILLET

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

« MESSIEURS,

« Les sociétés savantes auxquelles seront décernées, aujourd'hui, les médailles mises à la disposition de la section d'Archéologie par M. le Ministre de l'instruction publique, sont : la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, la Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres, et la Société florimontane d'Annecy.

« Démembrement de l'Association bretonne, la *Société archéologique de Nantes* reconnaît, sinon pour son fondateur, du moins pour son instigateur, un savant dont le nom restera au premier rang parmi ceux des plus illustres promoteurs de l'archéologie nationale, Arcisse de Caumont. La fondation, par le comte Aymar de Blois, de cette compagnie, démembrement de l'Association bretonne, remonte à l'année 1845 ; mais c'est seulement en 1859 qu'elle se décida à sortir de l'obscurité où elle cacha trop longtemps ses travaux et ses bons services,

en publiant un bulletin dont le premier volume renferme les procès-verbaux et les mémoires des années 1859, 1860 et 1861.

« Une longue expérience me l'a appris, il y a toujours profit à parcourir les recueils des sociétés savantes, et le premier volume de la compagnie nantaise n'est pas pour démentir cet axiome, mais si on le compare avec ceux de ces dernières années, on reconnaîtra que l'esprit critique et la méthode ont fait de grands progrès en Bretagne comme ailleurs.

« Pour ne parler que de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, en 1859 elle avait pour président d'honneur M. Bizeul, un antiquaire de l'ancienne mode, dont la mémoire est respectée à bon droit, mais dont aujourd'hui il est permis de dire qu'avec beaucoup de ses contemporains il se laissait trop facilement entraîner par l'imagination. Je ne voudrais pas la proscrire absolument, cette fée décevante qui joue de si méchants tours à ceux qui ne se défient pas assez d'elle ; mais il ne faut pas laisser oublier les vrais principes. Si l'archéologie vit d'hypothèses, il faut à ces hypothèses des bases solides ; si l'archéologie n'est, selon la définition d'un archéologue homme d'esprit, que le calcul des probabilités, un grand mathématicien, Laplace, parlant de cette science, disait « qu'au fond ce n'était que le bon sens réduit au calcul. » On sait cela très-bien à Nantes aujourd'hui.

« Il suffira pour le démontrer de rappeler que, parmi ceux de ses membres et de ses correspondants dont on trouvera des travaux archéologiques dans son recueil, on compte des savants comme MM. de la Nicollière, Marionneau, le vicomte de Kersabiec, MM. de Rochebrune, Parenteau, Ledoux, l'abbé Cahour, le révérend William Collings Lukis, le docteur Anizon, M. Damour, le lieutenant de vaisseau Arthur Martin, M. Kerviler, M. René Galles, et son président actuel M. le baron de Wismes, qui, indépendamment de son active collaboration au *Bulletin*, a donné ou dirigé de grands ouvrages sur les antiquités de la Vendée, du Maine et de l'Anjou. Je voudrais retracer les titres

de ces archéologues à la gratitude de leurs émules, mais je me dois avant tout aux œuvres collectives de la Société. Je rappellerai d'abord que c'est elle qui a créé en 1849 le musée archéologique du département de la Loire-Inférieure, lequel, grâce à ses soins persévérants, est enfin installé depuis 1856 dans un local digne de ses richesses, l'ancienne église de l'Oratoire. Sans se donner le plaisir de faire le voyage de Nantes, il est facile de se rendre compte de l'importance de ce musée.

« M. Parenteau, le savant numismatiste, qui en est le conservateur à la fois honoraire et effectif, a eu le courage de s'attaquer à cette œuvre ingrate mais méritoire qu'on nomme un catalogue. Il a déjà donné deux éditions de celui du musée de Nantes ; il n'y a qu'un reproche sérieux à faire à la seconde ; car je ne parle pas des légères inexactitudes inévitables dans les œuvres de cet ordre que l'on a pu y signaler. Ce reproche, c'est que ce livre si utile est trop magnifique, qu'il a de trop belles planches, et que partant il n'est pas à la portée de tous les visiteurs. Heureusement, il faut l'espérer, M. Parenteau en donnera bientôt une 3^e édition, augmentée des entrées depuis 1869, et cependant plus abordable. On aimera peut-être à connaître les monuments les plus remarquables de ce musée ; on n'y voit pas sans étonnement une vénérable barque creusée dans un tronc d'arbre, trouvée dans la Loire en 1867, et l'on y admire de belles épées gauloises et romaines de bronze, une grande épée gauloise de fer et les cinq fragments de bas-reliefs de l'antique château du Bouffay, dont le principal représente le combat d'un héros avec une amazone.

« La série épigraphique est des plus intéressantes : elle comprend des spécimens de toutes les époques. Parmi les plus importantes inscriptions du musée de l'Oratoire, on ne peut oublier celle qui mentionne une statue et un temple élevés par le Gaulois Agedovirus, fils de Modicus, et par sa fille Toutilla, à un *Mars-Mogon* ou plutôt *Mulion* (AVG. MARTIMVLIONI), selon l'excellente restitution proposée par M. Mowat dans l'un des derniers numéros de la *Revue archéologique*. On remarque aussi

dans cette riche série deux inscriptions d'empereurs gaulois, l'une de Tétricus, l'autre de Victorinus, et deux de l'empereur romain Tacitus. On ne finirait pas si l'on essayait de citer seulement les plus remarquables parmi les monuments de tous genres décrits dans cet instructif catalogue, tombes, vases, débris d'édifices que la Société n'a pu préserver de la démolition, monnaies, médailles, etc., etc. Je m'arrêterai cependant pour saluer au milieu des armes, un fauconneau aux armes de la ville d'Orléans, contemporain de Jeanne d'Arc, procuré au musée par M. Parenteau, qui déjà pourrait se plaindre de l'exiguïté de l'église de l'Oratoire, tant il y accumule de trésors.

« C'est surtout aux fouilles qu'elle subventionne, qu'elle dirige et dont elle ne manque pas de faire connaître les résultats, c'est à la vigilance avec laquelle ses membres se font les inspecteurs bénévoles de ces grands travaux qui, en assainissant nos cités, font, à la vérité, disparaître parfois de regrettables monuments, mais qui, par une sorte de compensation, en font aussi découvrir que l'on ignorait depuis des siècles, c'est à l'influence qu'elle a su conquérir, que la Société archéologique doit la fortune rapide du musée du cours Saint-Pierre.

« Il faut pourtant parler des travaux de ses membres. J'aurais voulu citer les excellents mémoires publiés dans le *Bulletin* de la Société archéologique par M. René Galles, qui a si brillamment commencé sa renommée par les explorations des dolmens et des tumulus du Morbihan ; j'aurais voulu louer la sûreté de sa méthode ; au moins, pour me borner à ses travaux plus récents, j'aurais voulu raconter, après cet archéologue, les fouilles de la Motte de Touvois, rappeler le parti qu'il a tiré de ce passage où Joinville nous fait assister aux obsèques, célébrées en Asie, d'un chef des Commains, dont les rites sont si semblables à ceux des Celtes.

« J'aurais voulu parler des fouilles de Dissignac avec MM. Arthur Martin et René Kerviler, de celles de Saint-Donatien à Nantes, si bien exposées par MM. Petit, Anizon, R. Kerviler et l'abbé Cahour ; mais, je l'ai déjà dit, nous n'avons pas le temps d'être

justes, et je ne m'arrêterai qu'au dernier volume des bulletins de la Société archéologique, que j'ai sous les yeux, le XV^e, qui porte la date de 1876. L'archéologie y est bien et largement représentée. M. l'abbé Cahour y a inséré une bonne étude sur le baptistère primitif de la cathédrale de Nantes, par lui découvert dans la cour de l'évêché, à la faveur de travaux nécessités par l'agrandissement de la place Saint-Pierre; M. Damour, des notes sur la roche de Roguédas considérée au point de vue minéralogique, qui se rattachent à l'archéologie en éclairant la question de la provenance de la matière des haches celtiques, traitées antérieurement par l'ecclésiastique érudit que je viens de nommer; M. Marionneau, l'inventaire d'une collection d'antiquités formée à Vertou; enfin M. René Kerviler et M. le baron de Wismes, des mémoires qui empruntent un intérêt exceptionnel à l'importance des sujets qui y sont traités avec un talent qui d'ailleurs ne fait défaut à aucun des membres de la Société.

« Le mémoire de M. le baron de Wismes est intitulé le *Tumulus des trois squelettes à Pornic*. C'est le récit, peut-être trop développé, mais vivement enlevé, de l'exploration de ce tumulus, l'un des plus remarquables que l'on ait découverts depuis longtemps, faite, en 1875, sous la direction du narrateur et sous les auspices de la Société archéologique et du conservateur du musée de Nantes. Ce qui fait l'intérêt capital de ce tumulus, c'est d'abord la présence des trois squelettes qui lui ont valu son nom. On sait qu'on trouve rarement des squelettes humains dans les tumulus et que, en Bretagne, où l'on a tant fouillé, on n'en a pas encore rencontré, mais seulement des ossements en petit nombre. C'est ensuite que l'on a constaté dans le tumulus l'existence de six caveaux funéraires. A ceci il faut ajouter que, dans une seconde campagne, M. de Wismes reconnut sur des pierres verticales du tumulus des signes analogues à ceux observés depuis longtemps dans le Morbihan, à Gavrinis ou à Lokmariaquer. Avec un heureux à-propos, M. de Wismes a pris pour épigraphe ces vers que le chantre des *Harmonies* adressait, il y a cinquante ans, à d'autres signes mystérieux :

**Et vous, dont nous cherchons les lettres symboliques,
D'un passé sans mémoire incertaines reliques,
Mystères d'un vieux monde en mystères écrits!...**

« Les signes gravés sur les dolmens du Morbihan et de la Loire-Inférieure trouveront-ils un Champollion ou un Burnouf? Il n'en faut pas désespérer; tel est l'avis de M. de Wismes; mais il n'y a rien de plus à en dire aujourd'hui.

« Ce n'est pas à des philologues de génie comme Champollion jeune et Eugène Burnouf qu'on pourrait demander l'explication d'un autre mystère, la solution du problème posé par le mémoire de M. René Kerviler, intitulé : « L'âge du bronze et les Gallo-Romains à Saint-Nazaire-sur-Loire, étude archéologique et géologique. » La dernière de ces épithètes suffit à montrer que ce n'est pas davantage à nous autres antiquaires qu'il appartient de déclarer si, oui ou non, ce problème est résolu. Nous ne pouvons que mesurer la portée de la découverte sur laquelle il s'appuie, découverte qui, si elle conquiert l'assentiment des juges compétents, « aura sur les études préhistoriques une influence décisive. »

« Membre de la Société archéologique de Nantes depuis 1873, M. Kerviler lui avait déjà donné, on l'a vu, de sérieux travaux, lorsqu'il fut chargé, comme ingénieur, de diriger le creusement du bassin de Penhouët, à Saint-Nazaire. M. Kerviler était donc parfaitement préparé pour faire profiter l'archéologie des aubaines que lui promettait cette mission. Il ne manqua pas à sa bonne fortune. Son attention une fois éveillée par la rencontre dans les alluvions vaseuses de la Loire de crânes dolichocéphales et d'autres vestiges d'objets généralement considérés comme remontant aux âges les plus reculés, M. Kerviler se livra à des observations méthodiques et à des calculs qui le conduisirent à reconnaître que « les couches d'alluvions déposées par le fleuve pouvaient se compter d'une manière régulière, absolument comme les années d'un sapin peuvent se compter par les couches concentriques du bois. »

« On n'analysera pas le mémoire de M. Kerviler ; il n'est ici personne qui ne le connaisse. Dans cette enceinte, l'an dernier, à pareil jour, M. Waddington, alors ministre de l'instruction publique, dont je viens d'emprunter les paroles à deux reprises, faisait un lumineux résumé de la théorie de M. Kerviler, laquelle ne s'est pas produite seulement dans le *Bulletin* de la Société de Nantes, mais que l'on a pu étudier aussi dans la *Revue archéologique*, où a été réimprimé le mémoire du savant ingénieur et qui, en outre, a été exposée dans diverses revues, notamment dans la *Revue des sciences*, la *Revue scientifique*, la *Revue des sociétés savantes* et d'autres recueils encore. Il suffira de rappeler que, selon M. Kerviler, il est possible de dater les vestiges des âges préhistoriques au moyen de calculs basés sur la régularité avec laquelle se forment les couches d'alluvions où l'on retrouve ces vestiges à côté de monuments d'époques historiques, à dates certaines, comme une monnaie de Tétricus, le César gaulois.

« En un mot, suivant M. Kerviler, la Loire vient de nous apporter un véritable *chronomètre préhistorique*. L'expression a été empruntée par M. Kerviler à M. de Quatrefages, qui s'en est servi dans son beau livre sur l'espèce humaine, où le savant académicien déclare que, « jusqu'à présent, il a été impossible de déterminer d'une façon un peu précise la valeur chronologique des couches successives qui se sont formées, soit dans les tourbières, soit dans d'autres alluvions, et que l'on n'a aucun moyen de déterminer les accroissements annuels ainsi formés ! »

« M. Kerviler aurait-il trouvé ce moyen ? Peut-on fixer avec lui à un maximum de 6000 ans avant notre ère le commencement des alluvions de la Loire et par conséquent de la période géologique actuelle ? Je viens de le dire, il n'appartient pas à la section d'archéologie de répondre à une telle question. Du reste, M. Kerviler n'a pas terminé ses sondages ; enfin, l'Académie des sciences, saisie, n'a pas encore fait connaître son opinion. Il faut donc attendre ; toutefois, dès à présent, nous féliciterons M.

Kerviler de la courageuse persévérance avec laquelle il s'acharne à demander leurs derniers secrets aux immenses profondeurs des vases de la Loire, et nous félicitons en même temps la Société qui a donné place dans son recueil au mémoire sur l'âge du bronze et les Gallo-Romains à Saint-Nazaire. •

STATIONS

PALEOLITHIQUES & NEOLITHIQUES

DE LA

LOIRE-INFÉRIEURE

La Bretagne semble avoir été déserte pendant que les races humaines qui peuplaient la Gaule voyaient successivement disparaître les grands mammifères de la période diluvienne, et plus tard, les troupeaux de rennes si abondants autrefois sur notre sol. Nous retrouvons dans les provinces qui nous avoisinent les traces de l'industrie primitive de ces époques, mêlées aux ossements de la faune contemporaine; elles sont inconnues ici sauf dans quelques points isolés vers le nord (Mont-Dol, Canterie, Guiclan). L'ensemble du pays, tel que nous le connaissons par les

recherches des archéologues, paraît dater seulement de l'époque de ses dolmens.

Cette exception bizarre, qui fait de notre vieille Bretagne une contrée relativement nouvelle, peut s'expliquer par l'absence du silex, la principale ressource de nos devanciers pour leur armement. Mais cette lacune dans la série de nos âges archéologiques n'est pas encore assez clairement démontrée; la région la mieux explorée jusqu'ici, le pays de Vannes, ne présente, il est vrai, que des vestiges de la période néolithique; il reste à préciser les limites de ce désert breton, et pour cela, laissant de côté les provinces voisines, où les traces plus anciennes sont bien visibles, chercher les frontières, les marches plus ou moins irrégulières, qui ont arrêté dans l'Ouest les premières invasions humaines. La Loire-Inférieure semblait parfaitement présenter ce caractère, et M. de Mortillet a publié au Congrès de Nantes en 1875, un compte rendu des découvertes du département où il est facile de constater l'absence de stations bien caractérisées antérieures à la pierre polie. Cependant il résulte des explorations que nous avons faites depuis, mon frère Georges de l'Isle et moi, que la limite de la région dolménique est évidemment plus à l'Ouest : des stations, des ateliers d'armes et d'outils des formes les plus anciennes, des silex travaillés pris dans des couches de graviers de rivière, démontrent parfaitement l'occupation de nos contrées aux époques les plus primitives. Toutefois, la limite donnée par nos localités est jusqu'ici la plus rapprochée.

Voici les premiers résultats de ces recherches, et l'indication de onze localités où nous avons recueilli des silex travaillés. Ces points sont ordinairement des buttes ou des coteaux défendus par des versants inclinés et le passage d'un cours d'eau; ce sont alors des stations.

Quelquefois de nombreux débris d'outils ébauchés, d'éclats et de retailles se rencontrent sur un sol dont la configuration n'offre rien de particulier. Il est probable que des masses siliceuses se seront trouvées agglomérées sur le lieu même où elles ont été débitées.

La situation du gisement et la quantité plus ou moins grande d'ébauches et de nucleus distinguent, à mon avis, les stations des ateliers.

En commençant par l'Est de notre département, nous avons d'abord : la station de l'Étranglar, en Saint-Géréon.

I^{re} STATION.

STATION DE L'ÉTRANGLAR, COMMUNE DE SAINT-GÉREON (LOIRE-INFÉRIEURE).

En suivant les coteaux de la Loire, à 1,500 mètres au S.-O. de Saint-Géréon, on aperçoit deux ravins très-encaissés, séparés l'un de l'autre par une butte de 130 pieds d'élévation (*). De grandes roches taillées à pic couronnent le sommet de cette butte et défendent la partie qui s'avance vers les terres ; le versant qui domine la Loire est traversé au dessous de ces roches par une rangée de menhirs qui relie presque les deux vallons.

Cette forteresse de rochers, maintenant abandonnée aux faucons, avait séduit nos sauvages devanciers ; choisissant le côté orienté au midi, ils s'étaient établis au pied de ces énormes remparts sur un sol nu et pierreux que les bois n'ont jamais dû recouvrir. Cette place, admirablement défendue et dominant au loin le cours du fleuve par dessus sa double ceinture de talus et de ravins, a reçu le nom lugubre de l'Étranglar.

C'est là que nous avons trouvé, en février 1877, les nombreux débris d'une station qui se rapporte parfaitement au type quaternaire du Moutier (Dordogne).

Matériaux employés.

Le sol de la butte est composé de micaschiste et de schiste

(*) Cette élévation est donnée approximativement d'après les cotes de l'état-major.

traversés par des filons de quartz. Il n'y a aucun gisement de roches siliceuses sur ce point ni dans les environs ; du reste, en examinant les silex employés, on reconnaît qu'ils sont de provenance étrangère : des coraux, des oursins incrustés dans la pâte indiquent une formation marine, et le bassin crétacé de la Touraine est peut-être leur provenance la plus rapprochée. Comment ces matériaux ont-ils été amenés de si loin ? La Loire, cette route qui marche, a sans doute servi à les transporter jusque-là ; toutefois, il existe à l'Est de la butte un dépôt de rognons siliceux agglomérés à 40 pieds environ au dessus du niveau de la Loire et mêlés à des fragments taillés dont les angles sont arrondis par le frottement. Ces silex ressemblent beaucoup à ceux qui couvrent les alluvions de Basse-Goulaine, à quelques lieues au dessous, sur la rive gauche de la Loire. Ont-ils été déposés sur la butte de l'Étranglar et employés sur place par nos tailleurs de silex, ou bien, amenés là de main d'homme, ont-ils été ensuite roulés et usés par un cours d'eau, supérieur de 10 à 12 mètres à nos plus grandes inondations ?

Ce qui est incontestable c'est qu'un certain nombre des objets que nous avons recueillis à cette station porte la marque de deux tailles successives : l'une, la plus ancienne, est caractérisée par des entailles luisantes, une sorte de croûte transparente et très-dure qui empêche le cacholong de se former de nouveau, c'est la patine lustrée des haches quaternaires ; elle est due au frottement des silex entraînés par les grands courants de cette période. Le second travail a produit autour de ces entailles une série de petits éclats ; ces pièces n'ayant pas été soumises depuis aux mêmes bouleversements, les nouvelles entailles se sont recouvertes d'un cacholong blanc et mat qui tranche beaucoup avec les faces vernissées du premier travail.

Je signale ce fait parce que les formes obtenues par la taille la plus récente, sont classées cependant dans le type Saint-Acheul, qui doit être le plus ancien de tous.

Je donnerai plus loin les diverses raisons qui me font rejeter cette classification pour nos hachettes. L'ensemble des silex taillés de cette station appartient aux formes du Moustier.

I. — *Type du Moustier (Dordogne).*

1° Têtes de lance du Moustier, à face lisse d'un côté, retailées à grands éclats de l'autre.

2° Racloirs à talon de forme ovale, terminés en pointe, d'un côté retailés à petits coups, plats de l'autre et gardant à la partie supérieure une poignée non dégrossie. Nous avons de beaux spécimens de cette forme.

3° Lames, coups, percuteurs et nucleus ; pointes courbes.

4° Cristal de roche par éclats et en forme de pointe.

5° Hachettes en amande (Saint-Acheul des Plateaux). Je range dans la série moustérienne ces petites haches, malgré leur forme biconvexe, et leur taille à éclats sur les deux faces. Elles n'ont ni les proportions, ni la grandeur ordinaire du Saint-Acheul. Leur largeur moyenne est en effet des trois quarts de la longueur, tandis que les haches de la vallée de la Somme sont toutes sensiblement plus allongées. Il est impossible que ces pointes de 5 à 9 centimètres aient pu servir au même usage que les grandes haches quaternaires d'Abbeville et d'Amiens ; emmanchées ou tenues à la main, elles offrent une saillie trop faible pour donner les mêmes résultats. Ce sont plutôt des pointes de javeline ou de lance. La désignation de haches de Saint-Acheul me semble d'autant plus défectueuse qu'on les trouve constamment mêlées aux instruments de Moustier et qu'elles passent à cette forme par des transitions insensibles. Enfin sur plusieurs de ces hachettes on voit des traces évidentes d'un travail beaucoup plus ancien. Elles ont peut-être été acheuléennes, mais elles sont retailées en même temps que les racloirs moustériens qui les accompagnent.

II. — *Type de la Madeleine (époque du Renne),
de M. de Mortillet.*

Quelques outils et des lames appartiennent au type des cavernes de la Madeleine. Le silex employé pour ces pièces diffère parfois

de couleur du silex que nous avons indiqué plus haut. Des grattoirs allongés sont les meilleurs spécimens que nous ayons trouvés de cette forme, qui est exceptionnelle à l'Étranglar.

III. — *Néolithique.*

Une hache polie en silex, brisée aux deux bouts. Elle est recouverte d'une teinte blanche et semble avoir subi l'action du feu.

L'alignement de menhirs qui ferme la station de l'Étranglar n'a pas encore été signalé : Traversant de l'Est à l'Ouest le n° 967 du cadastre (section D. Saint-Géréon), il décrit une légère courbe en face des grandes roches de quartzite du sommet, et relie presque les deux vallons.

Le premier menhir en partant de l'Ouest a 2^m 40 de haut ; il est en quartz et coupé carrément au sommet ; à 32 mètres en se dirigeant à l'Est on trouve le second menhir, sa hauteur est de 1^m 85. Vingt-six mètres plus loin sur la même ligne, au centre à peu près de la butte, se dresse le plus haut menhir de l'alignement. Il mesure 3^m 76^c de haut, et 4^m 80 de tour à hauteur d'homme ; il est plus étroit à la base et au sommet. La roche qui le forme est un quartzite veiné de quartz blanc.

A 114 mètres plus à l'Est, deux pierres de même nature gisent à terre ; l'une est carrée et aplatie comme une table de dolmen. Enfin 62 mètres plus loin se trouve le dernier menhir ; il repose sur le roc, son élévation est de 1^m 80^c (1). D'autres pierres sont abattues çà et là et devaient compléter l'alignement.

Au sommet de la butte nous avons trouvé quelques débris gallo-romains, des briques à rebord, brisées mais bien reconnaissables. Cette superposition du romain et des vestiges de l'âge de la pierre se retrouve constamment dans nos stations.

(1) Les gens du pays n'admettent pas que ces pierres aient été placées debout de main d'homme ; pour eux ce sont des roches qui ont poussé.

II^e STATION.

LA HAIE-PALAIS EN MOUZILLON (LOIRE-INFÉRIEURE).

En remontant la Sanguèze à un kilomètre au dessus du Pallet, on voit une butte couronnée de hautes pierres en diorite. Il y a peu d'années, cette butte était recouverte d'un épais manteau de bruyères, percé au sommet de longues aiguilles de roches noires. Depuis, le sol a été défriché jusqu'à la base des roches ; et sous cette couche de lande, nous avons trouvé les débris d'une station de silex travaillés. Sur un espace de 50 ares environ dans la partie au sud de la butte (N^o 54 et 66. Section A de Mouzillon), de nombreux éclats de silex étaient mêlés aux terres nouvellement labourées. Ce sont, pour la plupart, des lames, des grattoirs, tarauds, et nucleus en silex translucide, de petits couteaux de faibles dimensions, qu'on désigne parfois sous le nom d'instruments de chirurgie ou de tatouage. En somme, il est difficile de préciser le type de ces objets, le nombre de ceux qui sont entiers est trop restreint pour qu'on puisse leur donner un classement. Nous avons recueilli sur ce point et aux environs 14 haches polies ; 4 de ces haches ont été trouvées par M. Paul du Bois-chevalier, l'une est à bouton terminal et d'un très-beau travail.

Admirablement défendue par les pentes des versants et les eaux de la rivière, la Haie-Palais présentait en outre de solides abris dans les roches du sommet. Il était facile à nos tailleurs de silex de compléter ces abris ; une chambre mégalithique dressée tout auprès par les indigènes du XIX^e siècle nous donne idée de ce que pouvaient être ces constructions primitives.

La dureté des blocs permettait aussi de les utiliser comme enclumes et comme percuteurs.

Au Nord-Ouest de ce point, une agglomération de roches dio-

ritiques domine la rivière; au centre de cet entassement les pierres ont été disposées sur deux lignes parallèles et forment une sorte de tombelle de 2^m 75 de long, sur 65 centimètres de large et 1^m 48 d'élévation. Une seule pierre irrégulière forme le dessus. Je n'ai rien trouvé jusqu'ici dans les terres amoncelées au fond de cette cavité; du reste cette tombelle est trop informe pour encourager à de nouvelles recherches. Au pied de cette butte passe une voie pavée qui se dirige vers Vallet. Les pierres sont enfoncées verticalement, et contre-boutées par des bords solides comme dans les voies romaines; elle décrit de nombreux détours.

III^e STATION.

BÉGROL, COMMUNE DE LA HAIE-FOUACIÈRE (LOIRE-INFÉRIEURE).

Bégrol dépend d'une ancienne terre seigneuriale des Montauban (nunc de la Pénissière); c'est un plateau irrégulier dont les pentes s'inclinent insensiblement vers le Nord; dans la partie du sud, des versants plus accusés le reliaient aux coteaux de la Sèvre. Les grandes roches qui dominent en cet endroit le détour de la rivière, se nomment les Cavernes; on y voit deux grottes de faible dimension formées par le désagrégement du micaschiste pris dans le gneiss dur. La plus grande a 4^m 40^c de profondeur, 1 mètre de large à l'ouverture et 1^m 80 de hauteur; elle est très-étroite vers le fond. La seconde a 2^m 60 de profondeur et 1 mètre d'ouverture (*). Nos prédécesseurs de l'âge de la pierre ont dédaigné ces abris, ou du moins nous n'y avons trouvé jusqu'ici

(*) Les gens du pays se souviennent encore que ces cavernes ont servi de refuge pendant la Terreur. On admettrait difficilement que des hommes aient été réduits, de nos jours, à se cacher dans ces tanières, si les ruines des maisons brûlées que l'on voit en face ne rappelaient la *sauvage cruauté* des armées républicaines.

aucune trace de leur passage; au dessus, en remontant vers le Nord, dans les champs appelés les Pâtis se trouve le gisement de silex travaillés.

Cette station appartient au type des silex de la Madeleine (époque des cavernes et du renne), et ce classement nous a été confirmé par M. de Mortillet. C'est, je crois, la première localité de cette époque qui ait été signalée en Bretagne.

Sur une étendue de plusieurs hectares nous avons recueilli par milliers des lames, des grattoirs, des pointes plus ou moins brisées. La beauté de couleur de ces silex est tout à fait exceptionnelle; ils varient du rouge laque au brun violacé, noir, orange et blanc. Ils doivent venir du cours supérieur de la Sèvre, car les sables de cette rivière sont toujours mêlés de parcelles de la même pierre.

Nomenclature des outils.

1° Grattoirs magdaléniens, lames souvent terminées en pointe et dont la base forme un demi-cercle finement retouché;

2° Grattoirs doubles. Nous avons de beaux échantillons de cette forme, qui est assez rare;

3° Des outils triangulaires, longs et grossièrement taillés; ils sont très-usés sur les bords et ont dû être employés comme percuteurs;

4° Lames plates, avec trois méplats à la partie supérieure et un à la partie inférieure. Ces lames varient de 5 à 12 centimètres;

5° Les tarauds qui servaient aux hommes des cavernes à graver sur l'ivoire, sont assez rares ici. Peut-être les Magdaléniens de Bégrol étaient-ils dénués de sens artistique;

6° Des frappeurs, des nucleus retouchés en biseau tranchant;

7° Une flèche allongée en forme de cône, en silex jaune transparent taillée à petites facettes (voir catalogue de l'Exposition rétrospective. Collection G. et P. de l'Isle, 2^e carton).

Malgré la proximité de stations différentes, tous les silex de cette localité appartiennent au même type.

IV. STATION.

LA CANTERIE ⁽¹⁾ EN SAINT-FIACRE (LOIRE-INFÉRIEURE).

En face de Bégrol, la rivière décrit un demi-cercle entourant un large contre-fort de roches à pic. Le ravin de la Canterie coupe ce contre-fort et achève de rendre cette position presque inattaquable. C'est bien là le refuge d'une peuplade de guerriers ou de chasseurs, et les débris qui se trouvent sur le sol confirment cette opinion.

Par un contraste singulier, tandis que nous ne voyons à Bégrol que des outils, des lames minces, ou des instruments destinés à en façonner d'autres, là les armes dominent. Ce sont des flèches aiguës, à doubles ailerons, des haches polies, des casse-têtes, des pierres de jet, etc... Le silex employé dans les deux camps ne diffère pas moins. Au lieu des vives couleurs et des éclats allongés de Bégrol, nous ne voyons ici qu'un silex gris opaque, sorte de jaspé à cassure irrégulière et conchioïde.

On expliquera aisément cette différence entre deux tribus séparées seulement par un cours d'eau souvent à sec, en admettant qu'elles n'ont pas été contemporaines.

La Canterie appartient en effet au type plus récent de la pierre polie, et tout ce que nous y avons recueilli porte le caractère de cette époque.

1° Flèches pointues, allongées et plates, terminées à la base par trois angles à vives arêtes; l'angle du milieu formant le pédoncule; elles sont très-délicatement retouchées.

(1) Je dois aux indications de M. Édouard Gonin la découverte de cette localité. Une grotte formée par un entassement de rochers et nommée dans le pays la Chambre au moine, se voyait, il y a peu d'années encore, au dessous de cette station.

2° Flèches en forme de cœur avec une soie longue et arrondie.

3° Flèches presque cylindriques, bord latéral à peine accusé par une arête tranchante; ailerons petits et en forme de cônes.

4° Flèches triangulaires, épaisses, grossièrement taillées; la base est large et légèrement cintrée pour recevoir un manche.

Une vingtaine de flèches des divers types de cette localité figurent à l'Exposition (1878).

5° Les nombreuses pierres polies trouvées sur le sol de cette station sont en diorite et en silex opaque; elles sont brisées pour la plupart mais parfaitement reconnaissables. Une amulette de pierre verte en forme de hache sans tranchant nous a été remise par un habitant de cette localité.

6° Les grattoirs appartiennent bien à la forme néolithique: au lieu de ces lames arrondies au bout que nous voyons à Bégrol, ils forment un ovale assez large, et les retouches contournent le bord entier du silex.

7° Des pierres de jet, dont la forme sphérique est obtenue par de larges éclats, et des percuteurs en quartz.

Le silex employé dans cette localité et dans cinq autres que nous décrirons dans la deuxième partie de ces notes, provient d'un gisement situé dans le canton d'Aigrefeuille (Loire-Inférieure).

Près de là, un atelier très-étendu de silex moustériens couvre le sol au point nommé le Pas-Chalène: des hachettes du type de la Canterie, des racloirs, de larges outils plats et tranchants se rencontrent à la surface du sol.

Station moustérienne du Pas-Chalène (cst d'Aigrefeuille, Loire-Inférieure.)

A 1,200 mètres de ce point, une carrière de graviers nous a fourni de nombreux outils que nous avons recueillis en place dans des couches de sable quartzeux. Ce sont des hachettes et haches linguiformes et en amande, des lames et des racloirs du Moustier, les uns ovales et détachés à petits coups, les autres carrés avec une taille en biseau sur le bord, formée par l'enlève-

Silex des Graviers de rivière, carrière de l'Ouche (cst d'Aigrefeuille, Loire-Inférieure.)

ment d'un seul éclat. Ces outils se trouvent à différents niveaux, ils ont été légèrement polis par le frottement du sable, et colorés d'une teinte d'ocre par endroits.

Malgré l'abondance du silex gris opaque dans cette localité, une partie des haches est de roches différentes. Quartz, pou-dingue siliceux, silex translucide, ce qui semble indiquer que ce dépôt est formé d'outils entraînés de plus loin.

Je donnerai plus en détail les coupes de cette carrière. C'est le premier gisement de silex taillés pris dans les dépôts quaternaires qui ait été signalé dans notre contrée ; il a été trouvé par mon frère, Georges de l'Isle, il y a un mois à peine, et de plus longues études sont nécessaires pour bien le décrire.

PITRE DE L'ISLE.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

DE QUELQUES USAGES ANCIENS

CONSERVÉS

AU PAYS GUÉRANDAIS

Etude lue à la séance du 20 mars 1878 de la Société archéologique de Nantes.

I

A l'aspect du pays de Vannes, Emile Souvestre s'écriait :
« C'est la vieille Gaule, moins ses forêts... Cet homme qui monte
« la colline, à son vêtement de lin ne le reconnaissez-vous pas ?
« C'est un bellec'h ou druide... Vous n'êtes plus en Bretagne,
« vous êtes au pays des vieux Celtes visités par César ⁽¹⁾. »

Eh bien ! la même impression vous saisit, le même cri vous échappe, lorsque, quittant les riantes campagnes du pays nantais, vous entrez dans la presqu'île guérandaise. Le décor s'est changé à vue, on se croirait tout d'un coup transporté en Celtie. Mœurs, légendes, costumes, types physiques, et jusqu'au langage infusé de l'idiome breton, tout concourt à nous faire remonter les âges.

Le sol même ne parle à nos yeux que du passé. Ici la flèche

(1) *Les derniers Bretons*. Paris, 1854. 1, page 107 et suiv.

élevée d'un menhir ou la table demi-ruinée d'un dolmen, qui emporte notre pensée jusque dans la brume des âges préhistoriques ; là, de formidables ouvrages en terre, travaux où excellaient les Gaulois, de l'aveu même de leur vainqueur⁽¹⁾, et qui ont peut-être été les témoins d'une lutte gigantesque ; partout des champs parsemés de tuiles à rebords et de briques gallo-romaines ; sur les côtes, des marais sillonnés de cours d'eau grossissant ou baissant avec les marées, et dont la vue nous remet en mémoire la description de la Vénétie par l'auteur des *Commentaires*.

Regardez, à cette descente abrupte, ce conducteur debout sur son chariot, tenant les rênes d'une main ferme et poussant son cheval à fond de train. Il ne vacille même pas, et au milieu du mouvement qui l'emporte, il semble aussi solidement planté qu'un piéton sur la terre ferme. Ainsi volaient aux combats les Gaulois sur leurs chariots de guerre ; ainsi les essédaires, debout sur le timon ou sur le char, « savaient arrêter leurs chevaux lancés sur « une pente rapide, les modérer ou les détourner à leur gré⁽²⁾. »

Entendez-vous dans la direction d'Assérac un cri répété de proche en proche dans la campagne, et qui en un instant va se rendre aux extrémités de la commune ? C'est un signal à la façon gauloise, le *clamor per agros* ⁽³⁾ de César. On a vu les gendarmes se dirigeant de ce côté : les braconniers sont avertis.

Avez-vous remarqué ces bandes d'oies domestiques qu'un habitant de la Chapelle des Marais pousse par centaines devant lui et mène à des marchés parfois assez éloignés ? On dirait qu'elles sont encore dirigées sur Rome, comme autrefois, pour orner la table d'un Lucullus, ou grossir le nombre des oies sacrées du Capitole. La vente de ces palmipèdes était autrefois un des grands commerces de la Gaule, et Pline nous apprend qu'il en venait

⁽¹⁾ *De Bello gallico*, VII, 22 et passim.

⁽²⁾ *Ibid.*, IV, 33.

⁽³⁾ *Ibid.*, VII, 3.

ainsi en Italie, par troupes nombreuses, amenées par un conducteur jusque du pays des Morins ⁽¹⁾.

Voyez ces chaumières : elles sont encore couvertes de paille ou de roseaux, comme au temps de César ! Voilà bien les cabanes décrites par le conquérant : *casas quæ more gallico stramentis erant tectæ* ; voilà bien ces toits de chaume et de roseaux dont a parlé Strabon ⁽²⁾ ! Et si vous demandez comment s'appelle tel ou tel hameau, on vous répondra le plus souvent par un nom breton — j'allais dire gaulois — qui ajoute encore à l'illusion.

L'habitant de ces demeures a conservé la rudesse, les vigoureuses croyances, et aussi un peu le caractère superstitieux de ses ancêtres. Il garde pour ses prêtres un respect aussi profond que celui que la nation entière portait autrefois aux druides : *Natio omnium Gallorum admodum dedita religionibus*, disait César ⁽³⁾ ; cette peinture, vieille de dix-neuf siècles, est encore d'une vérité frappante pour le paysan guérandais.

Un examen un peu attentif fait retrouver chez lui nombre de vieux usages que les historiens latins et grecs attribuent en propre aux Gaulois, ou qui, par leur ancienneté, font croire à une origine celtique. J'en ai recueilli quelques-uns qui m'ont semblé intéressants à signaler. Mais il faut se hâter, avant que les chemins de fer, qui vont bientôt sillonner la presqu'île, emportent dans leurs wagons la forte individualité et les mœurs antiques de ces braves gens comme un bagage suranné.

II

Quoique déjà même les costumes locaux aient commencé à subir la loi de cette uniformité qui s'impose partout, une des choses qui frappent certainement le plus dans la presqu'île guérandaise, c'est l'originalité du vêtement, et surtout sa variété,

(1) Pline, x, 27.

(2) *De Bello gallico*, v, 43. — Strabon, iv, p. 164, éd. Didot.

(3) *De Bello gallico*, vi, 16.

car il diffère dans presque chaque commune, et parfois dans chaque section de commune.

Qui n'a vu, sur les marais salants de Batz, les paludiers coiffés de chapeaux à bords relevés, habillés de saies blanches et de pantalons blancs, récemment échangés contre la braie ? Qui n'a vu, au moins en gravure, les brillants costumes qu'ils portaient naguère aux jours d'apparat ?

Du côté de Nivillac, au contraire, les laboureurs, vêtus de couleurs sombres, ont un chapeau de feutre à larges bords qui leur masque le visage, et souvent, aux jours de travail, un bonnet de laine brune.

Voici en Guérande, en Saint-Lyphard et en Saint-Molf, quelques vieillards, rares survivants restés fidèles au costume national que tous les habitants de ces communes portaient, il y a trente ans à peine. Ils gardent encore la braie de berlinge avec les guêtres sur le soulier, les gilets étagés sur la poitrine, le petit chapeau coquet orné de chenilles bariolées, et agrafent leurs chemises de toile avec la fibule gauloise (*).

Les femmes, moins répandues au loin que les hommes, ont conservé plus scrupuleusement leur costume traditionnel, et offrent, surtout dans la coiffure, — cette partie caractéristique de la toilette — une variété plus frappante. Tandis que le front des paludières de Batz disparaît sous une large bandelette, les femmes de Saint-Lyphard, de la Madeleine et de Saint-Molf ont la tête ornée d'une *torche* élégante qui se pose comme une couronne au large front des jeunes filles. Les ailes légères de leurs coiffes blanches, repliées d'ordinaire, retombent flottantes aux jours de fêtes, prêtant au visage qu'elles encadrent un air

(*) On peut voir le dessin de ce costume dans la belle publication éditée par la maison Charpentier : *Nantes et la Loire-Inférieure*. La gravure est accompagnée d'une légende explicative due à la plume d'Emile Souvestre, et dont je détache les premières lignes : « Le paysan qui vient, suivi de sa jeune épouse, habite la campagne de Guérande.... Ses hauts-de-chausses, qu'il appelle *houssines*, et ses guêtres sont de berlinge, étoffe de laine brune et de fil croisés, en usage dans toute la Bretagne. »

pudique et retenu. Par un usage opposé, les paysannes d'Assérac et de Pénestin croisent en tout temps sur leurs têtes les longues oreilles de leurs coiffes à fond carré. En Nivillac et dans le nord d'Herbignac, les villageoises cachent leurs cheveux retroussés sous un disgracieux *pignon*; et à la Chapelle des Marais, les habitantes du grand village de Mayun s'encapuchonnent en toute saison d'un grossier *capot* noir.

Cette variété de costumes sur un territoire aussi restreint semble bizarre, et le paraîtra encore davantage si l'on remarque que les relations et les mariages sont rares entre gens vêtus différemment. Tout le monde sait que les habitants de Batz ne se marient qu'entre eux. En Herbignac, où le nord du territoire porte l'habillement de Nivillac et le midi celui de Saint-Lyphard, il ne se forme presque aucune alliance d'une partie à l'autre de la commune. Chose semblable a lieu pour les paroisses limitrophes d'Assérac et de Saint-Molf. Le même phénomène se reproduit plus tranché encore à la Chapelle-des-Marais, où les deux principaux villages, Camère et Mayun, quoique distants de deux kilomètres à peine, ne contractent jamais d'unions entre eux et diffèrent essentiellement par le vêtement, le caractère, et même le type physique.

Est-ce à une diversité de races qu'il faut attribuer cette double particularité ? Peut-être dans certains cas, pour Batz par exemple ⁽¹⁾; mais il serait difficile de poser une pareille affirmation en principe, tant les différences sont nombreuses. D'autant plus que le pays guérandais a cela de commun avec toute la Basse-Bretagne, où la variété infinie des costumes présente, aux jours de *pardons*, le plus curieux coup d'œil.

Je m'abuse, peut-être, mais j'y verrais plutôt un reste des anciennes fédérations gauloises dont parle César. « Chaque ville,

(1) Mais non pour la Chapelle des Marais, car la malpropreté dans laquelle vivent les gens de Mayun, leur habitude de ne se marier qu'entre eux, les miasmes qui s'exhalent de leurs marais, cause permanente de maladies endémiques, suffisent pour expliquer la dégénérescence du type.

nous apprend-il, chaque bourg, chaque section et presque chaque famille se partage en fédérations. Ces fédérations ont pour chefs les citoyens qui jouissent du plus grand crédit ⁽¹⁾ » ; et il ajoute qu'un tel état de choses existait depuis longtemps déjà, quand il vint dans les Gaules : *antiquitus institutum*. N'est-il pas naturel de supposer que chaque fédération, pour se reconnaître mieux, avait adopté un costume distinctif, comme chaque seigneur, plus tard, eut ses couleurs que ses hommes tenaient à honneur de porter ? Ainsi s'expliquerait également la froideur existant entre gens ayant appartenu autrefois à des groupes différents, froideur entretenue à travers les siècles par la dissemblance du vêtement, qui en fait toujours des étrangers les uns pour les autres.

III

C'est peut-être en souvenir de ces antiques fédérations que s'est conservé un usage fort ancien, sans doute. Quand un mariage a lieu entre personnes de communes différentes, — ce qui d'ailleurs se voit peu, — et que la mariée doit suivre son époux dans une autre paroisse, les jeunes gens du pays vont, le soir de la noce, se poster sur la limite de leur commune, des deux côtés du chemin, et avec des faveurs aux couleurs variées, ils barrent la route aux mariés qui s'en retournent. Pour passer outre, le ravisseur et ses assistants devront arroser généreusement les rubans. Mais malheur à eux s'ils refusent ! Une lutte terrible s'en suit, lutte avec les poings, avec les ongles, avec les pieds, avec les dents même, et ce serait merveille s'il n'en résultait pas pour quelques-uns des combattants de sérieuses blessures.

L'humeur querrelleuse et guerroyante des vieux Celtes survit chez leurs descendants. Comme aux temps de Posidonius, de César et de Diodore, les festins de noces eux-mêmes sont maintes fois troublés par des rixes qui se termineraient d'une manière tragique, si on n'intervenait pas pour séparer des adversaires

(1) *De Bello gall.*, VI, 11.

échauffés encore par le vin. Les jeunes gens de Saint-Lyphard et de la Madeleine sont renommés entre tous par ces luttes corps à corps si familières aux Gaulois, et naguère encore, un jour de tirage au sort ne se passait jamais à Herbignac, sans donner lieu à des combats acharnés.

IV

Il ne faudrait pas croire, toutefois, d'après ces détails, que le paysan guérandais fût dépourvu de sentiment ; ce serait une grave erreur. Dans l'occasion, il est capable de grands sacrifices. Si un voisin tombe malade, tous ceux du village s'entendront, à tour de rôle, pour panser ses bestiaux et cultiver sa terre. S'il succombe, les mêmes services sont rendus à sa veuve. A vrai dire, il n'y a que peu de pauvres dans les campagnes, tant les laboureurs sont portés à se venir en aide.

Qu'à l'heure du repas, un mendiant étranger demande l'aumône à la porte de la chaumière, aussitôt, sans qu'on s'informe qui il est, ni d'où il vient, il sera invité à prendre part au dîner de la famille ; il aura, comme les autres, une écuelle de soupe et une tranche de lard, puis, quand il aura fini de manger, il ira s'asseoir à l'âtre, et, fumant sa pipe bourrée avec le tabac du maître de maison, il paiera l'hospitalité qu'il reçoit en longs récits sur les pays qu'il a parcourus, récits qui ont toujours l'art de charmer son naïf auditoire.

Dans les bourgs et dans les petites villes, on croira avoir tout fait, quand on aura donné, sur le seuil de sa porte, un sou à un pauvre, comme pour s'en débarrasser. Mais l'habitant des campagnes traitera le mendiant en égal : il l'admettra à sa table et à son foyer, il lui donnera un gîte pour la nuit, il glissera dans son sac un morceau de pain bis au départ, en un mot, il aura pour lui toutes les délicatesses d'une confraternité touchante. Et c'est là encore un trait distinctif de sa race ; car l'hospitalité gauloise était en grand renom, et Diodore de Sicile la célébrait au premier siècle de notre ère. « Le voyageur qui entrait, dit-il,

« était aussitôt convié au repas, et personne ne s'informait ni
« de son nom ni du but de son voyage, avant qu'il eût cessé de
« manger. »

Cette hospitalité était si largement pratiquée chez les Gaulois, nous apprend Nicolas de Damas, qu'ils punissaient de mort l'assassin d'un étranger, et seulement de l'exil le meurtrier d'un de leurs concitoyens ⁽¹⁾.

Cet usage tend toutefois à s'effacer, surtout dans le voisinage des grandes routes. Le nombre toujours croissant de vagabonds à mines suspectes qui battent les campagnes, leur manière arrogante de demander l'aumône, qui est plutôt une menace qu'une prière, les vols qu'il n'est pas rare de constater après leur passage provoquent la défiance et tarissent la charité dans ses sources.

La vieille hospitalité bretonne finira par disparaître, comme a déjà à peu près disparu le pauvre d'autrefois, insouciant et de joyeuse humeur, qui s'en allait par les villages en récitant son chapelet.

V

Un usage conservé aussi d'âge en âge et que Nicolas de Damas ⁽²⁾ attribue en propre aux Gaulois, mais qui, par les mêmes motifs, ne peut subsister longtemps désormais, c'est l'habitude invétérée qu'ont nos paysans de ne jamais fermer à clé les portes de leurs maisons ; preuve évidente qu'ils ne se défient point de leurs voisins, et que le vol entre habitants du même village est extrêmement rare.

Qu'ils vaquent à leurs travaux ou à leurs affaires, la porte de leurs demeures n'est retenue extérieurement que par un loquet ou une targette en bois, et rien ne serait si facile que de pénétrer à l'intérieur. La confiance de ces braves gens est telle, qu'il est

⁽¹⁾ Voir les citations de ces auteurs par Roget de Belloguet : *Le Génie gaulois*, p. 26 et 71.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 27.

encore, dans les villages, des maisons dont la porte extérieure n'a même pas de serrure.

VI

Un autre trait de mœurs locales est la coutume de pousser des cris sauvages aux funérailles. Dans la commune d'Herbignac, — chef-lieu de canton, pourtant, — cette habitude n'a pu être détruite, et elle mérite d'autant plus d'être remarquée qu'elle contraste davantage avec l'air peu démonstratif des habitants.

Il est de règle que le corps du défunt soit transporté des villages au bourg sur une charrette attelée de bœufs. Des draps blancs sont jetés sur le cercueil, selon l'antique usage des Gaulois, signalé par Sulpice Sévère (*). La famille attristée, mais d'une douleur calme, suit en silence, à travers les sentiers, le convoi funèbre. Rendu à l'entrée du bourg, le corps s'arrête ; on le descend de la voiture et on le dépose à terre en attendant le prêtre. Tous les assistants se rangent autour de la bière, dans l'attitude recueillie du chrétien devant la mort. Rien jusqu'ici que de profondément convenable dans la tenue de ces braves gens, qui ont d'ailleurs une grande piété pour leurs défunts. Le corps entre dans l'église, et, tandis que le cercueil est porté au haut de la nef, la famille du décédé, — le deuil, — se place à l'autre extrémité, au bas du temple et près de la grande porte. L'office religieux se chante sans incident, jusqu'au moment où le prêtre entonne le *Libera*. Mais aussitôt, et comme à un signal donné, des gémissements et des sanglots s'élèvent du fond de l'église, à en couvrir les chants funèbres. Lorsque le corps est enlevé pour être transporté à sa dernière demeure, le bruit redouble d'intensité. Ce sont des hurlements sauvages, mêlés de mots entrecoupés : « Ah ! mon pauvre père ! Ah ! mon pauvre frère ! Ah ! mon Dieu ! mon Dieu ! »

Pendant tout le parcours de l'église au cimetière, les mêmes

(*) *Vie de saint Martin*, 12.

cris se font entendre à travers le bourg, un peu étouffés toutefois, pour reprendre plus intenses à l'entrée du cimetière. Mais quand le moment de la dernière séparation approche, et que le cercueil tombe avec un bruit sourd dans la fosse, oh ! alors, c'est une explosion indescriptible. Les rauques sanglots des hommes, les voix criardes des femmes, les glapissements aigus des enfants se confondent dans une cacophonie qui déchire l'oreille sans émouvoir le cœur, tant cette douleur bruyante semble de commande. On dirait pourtant que tous ces parents éperdus, penchés sur la fosse, vont s'y précipiter à la suite du défunt. Mais rassurez-vous, dès que les dernières prières sont terminées, dès que la terre a recouvert le corps, larmes et sanglots cessent comme par enchantement, et les mêmes personnes qui paraissaient devoir suffoquer tout à l'heure, reprennent, calmes et graves, le chemin de leurs villages.

Ces cris désordonnés qui accompagnent les inhumations sont, à n'en pas douter, un reste des vieilles mœurs celtiques, alors que pour faire au chef de famille de magnifiques funérailles, on brûlait avec lui les esclaves et les clients qu'il avait aimés ⁽¹⁾, alors que spontanément « les proches parents du mort se précipitaient parfois sur le bûcher, pour l'accompagner dans l'autre « vie » ⁽²⁾ ». Les branches entrelacées dont, au départ du village, on couvre le cercueil avant d'y jeter le drap blanc obligé, ne rappellent-elles pas les fascines qui alimentaient le bûcher funèbre ?

Le christianisme ne put mettre fin aux démonstrations bruyantes sur la tombe des morts. Grégoire de Tours nous apprend que les hurlements des funérailles avaient lieu en Gaule avant l'établissement des Barbares ⁽³⁾. Le concile de Liptines les interdit, les Capitulaires de Charlemagne en renouvelèrent la défense ⁽⁴⁾,

⁽¹⁾ *De Bello gallico*, vi, 19.

⁽²⁾ *Le Génie gaulois*, p. 400.

⁽³⁾ *De Miraculis S. Juliani*, 1.

⁽⁴⁾ Roget de Belloguet : *Glossaire gaulois*, p. 216.

sans réussir à les supprimer, le clergé paroissial les flétrit chaque jour, et, malgré tout, ce vieil usage gaulois s'est conservé dans un coin de notre département jusqu'en plein dix-neuvième siècle.

On le retrouve également dans la commune de Férel, qui, jusqu'en 1749, resta une trêve d'Herbignac. Une période de cent trente ans écoulée loin de la paroisse mère n'a modifié en rien la coutume de ses habitants.

VII

Je viens de parler des vociférations qui accompagnent les funérailles. Puis-je oublier ces cris particuliers aux hommes du pays guérandais, et qu'ils lancent tout à coup, comme une note discordante, dans leurs joies et dans leurs peines? Parfois, au plus fort de leurs luttes ardentes, un des combattants jette un cri strident, sauvage, qui a quelque chose d'effrayant et tel que les Gaulois devaient en pousser quand, au premier choc, ils s'élançaient dans la mêlée et terrifiaient les Romains de leurs hurlements de guerre, ce qui faisait dire à Polybe que la terre elle-même où l'on allait s'égorger semblait pousser d'épouvantables clameurs ⁽¹⁾.

Je me doute fort aussi que ce cri de joie, d'un accent étrange et lugubre, qu'ils lancent par intervalles, au milieu de leurs chants de fête, au milieu de leurs danses, dans l'enivrement de leurs plaisirs, et qui ressemble au hurlement d'un fauve, doit avoir quelque rapport avec ces cris de triomphe que jetaient leurs ancêtres, cris si particuliers et auxquels César était si peu habitué que, par deux fois dans le même livre, il mentionne ces clameurs, à la façon gauloise « *suo more* » et qu'il ne trouve pas d'autre mot pour les qualifier que celui de *ululatus* ⁽²⁾.

(1) Polybe, livre II, 29.

(2) *De Bello gallico*, V, 26 et 37.

VIII

Tout le monde connaît cette vieille fête populaire de l'Agui-laneuf, qui se célèbre encore si joyeusement chaque année en certaines régions de la Basse-Bretagne, et dans quelques parties de la France. Voici, selon M. de la Villemarqué, comment les choses se pratiquent en pays breton : « Le lendemain de Noël, « les pauvres gens vont par bandes, de village en village, précédés « par un vieux cheval orné de rubans et de lauriers, pour « chercher leurs étrennes. Ils les demandent dans un chant dont « le thème ne varie guère, mais que les chanteurs modifient au « gré de leur inspiration, faisant halte devant chaque porte un « peu riche... (1) »

J'ai retrouvé cet usage imperturbablement conservé dans une commune de notre pays guérandais, à Piriac. Les choses s'y passent à peu près comme en Basse-Bretagne. Tous les ans, le soir qui précède le premier janvier, les jeunes gens de Piriac se rassemblent par groupes, et, drapés dans un manteau de toile cirée, la tête couverte d'un chapeau ciré à larges bords, un long bâton à la main, ils vont frapper aux portes en chantant la chanson de l'« Éguinané ». Les chefs de la bande ont sur le dos un sac destiné à recevoir les offrandes, et comme presque chaque famille compte quelque représentant dans la troupe, peu de maisons se refusent à donner : qui de l'argent, qui une miche, qui de la viande, du lard surtout ! Le lard a toujours été le mets essentiellement gaulois, c'est le plat obligé de tous les festins, et Strabon signalait déjà de son temps ce faible de nos aïeux pour la chair de porc fraîche ou salée (2).

Nos promeneurs nocturnes font d'ordinaire une abondante récolte. Le lendemain matin, les joyeux compères comptent leurs richesses, et le produit de leur collecte sert à leur payer un pantagruélique festin.

(1) *Barzaz-Breiz*. Edition Didier, 1867, p. 445.

(2) Strabon. Ed. Didot, IV, p. 160-163.

Ici, comme ailleurs, c'est donc toujours la même fête et tendant au même but ; quant au costume traditionnel requis pour la circonstance, il est approprié à une population de marins et de pêcheurs.

On a disserté à l'infini sur cette antique fête populaire de l'Aguilaneuf. Les uns n'y veulent voir qu'un appel fait de tout temps à la générosité publique, à l'occasion du premier de l'an ; d'autres croient y découvrir un vestige des fêtes gauloises du gui nouveau, ou de la germination du blé. Mais nos chanteurs de Piriac n'en cherchent pas si long, et ce vieux mot breton *Eguinané* qu'ils répètent, sans le comprendre, n'a pour eux qu'un sens, celui d'étrennes.

Si cet usage n'existait qu'à Piriac, on pourrait objecter à la rigueur qu'il a pu y être importé par quelques marins. Mais il se retrouve également à six lieues de là, en la commune de Saint-Molf, et, l'an dernier, dans les villages de Binguet, de Mohonna et de Pennemont, la fête de l'Aguilaneuf était bruyamment célébrée.

Du reste, les couplets qu'on chante à cette occasion méritent peu d'être reproduits. Ils sont l'œuvre de quelque auteur du crû, aussi peu soucieux de la rime que de la mesure ; et la preuve, c'est que la chanson de Saint-Molf n'est déjà plus celle de Piriac ; mais c'est toujours le même thème, force remerciements à ceux qui donnent, des injures à ceux qui refusent, le tout entremêlé de facéties rabelaisiennes, parfois un peu trop risquées.

Veut-on un échantillon de cette poésie indigène ? Voici un des meilleurs couplets de la chanson de Saint-Molf :

Si vous n'voulez pas nous donner,
Ne nous faites pas attendre,
Car nous avons les pieds mouillés,
Et la goutte à la jambe.

Les lettrés évidemment n'ont point passé par là.

IX

A Saint-Lyphard, à l'époque de Pâques, les garçons meuniers

s'en vont avec un panier au bras chez toutes leurs pratiques ⁽¹⁾. C'est pour eux l'époque des étrennes. Ils reçoivent invariablement des œufs dans chaque maison, selon la générosité de chacun. Mais comme les familles tiennent à être bien servies et attachent un grand prix aux bonnes grâces du meunier, chez lequel est ouvert souvent un compte-courant assez élevé, ces quêtes sont généralement très-fructueuses. Il n'est pas rare qu'un garçon meunier fasse dans sa journée une collecte d'œufs qui lui rapporte de quinze à vingt francs.

Cette coutume, sans doute bien plus récente que les autres, semble se rattacher à l'interdiction de l'usage des œufs par le culte catholique, pendant les derniers jours de la Semaine sainte. C'est, sous une autre forme, le pendant de la promenade du bœuf gras dans les villes à la fin du Carême. Mais elle n'en est pas moins curieuse, et j'ai cru devoir la mentionner, car peut-être faut-il y voir l'origine des œufs de Pâques.

X

La manière dont on inaugure une aire nouvelle, en quelques quartiers de la presqu'île guérandaise, paraît être beaucoup plus ancienne. C'est dans la paroisse de la Madeleine, entre Guérande et Saint-Lyphard, que la fête de l'aire neuve, — de la rue neuve, comme on dit dans le pays, — se célèbre avec plus d'éclat.

Quand un laboureur a préparé une aire, et qu'avec l'aide empressée de ses voisins il y a transporté toutes les terres nécessaires, il ne reste plus qu'à la fouler et à l'aplanir. Pour cela, on a recours à une espèce de consécration à la façon celtique. Des luttes sont annoncées, et la nouvelle s'en répand vite dans les environs. On voit arriver de tous côtés, au jour fixé, des athlètes émérites qui viennent se disputer le prix, tandis qu'autour de

(1) Cet usage existe également dans le Morbihan, notamment à Béganne. Un membre de la Société a fait observer qu'il a lieu aussi dans les environs de Châteaubriant.

l'aire se groupent les jeunes filles endimanchées, dont la présence double l'ardeur des rivaux.

A un signal donné, la lutte commence, lutte ardente, pleine d'émotions et de péripéties, car ces rudes gars de la Madeleine et de Saint-Lyphard ont autant de souplesse que de vigueur dans les muscles. Les lutteurs en renom de Biliers, d'Arzal et de Surzur ne donnent pas un plus vigoureux croc-en-jambe, ne savent mieux parer un coup dangereux. Pour qu'un des combattants soit déclaré vaincu, il faut qu'il soit terrassé et que ses deux épaules touchent à terre. Mais que le triomphateur ne se hâte pas trop de se réjouir, car souvent, c'est quand l'adversaire semble s'affaïsser qu'il est plus terrible. D'un bras, il s'appuie à terre, et de l'autre, par un revers de main irrésistible, il renverse à son tour son antagoniste étourdi.

Le prix décerné au vainqueur est d'ordinaire un chapeau neuf, avec lequel le héros de la fête reçoit un bouquet orné de rubans dont il se pare avec orgueil.

Après la lutte entre les jeunes gens, en commence une autre entre les enfants de quatorze à seize ans. Ne faut-il pas exercer de bonne heure ces adolescents à devenir des hommes ? Et pour nos rudes natures bretonnes, fumer et savoir bien se battre, tel est le caractère distinctif de l'homme. Aussi des pipes sont-elles le prix du combat ⁽¹⁾.

(1) Les pipes ne sont peut-être pas d'une origine aussi récente qu'on le suppose. En 1874, dans des fouilles opérées au Mesnil-sous-Lillebonne (Seine-et-Oise), on a trouvé une pipe en terre cuite semblable aux nôtres, dans une urne cinéraire du cimetière romain de Catillon. Une petite pipe en fer a été découverte avec une main votive en bronze dans un vase de couleur grise, près du village de Rumpst, en Belgique, où des fouilles répétées avaient indiqué un établissement romain. Semblables trouvailles ont été faites en Irlande, en Ecosse et en Suisse. Enfin, aux environs de Freesen et d'Osnabruck (Allemagne), on a rencontré également dans quelques tumulus de petites pipes en terre près des urnes. (*Revue arch.*, 1874, 1^{er} sem., p. 194 et 269). Le directeur de la *Revue celtique*, M. Gaidoz, tout en contestant l'authenticité de ces découvertes, reconnaît toutefois que Logan, dans son ouvrage sur les Gaëls d'Ecosse, parlant de ces pipes, les croit antérieures à l'introduction du tabac en Europe (*ibid.*, p. 374). Il ne

XI

Quand les luttes sont terminées, c'est le tour des danses. Avez-vous vu, aux jours de noces, sur les places de Guérande ou d'Herbignac, cette gracieuse danse locale qu'on nomme un *bal*? D'abord la ronde se développe, capricieuse et légère, au son du biniou ; puis jeunes gens et jeunes filles, se donnant le bras, s'en vont deux à deux à la suite les uns des autres, pour former, au refrain, une danse à quatre, une espèce de quadrille en raccourci où s'alternent les vis-à-vis, et où on danse l'un devant l'autre en se tenant par la main. Rien d'élégant comme ces évolutions chorégraphiques, auxquelles les beaux types physiques de la Madeleine et de Guérande ajoutent un charme de plus.

C'est la danse bretonne, celle qui est encore en honneur en Cornouaille comme au pays de Vannes, et qui ne diffère que par quelques variantes de peu d'importance, suivant les localités. Le nom de *bal* lui-même, détourné en français de son sens primitif, est emprunté à l'idiome armoricain.

XII

Je ne parlerai que pour mémoire des chants nocturnes du premier mai et des feux de la Saint-Jean. Ces fêtes se célèbrent un peu partout, et je n'ai voulu signaler ici que les coutumes plus particulièrement circonscrites sur un point extrême de la Loire-Inférieure.

« Mais, me dira-t-on, la plupart des usages que vous venez d'énumérer ne sont point propres au pays guérandais ; ils exis-

faut pas oublier qu'au dire d'Hérodote les Scythes aimaient à brûler de la graine de chanvre pour s'enivrer de ses vapeurs.

Ajoutons enfin que M. Hucher a reproduit dans l'*Art gaulois*, t. 1, pl. 6, un statère de provenance inconnue, mais assurément au type armoricain, dont le cheval androcéphale tient à la bouche un objet qui ressemble tout à fait à une pipe.

tent en Basse-Bretagne. Ouvrez les *Barzaz-Breiz* et vous y trouverez les chansons de l'*Aire neuve* et de l'*Aquilaneuf*; M. de la Villemarqué mentionne même les cris poussés aux funérailles ⁽¹⁾. »

Loin d'y contredire, je m'empresse de le constater. Et c'est ce qui me faisait écrire, au commencement de cette étude, qu'en mettant le pied sur le sol guérandais, on éprouve la même impression qu'à l'aspect du pays de Vannes. « Le Morbihannais, disait Souvestre, est un Celte baptisé, qui laisse entrevoir son origine bien plus clairement que les autres Bretons ⁽²⁾. » On pourrait en dire autant du paysan de Guérande.

Pour lui, les *cellæ* sont toujours les *pierres à tonnerre*, et quelques-unes des haches que j'ai recueillies provenaient de la démolition de vieilles maisons où elles avaient été posées avec intention. Le même usage a lieu dans le Morbihan. « Si j'en crois M. de Keranflech, écrit le savant conservateur de notre musée, les paysans du Morbihan placent dans les fondations de leurs maisons les haches celtiques connues sous le nom de pierres à tonnerre, pour les préserver de la foudre ⁽³⁾. »

Comme au pays de Vannes, on croit encore, dans certains quartiers de Guérande et de Saint-Molf, aux fées et aux nains dansant en rond la nuit autour des dolmens. On raconte même une foule de mauvais tours joués par ces malins corrigan. — Je ferai remarquer en passant que le mot *corrigan* est un terme essentiellement vannetais et que dans les autres dialectes on prononce *corrighed*.

La persistance de ces vieux usages, de ces antiques croyances,

(1) Dans les notes pleines d'intérêt qui accompagnent le chant de l'*Aire neuve*, M. de la Villemarqué nous apprend qu'en Basse-Bretagne un chapeau neuf orné de chenilles et de rubans est le prix de la victoire, et qu'une lutte a lieu aussi entre les enfants de 12 ans à 15 ans. Cela se passe donc comme à Guérande.

(2) *Les Derniers Bretons*, 1854, I, p. 113.

(3) M. Parenteau. Catalogue du Musée Archéologique de Nantes, 2 éd., 1869, page 1.

cantonnées dans un coin de notre département, quand tout tendait à les détruire, donne la mesure de leur force. Mais ce qui paraît étrange, c'est qu'ils ressemblent d'une manière si frappante à ceux du département voisin, avec lequel cependant nos Guérandais n'entretiennent des relations d'aucune sorte.

Cette bizarrerie ne s'expliquerait-elle pas très-naturellement par le fait que les pays de Vannes et de Guérande appartenaient autrefois au même peuple ? Grâce aux travaux remarquables de plusieurs membres de la Société Archéologique de Nantes, il semble établi maintenant que le territoire des Venètes s'étendait jusqu'à l'embouchure de la Loire. Comment s'étonner dès lors qu'on retrouve les mêmes usages en deçà comme au delà de la Vilaine ?

Bien plus, on y parlait la même langue, et c'est ce que je tâcherai de démontrer dans une prochaine étude, en faisant ressortir combien le dialecte vannetais a laissé de profondes racines dans les noms de hameaux, dans les lieux-dits du cadastre et jusque dans le langage vulgaire des habitants de notre presqu'île.

Je ne vous ai donc présenté aujourd'hui, Messieurs, qu'une des faces, ou plutôt le préambule de la question que je me propose de traiter devant vous : les attaches vénétiques du pays guérandais.

GUSTAVE BLANCHARD.

RECHERCHES

ARCHÉOLOGIQUES & HAGIOGRAPHIQUES

SUR

SAINT LUPIEN DE REZÉ

MESSEURS,

Je m'étais proposé de communiquer les présentes recherches au congrès de l'*Association bretonne*, tenu à Savenay au mois d'août dernier. Vous savez que cette illustre compagnie, en se reconstituant, ne s'est pas bornée à suivre son précédent programme concernant l'agriculture et l'archéologie; elle s'est annexé une section d'hagiographie, dans le but de reprendre en sous-œuvre l'étude des traditions primitives et des anciens documents relatifs aux saints de Bretagne, étude si malheureusement abandonnée par l'école du XVIII^e siècle. Placée sous le haut patronage de l'éminent et regretté cardinal archevêque de Rennes, encouragée par NN. SS. les évêques de la province armoricaine, et dirigée par des savants distingués tels que MM. de la Borderie, Ropartz, Chauffier, dom Plaine, bénédictin de Ligugé, et plusieurs autres, cette section a publié son programme sous le titre d'*Acta sanctorum Britanniae Armoricae*, et fait appel à tous les hommes de bonne volonté. C'est à ce dernier

titre seul que j'aurais osé présenter mon saint Lupien à l'*Association*, et j'aurais voulu le faire de concert avec vous, Messieurs, car ce travail vous appartient aussi à plusieurs titres. Mais, les circonstances ne m'ayant pas permis de lire mes recherches au congrès, je viens naturellement vous en faire hommage. Vous ne serez pas surpris si j'entre dans quelques questions d'hagiographie pure, sur lesquelles, d'ailleurs, nos découvertes archéologiques jettent une vive lumière.

En ouvrant le livre de saint Grégoire de Tours, *DE GLORIA CONFESSORUM*, chap. 54, au titre : de *saint Lupien, confesseur* (je traduis), on lit : « *A l'extrême limite des Pictons, contiguë à la cité de Nantes, c'est-à-dire dans le bourg de Ratiaste, repose un certain Lupien, mort (au IV^e siècle, le 11 octobre) encore revêtu des vêtements blancs* ⁽¹⁾. On rapporte qu'il reçut le bienfait du baptême des mains de saint Hilaire, évêque de Poitiers; mais bientôt, comme nous l'avons dit, il émigra de la prison du corps vers le ciel, et il reçut de Dieu, généreux en toutes sortes de dons, une si grande faveur qu'à son tombeau un aveugle recouvra la vue, un paralytique le mouvement, un muet la parole » ⁽²⁾.

Voilà, Messieurs, il faut l'avouer, à peu près le fond primitif de la vie de saint Lupien. Mais on conviendra que, si la quantité fait défaut, la qualité révèle des gloires insignes dont je ferai bientôt ressortir l'éclat. Je dois cependant ajouter que saint Grégoire de Tours n'est pas le seul à avoir mentionné saint Lupien. Albert le Grand, que je vois avec plaisir apprécié par l'*Association bretonne*, précise davantage l'époque où il vécut. Parlant de Marcus, évêque de Nantes, nommé aussi Marcinus

(1) C'est-à-dire dans les huit jours qui suivirent son baptême.

(2) *Infra ipsum Pictavorum terminum, qui adjacet civitati Nanneticæ, id est in vico Ratiatensi, Lupianus quidam in albis transiens requiescit (seculo IV, 11 oct.). Hic fertur ab Hilario antistite donum baptismatis suscepisse; sed mox, ut diximus, migravit a corpore. Cui a Deo bonorum omnium largitore tanta est gratia attributa, ut ad ejus sepulchrum cæcus visum, paralyticus gressum, mutus mereretur eloquium.*

dans quelques actes : « Cet évêque, dit-il, fut sacré en l'an 337, « sous les papes S^t Marc et S^t Jules, et les enfants du grand « Constantin, empereur, Constantin II, Constantius et Constans, « et pendant la persécution de Julien l'Apostat. De son temps, « de grands miracles se firent au tombeau de saint Lupianus, « lequel ayant été baptisé par S^t Hilaire de Poitiers, mourut peu « après, et fut ensevely au pays de Rezay en ce diocèse... » Et, répétant les paroles de saint Grégoire de Tours : « Un muet « y reçut la parole, un aveugle la vue et un paralytique fut guéry » ; puis, il ajoute : « Il était natif de la paroisse de Rezé, où il y a « un prieuré de son nom dépendant de l'abbaye de Geneston. « (Ils l'appellent Saint-Lucian) » (1).

Les Bollandistes ont publié, sous la date du 1^{er} juillet, un petit commentaire sur saint Lupien, *commentariolus*. Bien qu'il laisse beaucoup à désirer, il fournit cependant des données précieuses. On y voit que Bollandus lui-même et plusieurs de ses savants collaborateurs se sont occupés de ce saint. Il indique de nombreux martyrologes qui en parlent, et cite des litanies des saints du Poitou, avec notes, composées par Henri de la Roche-pozay, évêque de Poitiers, dans lesquelles le nom de saint Lupien figure et est invoqué (2).

Dom Rhuinart, dans une note sur le texte de saint Grégoire de Tours, remarque la célébrité de Rezé et du village auquel saint Lupien a donné son nom.

Le P. Longueval en parle, dans son *Histoire de l'Église gallicane*, comme ayant été disciple de saint Hilaire et baptisé par lui.

La plupart de nos historiens locaux font mention de saint Lupien ou Lucien de Rezé, mais ils ne font guère que répéter saint Grégoire de Tours. Je citerai pour exemple Travers, qui le fait baptiser à Rezé, et Ogée qui, après avoir disserté sur Rezé,

(1) Catalogue des évêques de Nantes. — Marcus.

(2) *Libellum de Litaniiis Pictonicis, seu sanctorum qui, ortu vel incolatu, Pictonum oram nobilitarunt* (*Gallia christiana*, t. II).

ajoute : « Quoi qu'il en soit, Lupien, que l'on nomme aussi Lucien, est né dans cette province et y a reçu le baptême l'an 340, sous l'épiscopat d'Eumelius (?), évêque de Nantes ⁽¹⁾, par S^t Hilaire de Poitiers. Et, en ce temps, Rezé s'appelait Rosarié. Après la mort de saint Lupien, les miracles qui se firent à son tombeau engagèrent le peuple à bâtir en son honneur une chapelle qui forme aujourd'hui un riche prieuré qui appartient à l'abbaye de Geneston ⁽²⁾. »

Les traditions du pays sont plus explicites et plus riches encore. Elles constatent que la mémoire du saint s'est fidèlement conservée et transmise jusqu'à nos jours dans toute la contrée et dans les contrées voisines. Que son culte est immémorial (nous traiterons particulièrement ce point important, plus loin), et que les populations ne cessèrent d'affluer de siècle en siècle à son tombeau. Ce pèlerinage était très-fréquenté avant la Révolution, et nous n'avons pas été peu surpris, lorsque nous avons fait nos fouilles archéologiques, d'apprendre et de voir de nos propres yeux qu'aujourd'hui encore, de nombreux pèlerins y viennent accomplir leurs vœux et y apporter leurs offrandes.

J'arrive immédiatement, Messieurs, au compte rendu de nos fouilles qui ont un intérêt archéologique direct, et qui d'ailleurs apportent de nouvelles données à notre sujet. Nous étions au mois de novembre 1872. M. S..., propriétaire du prieuré de Saint-Lupien, ayant entrepris de restaurer la chapelle, en fit lever le dallage et découvrit, dans toute l'étendue de la nef et une partie du chœur, un vaste enfeu rempli de sarcophages en pierres calcaires, contenant encore les squelettes des corps qui y avaient été inhumés. M. S... alla trouver M^{re} Fournier, notre regretté président d'honneur, et lui demanda que faire? M^{re} l'Évêque répondit qu'en ce qui concernait les ossements, s'ils ne devaient pas rester dans leurs cercueils, ce qui néanmoins serait préfé-

(1) Eumelius ou plutôt Eumerius, était le prédécesseur de Marcus, qui occupa très-peu de temps le siège de Nantes.

(2) Dictionnaire d'Ogée. Rezé. Édition de 1780.

nable, ils devaient être transportés pieusement au cimetière de la paroisse. Quant aux fouilles, qui paraissaient devoir être intéressantes, Monseigneur conseilla d'en référer à la Société Archéologique. Avisé immédiatement par Sa Grandeur de ce qui se passait, je me rendis chez notre honorable président, M. René Galles, qui était déjà informé par M. S... Une commission fut formée à l'effet de visiter le prieuré de Saint-Lupien, et cette commission, composée de M. Galles, président, et de MM. Petit, Anizon, Marionneau, Prével, Thenaisie, Phelippe-Beaulieux et Cahour, se transporta sur les lieux et constata ce qui suit.

Le prieuré de Saint-Lupien est situé sur la route de Nantes à Rezé ; à un kilomètre environ de cette dernière localité. Les bâtiments, entourés de clos de vignes et de jardins, existent encore, et l'on y remarque, indépendamment de ses grandes cheminées, un reste de vitrail sur lequel sont peintes des armoiries avec la devise : *Paciencia maxima virtus.*

Quant à la chapelle, du XV^e siècle, le toit en était fortement endommagé ainsi que les meneaux des fenêtres ; mais les murs étaient solides. L'intérieur était dans un état de dévastation considérable. L'autel adossé au mur de l'*Est* n'existait plus ; mais son rétable, artistement sculpté dans la pierre, était assez bien conservé, ainsi que deux jolies crédences ornées d'arcatures et placées de chaque côté de l'autel. Une troisième credence, du même genre, se faisait remarquer au côté *Sud* du chœur, et laissait supposer l'existence d'un autel latéral, simplement adossé au mur, car on n'y remarquait aucune trace d'attache. La chapelle avait d'ailleurs de belles proportions ; elle mesurait intérieurement en longueur 14 mètres 33, en largeur 7 mètres 40, et sa hauteur, jusqu'au lambris, était de Je me borne à ces indications, renvoyant pour le détail aux dessins que notre respectable collègue, M. Van Iseghem père, conservait depuis longtemps dans ses cartons, d'où il veut bien les extraire en notre faveur.

Mais ce qui attira plus particulièrement notre attention fut l'enfeu. Il régnait dans toute l'étendue de la chapelle et l'en-

lèvement du dallage le laissait complètement à découvert. Le plan et les dessins ci-joints, pris sur les lieux et dus au crayon de M. Petit, membre de la commission, en donneront une idée plus exacte que ne pourrait le faire une description. Nous ferons néanmoins les remarques suivantes. Presque parallèlement aux murs de la chapelle, à l'intérieur, apparaissaient les substructions d'une enceinte plus étroite, accusant évidemment l'existence d'une chapelle plus ancienne, renfermée tout entière dans le périmètre de la seconde. Les murs couraient à travers les sarcophages, dont ils n'endommageaient que la partie indispensable à leur tracé, respectant les corps eux-mêmes qu'ils renfermaient. Ces circonstances démontraient que cette première chapelle était postérieure à celles des tombes sur lesquelles elle était venue s'asseoir. La facture primitive de ces sarcophages et de ces murs attestait d'ailleurs leur haute antiquité.

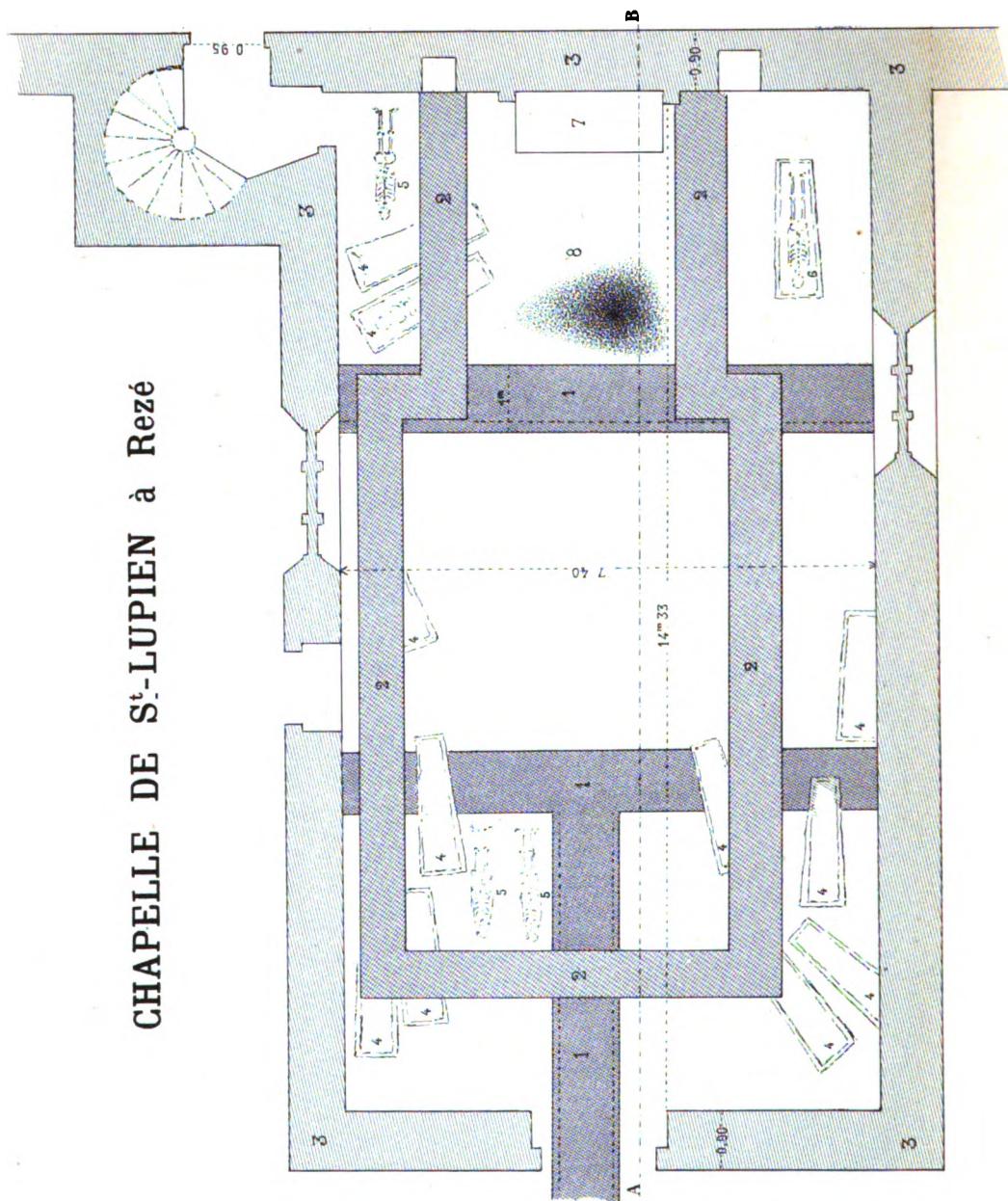
Les ouvriers avaient commencé à bouleverser le terrain et à vider les sarcophages. Mais la position naturelle des squelettes qui y reposaient prouvait qu'ils n'avaient pas été violés. Il n'en était pas ainsi de plusieurs autres que nous découvrîmes, les jours suivants, hors de l'enceinte. Toutes ces circonstances révélaient l'existence d'un véritable cimetière, où des tombes remarquables et nombreuses étaient venues se grouper avant la construction de la chapelle, comme pour honorer un lieu déjà béni et devenu le centre recherché de sépultures distinguées.

Dans l'intérieur de la chapelle, une des tombes dont nous venons de parler nous parut digne d'un respect particulier, par son emplacement dans le chœur, au côté *Sud* de l'autel. Cette place d'honneur ne fut pas la seule circonstance qui nous la fit discerner des autres. Nous avons déjà dit que la crédence placée au côté *Sud* nous avait porté à supposer qu'un autel latéral avait pu occuper cet endroit. Mais, s'il en avait été ainsi, comme il était d'usage, aux premiers âges de l'Église, d'établir les autels sur les tombeaux des saints, que pouvait être le personnage auquel avait été réservé cet honneur ? Notre anxiété était d'autant plus grande que, pour le moment, nous n'avions

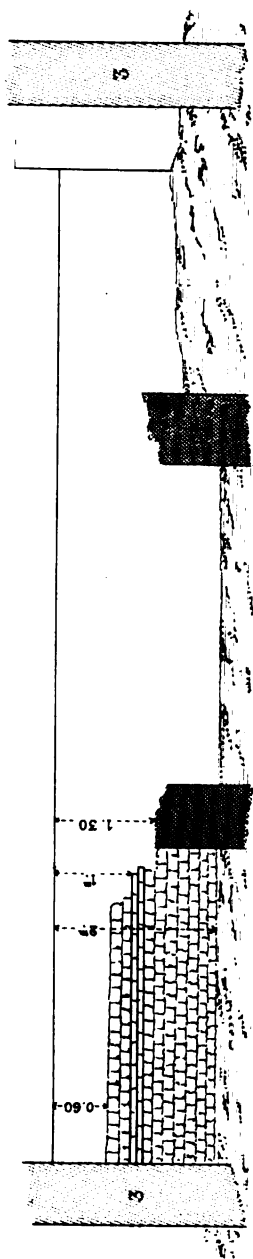


CHAPELLE DE S^t-LUPYEN à Rezé

PLAN des FOUILLES



L. J. J. J.



COUPE SUR LA LIGNE A B

- 1 Murs romains.
- 2 Vieux murs de fondations d'une petite chapelle.
- 3 Murs de la chapelle existante.
- 4 Sarcophages.
- 5 Squelettes entiers sans chaise.
- 6 Sarcophage et squelette non déplacés.
- 7 Autel.
- 8 Fosse dans le roc.

Echelle de 0^m 01 par mètre



aucune donnée sur les reliques de saint Lupien, ni sur ce qu'elles avaient pu devenir. Plusieurs indices éveillaient cependant nos doutes. Il n'était pas naturel de croire que la piété ou la malveillance des siècles eussent laissé les restes du saint patron de ce lieu aussi intacts qu'ils paraissaient l'être, ni surtout que son tombeau fût placé en dehors de la chapelle primitive, ainsi qu'on peut s'en assurer par l'inspection du plan.

Dans cette incertitude, nous crûmes devoir renvoyer l'examen de cette question à une étude ultérieure et prendre, en attendant, toutes les précautions possibles pour la conservation intacte de ce sarcophage et du mystérieux dépôt qu'il contenait. Nous obtîmes du propriétaire, qui s'était décidé à vider entièrement l'enfeu, que la tombe en question fût complètement respectée. Nous priâmes l'un de nos collègues, M. le Dr Anizon, de vouloir bien profiter du moment où le squelette était à découvert pour en faire l'examen ostéologique et en dresser procès-verbal sans déranger en rien les ossements, choses qui furent faites avec une parfaite intelligence et le plus grand soin. Enfin, nous remplîmes le sarcophage de sable fin, de manière à y ensevelir ces pieux restes ; et M. S... voulut bien, de plus, l'enfermer dans une caisse en bois, renversée, en recouvrir le tout d'une dernière couche de sable et d'un dallage qui pût protéger ce tombeau contre l'indiscrétion des curieux, aussi bien que contre la piété trop empressée des fidèles.

J'ai cru devoir enregistrer ces détails et les publier, de peur qu'un jour, cette tombe étant de nouveau découverte, on ne se trompât sur les motifs des précautions dont elle fut l'objet et sur la nature du corps qu'elle renferme. J'examinerai bientôt la question des reliques de saint Lupien, et nous reconnaitrons le bien fondé de notre réserve.

La première fouille faite à la suite de cette opération nous apporta un nouveau motif de doute. Dans le chœur de la chapelle primitive, entre l'autel et le mur qui le séparait de la nef, et qui supportait probablement la balustrade, on découvrit une large fosse, de forme ovoïdale irrégulière et mesurant 2^m 70^c de

longueur, du nord au sud. Sa partie nord, de 0^m 70^c de largeur sur 0^m 90^c de profondeur sous dallage, allait s'agrandissant brusquement vers le sud et donnant à cette dernière partie 1^m 40^c de largeur sur 3^m 40^c de profondeur.

N'était-ce pas là plutôt la véritable tombe où les restes du saint auraient d'abord été inhumés et d'où ils auraient été enlevés plus tard, pour être soustraits, comme tant d'autres le furent dans nos contrées, à la profanation de barbares envahisseurs ? Il faut avouer que l'emplacement de cette fosse au centre du chœur de la première chapelle et le soin que l'on avait eu de conserver ce chœur intact, en l'enfermant tout entier dans celui de la seconde, et en allongeant celle-ci uniquement vers l'ouest, le donnaient naturellement à penser. Et ce qui semblait le confirmer, c'est que cette fosse était restée vide et dans son état primitif, au milieu de tous les sarcophages qui l'entouraient. Il faut néanmoins avouer que le creusement si brusque et si profond de la partie sud venait encore éveiller le doute. La nature solide du terrain accusait évidemment un travail de main d'homme ; mais dans quel but ? Était-ce afin d'y établir un puits ? l'absence complète d'eau et de source ne pouvait autoriser cette supposition. Était-ce une excavation pratiquée à la hâte pour enfouir plus profondément les restes du saint, que des circonstances urgentes n'auraient pas permis d'enlever avec toute la promptitude désirable ? C'était chose possible ; mais rien encore ne venait le démontrer et nous devons en rester aux hypothèses.

Pendant ce temps-là, le propriétaire avait fait enlever de la nef tous les sarcophages qui n'avaient rien offert de remarquable, si ce n'est leur simplicité toute primitive, et quelques vases à encens de poterie commune. Ce dégagement de l'enfeu amena une nouvelle découverte non moins importante : ce fut celle d'un long pan de mur, revêtu du petit appareil romain du plus beau travail et de la plus parfaite conservation. Il était situé au tiers environ de la nef, à partir de la grande porte, et s'étendait au dehors de l'enceinte par dessous les murs latéraux. Il se reliait à d'autres murs dont l'un, qui lui était perpendiculaire, s'échappait par

dessous le seuil de la porte. Un autre, parallèle au premier et placé au dessous du chœur, le même que nous avons supposé supporter la balustrade, se prolongeait aussi hors l'enceinte. Mais son extrême dégradation ne nous permet pas d'en juger aussi bien que des premiers. Il était néanmoins indubitable que tous ces murs avaient appartenu à un ensemble de constructions romaines ou gallo-romaines d'une certaine importance. Il eût été fort intéressant de poursuivre nos fouilles dans leur prolongement ; mais un événement regrettable, dont nous n'avons pas à rendre compte, et le défaut de temps, mirent forcément un terme à nos recherches.

Les données que nous venions d'acquérir étaient néanmoins très-précieuses et jetaient un grand jour sur les questions importantes que nous avons à examiner. La première est celle-ci :

Qu'était donc ce saint Lupien ? que pouvons-nous en savoir ?

Remarquons avant tout, Messieurs, que son existence est certaine. Tous nos documents l'attestent. Ils citent unanimement son nom, sa naissance, sa sépulture, son pays, son baptême, etc., et sa chapelle est encore là, sous nos yeux, confirmant et expliquant les documents.

La sainteté de Lupien est également incontestable. Elle ressort non-seulement du titre de *saint* dont il est honoré, mais de la foi constante des peuples, de l'assentiment de l'Église à son culte quatorze fois séculaire, et du témoignage de Dieu même qui s'est plu à glorifier son tombeau par l'éclat des miracles. Mais à ces preuves d'autorité déjà suffisantes, il serait intéressant d'en ajouter d'autres dont le caractère historique satisferait davantage encore l'esprit. Elles existent, et il est facile de les mettre en lumière.

Saint Lupien vécut au IV^e siècle, sous l'épiscopat de saint Hilaire de Poitiers, dit saint Grégoire de Tours ; sous les papes saint Marc et saint Jules, ajoute Albert le Grand, et sous les règnes des enfants de Constantin et de Julien l'Apostat.

Or toutes ces dates concordent dans leur ensemble, et, bien

qu'elles ne précisent ni l'année de la naissance, ni celle de la mort du saint, on ne peut se tromper en disant qu'il vécut dans la partie médiane du IV^e siècle, à l'époque où le christianisme avait à lutter contre les suprêmes efforts du paganisme et de l'hérésie arienne. Lupien était païen d'origine et naturellement attaché à sa religion par des liens de famille et de nationalité, qu'il fût Romain ou Gaulois. Les dieux de l'empire régnaient en souverains à Ratiaste, station toute romaine; et les indigènes répandus aux environs, à Herbauges et dans tout le pays de Retz, restaient généralement fidèles aux divinités adorées par leurs pères. Pour se convertir au christianisme dans de semblables circonstances, il fallait avoir le courage de surmonter les préjugés du temps, et d'accepter tous les sacrifices qu'imposait la désertion des idoles, souvent même le martyre.

C'est ce que fit Lupien. Il sut de plus éviter le piège subtil que l'arianisme tendait aux esprits d'élite disposés à embrasser la foi. A qui, en effet, devaient-ils croire? Au Christ que prêchait Hilaire, Dieu et homme, crucifié, plein de mystères, ou bien au Christ que prêchait Arius, et qui, réduit à la nature humaine, semblait plus rationnel? Lupien ne se laissa pas surprendre; résolu qu'il était d'abandonner les idoles, ce ne fut pas pour s'attacher à un christianisme mutilé. Il alla droit à la vérité chrétienne, pure, l'embrassa tout entière, et montra par là qu'il n'était pas moins homme d'intelligence que de cœur.

J'ajoute que ce fut aussi un homme distingué entre beaucoup d'autres. Je ne parle pas de sa position sociale, dont l'histoire ne dit rien et que de simples indices pourraient seuls faire supposer avoir eu une certaine distinction. Mais je veux dire quelque chose de ses rapports avec l'illustre évêque de Poitiers, qui l'honora de son amitié et dont il fut un des disciples privilégiés. Énumérant les titres de saint Hilaire à la gloire chrétienne, ses écrits, ses courses apostoliques, sa présence aux conciles, le P. Longueval, dans son *Histoire de l'Église gallicane*, s'exprime ainsi : « La sainteté des disciples de saint Hilaire ne lui firent pas moins d'honneur. On met de ce nombre saint Just, qu'il envoya

« prêcher dans le Périgord ; le saint prêtre Léonie, vulgairement
« saint Lienne, qui fut le compagnon fidèle de ses travaux, et
« saint Lupien, qui, ayant été baptisé par lui, mourut peu de
« jours après son baptême. »

Un autre disciple de saint Hilaire, non moins remarquable, fut saint Martin de Tours, qui, « simple catéchumène et soldat, « quitta le service militaire et vint trouver Hilaire. Ce grand « évêque ne fut pas longtemps à reconnaître le mérite extraordinai- « re de son disciple, et, pour se l'attacher davantage, il voulut « l'ordonner diacre ⁽¹⁾. »

Saint Lupien n'eut pas l'honneur des saints ordres, mais il eut au moins celui d'être baptisé par son illustre maître, et probablement à Rezé même. C'est l'opinion qu'émet Travers, sans la motiver. J'ai voulu m'en rendre compte, et j'avoue que je l'ai trouvée parfaitement fondée. Si Lupien fût allé à Poitiers, recevoir la grâce régénératrice, on ne s'expliquerait pas qu'il eût quitté cette ville encore revêtu des vêtements blancs que portaient les nouveaux baptisés, et dans une octave qui était pour eux un temps d'actions de grâces et de fêtes. Il l'eût fait moins encore, s'il eût été déjà atteint de la maladie dont il mourut dans ces jours mêmes. Et prétendre qu'il eût voulu qu'on transportât ses restes mortels à Ratiatè serait lui prêter un luxe fort rare en ces temps, même parmi les grands, et d'une exécution très-difficile. Il est infiniment plus vraisemblable qu'il fut baptisé à Rezé, et le fait paraît très-naturel, si l'on prend garde que le diocèse de Nantes ne s'étendait pas alors au delà de la Loire. Tout le pays de Retz, compris entre la rive gauche du fleuve et la mer, dépendait du diocèse de Poitiers. Ses évêques séjournèrent souvent à Rezé, et quelques-uns portèrent le nom d'évêques de Ratiatè. Piganiol résume assez bien ce fait dans sa *Description de la France*.

« Le pays de Retz ou Rais, dit-il, tirait son nom d'une ville
« nommée Ratiatum, et faisait autrefois partie du Poitou et du

(1) *Hist. de l'Église universelle*, De Rhorbacher.

« diocèse de Poitiers. Les Visigoths, s'étant établis dans le Poitou, « au V^e siècle, y maltraitèrent les catholiques, et ce fut probablement ce qui engagea l'évêque Adelfus à se retirer à l'extrémité de son diocèse, dans la ville de Ratiате. C'est de là que, « dans la souscription du premier concile d'Orléans, tenu en 511, « Adelfus, évêque de Poitiers, est appelé *episcopus Ratiatensis*... « Ce fut Charles le Chauve qui donna, en 851, à Nécespie, prince « des Bretons, tout le pays de Retz qu'il unit à la Bretagne et « au pays de Nantes; de sorte qu'il cessa de dépendre de Poitiers, au spirituel ('). »

Ce que fit Adelfus pour éviter la persécution des Visigoths, saint Hilaire le fit assurément pour remplir sa charge épiscopale. Il visita le plus souvent possible les diverses parties de son diocèse, même les plus éloignées; Ratiате étant un centre important, eut plus d'une fois l'honneur de ses visites. On peut croire que ce fut à elles qu'il dut de faire la connaissance de Lupien; elles lui fournirent au moins l'occasion de le voir, de l'entretenir et de lui conférer le baptême à Ratiате même, ainsi que nous le disons. Cette opinion devient plus vraisemblable encore, si nous nous rappelons que les évêques se réservaient alors l'administration de ce sacrement, principalement aux adultes, et si nous considérons que Lupien était un des disciples choisis d'Hilaire. On peut parfaitement admettre que le saint évêque pût avoir d'autres motifs de visiter Ratiате; mais en eût-il été autrement, qu'on s'expliquerait encore ce voyage par l'une de ces condescendances admirables que les saints ont toujours eues les uns pour les autres. On en vit un exemple mémorable à Nantes même, un peu plus tard, quand saint Félix s'arracha aux occupations qui le retenaient dans sa ville épiscopale, pour aller, à travers la Brière, en l'île de Besné, porter une dernière bénédiction à saint Friard, qui l'attendait avant de mourir (²).

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'à Ratiате, où furent le

(¹) *Description de la France*, t. IV, p. 28, t. V, p. 228.

(²) *Vie de saint Friard*.

berceau et la demeure de Lupien, fut aussi son tombeau, illustré par les miracles dont parle saint Grégoire de Tours. Si l'on me demande en quels lieux précis existèrent ses monuments, je suis obligé d'avouer que je n'en connais qu'un seul et unique qui soit signalé et paraisse en porter des traces. C'est ce coteau splendide, à l'est de Rezé, et qui, descendant vers la Loire, aspecte sur Nantes ; c'est ce village à qui Lupien a donné son nom, et qui le conserve encore aujourd'hui : *qui pago nomen dedit* ⁽¹⁾ ; c'est ce sanctuaire où sa mémoire est restée vénérée depuis tant de siècles, et où nos fouilles nous ont montré des restes si inattendus de tombeaux du moyen âge et de constructions romaines superposées. Aussi ne puis-je m'empêcher d'émettre le vœu que des chercheurs consciencieux, mais plus heureux que nous, achèvent d'explorer autour de la chapelle les antiquités que nous n'avons fait qu'y entrevoir.

A propos des miracles de saint Lupien, une question d'un haut intérêt se présente d'elle-même. Comment expliquer qu'un chrétien, baptisé depuis quelques jours seulement et mort sans laisser traces de grandes œuvres, ait été l'objet, de la part de Dieu même, d'un honneur aussi exceptionnel que celui des miracles ? Quelques simples réflexions suffisent à le faire comprendre. Nous savons tous que Dieu apprécie le mérite des saints bien moins encore à la grandeur de leurs œuvres qu'à celle de leurs vertus. Si donc il a honoré le tombeau de saint Lupien de la gloire des miracles, c'est qu'il a vu ses vertus, sa foi, par exemple, s'élever aux degrés héroïques qu'il se plaît à récompenser de ces privilèges insignes.

Il faut se rappeler aussi que le christianisme ne dut pas son établissement à la puissance humaine, qui, au contraire, tourna contre lui tous ses moyens et s'efforça de le noyer, dès son berceau, dans le sang des martyrs. Ses apôtres n'avaient rien par eux-mêmes qui pût les faire triompher d'aussi formidables obstacles. Mais, dit l'historien de leurs actes, « ils prêchaient et

(1) Dom Rhuinart.

Dieu coopérait à leur œuvre, et confirmait leur parole par les miracles dont il la faisait suivre » (1). Ce témoignage de Dieu même fut, on ne peut le nier, la cause la plus éclatante de la victoire du christianisme.

Or, au temps de Lupien, la lutte n'était pas finie. Elle était au contraire devenue plus vive, ainsi que nous l'avons déjà observé, par les efforts que faisaient, d'un côté Julien l'Apostat pour rétablir le paganisme, et de l'autre l'empereur Constance, protecteur aveugle de l'arianisme. La Gaule subissait les effets de cette lutte décisive, et ni l'éloquence de saint Hilaire, ni la vertu de saint Martin de Tours, les deux plus illustres défenseurs de la foi en ce pays, ne l'eussent préservée du naufrage, si Dieu n'était intervenu en leur faveur et ne les avait appuyés de la puissance des miracles. Ce fut au point que saint Martin reçut de ses contemporains le surnom, consacré par l'histoire, de Thaumaturge des Gaules ; et saint Hilaire étonna tout l'Occident par des prodiges semblables.

A Nantes même, les choses n'allaient pas autrement. Depuis un demi-siècle déjà, le tombeau des saints Donatien et Rogatien parlait sur la rive droite de la Loire, par la voix des miracles, lorsque celui de saint Lupien lui fit écho sur la rive gauche ; et que disait-il, sinon : Gloire au baptême et à la conversion de Lupien ! Gloire à la foi d'Hilaire son maître ! Gloire à la religion que Dieu sanctionne aussi manifestement de son propre témoignage ! Et tout ce qu'il y avait d'hommes sérieux comprenaient ce saisissant langage et s'attachaient à la vérité chrétienne.

Telle fut, à n'en pas douter, la signification du miracle au tombeau de saint Lupien. J'ai dû la remarquer, parce qu'elle a été l'un des rayonnements les plus sensibles de la sainteté, et l'un des plus beaux titres à l'honneur du culte que lui ont décerné les siècles.

Je touche ici, Messieurs, à la dernière question qui intéresse la

(1) *Prædicaverunt ubique, Domino cooperante et sermonem confirmante sequentibus signis.* — Saint Luc.

gloire de notre saint compatriote, et je la pose dans les termes sévères que recommande la Congrégation romaine, appelée à connaître de ces causes. A savoir, si le culte du saint est un fait réel, plusieurs fois séculaire et incontesté par l'autorité compétente de l'Église.

Tout ce que nous venons de dire me semble avoir déjà résolu cette question, au moins en partie. Je n'ai plus qu'à achever de la mettre en lumière par quelques observations et quelques textes.

Le culte de saint Lupien commença le jour où les premiers infirmes vinrent, pleins de confiance, fléchir le genou devant son tombeau, et demander à Dieu, par son intercession, les grâces qu'ils obtinrent, ainsi que le rapporte saint Grégoire de Tours, c'est-à-dire au IV^e siècle. L'agglomération des tombes chrétiennes qui vinrent se grouper successivement autour de ce tombeau, comme une couronne d'honneur, ainsi que cela se pratiquait en même temps à la tombe des martyrs nantais, peut être considérée comme une preuve de la vénération dont saint Lupien fut l'objet dans les siècles suivants. Mais son culte ne tarda pas à s'accroître définitivement par la construction d'une première chapelle. C'est ce qui fait dire à Ogée, « qu'après la mort de « Lupien, les miracles qui se firent à son tombeau engagèrent « le peuple à bâtir en son honneur une chapelle qui forme aujourd'hui un riche prieuré ⁽¹⁾. »

Nous ne pouvons préciser davantage la date de fondation de ce premier sanctuaire, grâce à la destruction des archives de l'évêché de Nantes et de celles de l'abbaye de Geneston, qui auraient pu nous renseigner; mais si nous en jugeons par les caractères archéologiques de ses substructions, si surtout nous admettons que la fosse renfermée dans le chœur fut, en effet, le tombeau du saint, nous serons portés à croire qu'il fut construit

(1) Athenas, chroniqueur consciencieux, est plus précis encore: « Vers l'an « 337, dit-il, on bâtit à Rezé une chapelle en l'honneur de saint Lupien (que « les habitants du pays nomment Lucian, Lucien). »

Avant l'invasion des Normands, c'est-à-dire antérieurement au IX^e siècle. Ces barbares le respectèrent-ils ou fut-il relevé après leur départ ? nous ne pouvons non plus le dire ; mais le fait certain que le prieuré de Saint-Lupien fut annexé à l'abbaye de Geneston, fondée en 1163, prouve que cette chapelle existait alors, comme centre du dit prieuré.

Nous reviendrons bientôt sur ces dates ; mais j'ai besoin de faire observer qu'une chapelle suppose un culte, et que si saint Lupien fut le patron de ce lieu, il dut y avoir une fête spécialement consacrée à son honneur, et cette fête est, en effet, indiquée dans les martyrologes sous le vocable de saint Lupien, confesseur, *Sancti Lupiani confessoris*, titre qui convient parfaitement à notre saint. Les Bollandistes citent ces martyrologes et plusieurs autres documents, parmi lesquels un très-vieux manuscrit, *pervetustissimus codex*, d'où ils extraient le vers suivant qui célèbre le nom et les mérites de saint Lupien :

Tu meritis ipsas, Lupiane, celebriter ornas.

Les martyrologes ne semblent pas d'accord sur la date précise de sa fête. Les uns la placent le 1^{er} ou le 11 juillet ; les autres le 17 février, le 26 juin, le 11 octobre. Ces divergences peuvent s'expliquer par les modifications liturgiques que le temps et les circonstances apportent souvent dans la célébration des fêtes des saints, et elles prouvent elles-mêmes, surabondamment, l'existence de celle de notre saint. Il n'entre pas dans mon objet de discuter ici ces dates. Je dirai seulement que le 11 octobre, jour de la mort du saint, appelé aussi par l'Église le jour de sa naissance céleste, *dies natalis*, paraît avoir été celui de sa fête dans le Poitou.

Notre plus ancien bréviaire nantais, manuscrit du XV^e siècle, et conservé à la Bibliothèque de notre ville, la place, dans ce diocèse, le 11 juillet, et, chose remarquable, un splendide missel, également manuscrit, du même siècle, et conservé à la bibliothèque du Grand-Séminaire, mais évidemment postérieur au bréviaire précité, la place au 1^{er} janvier. Enfin, nous trouvons une autre fête de saint Lupien, très-solennelle, célébrée à Clermont,

en Auvergne, en mémoire de la translation de ses reliques en cette ville, lors des invasions normandes.

Je ne crois pas avoir besoin de répéter ici l'observation que j'ai faite plus haut, à l'occasion de la multiplicité des fêtes de notre saint compatriote. Mais comme elles ont donné lieu à un savant, plus habile à embrouiller les questions qui nous occupent qu'à les dénouer⁽¹⁾, de se demander si le saint Lupien d'Auvergne était bien le même que le saint Lupien de Rezé, cité par saint Grégoire de Tours, nous nous arrêterons un instant à cette question. Nous ferons observer, d'abord, qu'indépendamment de ce que le doute élevé à ce sujet est purement gratuit, puisqu'on n'en donne aucun motif, il faut remarquer que tous les martyrologes qui parlent de cette fête l'indiquent en ces termes : *Claramonte, translatio sancti Lupiani confessoris*. D'où l'on voit clairement qu'il s'agit d'une translation des reliques et non de la fête proprement dite du saint. L'identité du saint Lupien de Clermont et de celui de Rezé est si vraie, que le martyrologe de

(1) On ne peut nier que le P. du Sollier ne soit un des bollandistes les plus en renom ; mais on ne peut que regretter davantage la légèreté avec laquelle il a traité la question de saint Lupien. Il est évident qu'il s'est borné à rassembler à la hâte les matériaux amassés par Bollandus et quelques autres, sans se donner la peine de les compléter et de les approfondir. Je suis heureux de n'être pas seul de mon avis. Voici ce que m'écrivait à ce sujet, le savant bénédictin de Ligugé, dom Plaine : « Pour ce qui concerne l'article « des Bollandistes sur saint Lupien, vos remarques sont pleines de justesse, » et je m'empresse d'y souscrire. Le P. du Sollier passe pour l'un des plus « savants bollandistes, après Bollandus, Henschenius Papebrokius ; mais « néanmoins il a souvent avancé des assertions peu soutenables. Il ne connaît saint Lupien que d'une manière vague et générale. Il n'avait aucun « renseignement local sur ce saint et sur son culte. Il vous appartenait de « combler cette lacune. » (Lettre du 3 août 1878.)

Si je cite ces paroles, c'est qu'ayant fait partie de la Commission liturgique qui fut chargée, en 1856, de réviser le Propre Nantais, j'ai à me reprocher, comme la plupart de mes collègues, d'avoir trop négligé la mémoire de saint Lupien, à l'exemple du P. du Sollier qui nous servait de guide et qui embrouillait la question, au lieu de l'éclaircir. C'est donc un acte de réparation que j'accomplis en ce moment, en remettant en lumière une de nos gloires diocésaines et nantaises trop longtemps oubliée.

Savaron, consacré spécialement à la mémoire des saints d'Auvergne, ne porte pas même le nom de Lupien. Il y a plus, on chercherait en vain, dans toute la collection des *Acta sanctorum*, un homonyme du nôtre, on ne l'y trouverait pas.

Rien, d'ailleurs, n'est plus naturel et plus conforme à notre histoire, que ce transport des reliques de nos saints bretons, à l'époque dont nous parlons, par des mains pieuses, qui s'efforçaient de les arracher aux profanations dont elles étaient menacées. Combien nous ont été ainsi enlevées et ne sont point revenues parmi nous ! Citons seulement pour exemple le corps de saint Philbert, qui reposait alors à *Deas*, dans le voisinage de celui de Lupien, et qui fut transporté en Bourgogne, où il repose encore dans la splendide église de Tournus. La translation des reliques de saint Lupien en Auvergne n'a rien qui puisse surprendre, si l'on se rappelle que cette province avait donné précédemment plusieurs évêques à Nantes, et que les relations entre ces deux pays n'avaient cessé d'être amicales et fréquentes. Enfin, j'ai naturellement dû prendre des informations à Clermont même sur ce qu'avaient pu devenir les restes précieux de notre saint. Voici ce que m'a répondu un savant distingué de cette ville, M. l'abbé Chaix, curé de Notre-Dame : « Je n'ai pu me procurer
« d'autres documents sur les reliques de saint Lupien que celles
« rapportées par les Bollandistes. Si j'en trouve des vestiges dans
« le vaste reliquaire mentionné par les procès-verbaux des visites
« de nos anciens évêques, je me hâterai de vous en informer...
« C'est sans doute à la suite des invasions sarrasines ou nor-
« mandes que les *reliques de saint Lupien ont été transférées en*
« *Auvergne*. A cette époque de guerres et de bouleversements,
« plusieurs moines vinrent du *Poitou* et d'autres pays de l'ouest
« et du nord se réfugier sur nos terres, apportant avec eux les
« reliques qu'ils avaient sauvées de leurs monastères. » (Lettre du 30 janvier 1874.)

M. l'abbé Chaix est évidemment ici dans la vérité. J'observerai seulement que l'invasion sarrasine d'Abdérame, en 731, ayant seule affecté nos contrées et ayant bientôt échoué à Poitiers, ne

se fit sentir à Nantes qu'indirectement et peu de temps. Il est donc plus naturel et plus conforme à notre histoire de rapporter la perte de nos reliques aux invasions normandes, qui occupèrent notre territoire pendant un siècle.

Nous devons regretter que la lettre de M. l'abbé Chaix nous laisse si peu d'espoir de recouvrer les restes vénérés de notre saint compatriote. Mais, au moins, la question qui nous préoccupa d'abord se trouve résolue. Le squelette réservé dans la chapelle du prieuré, quelque respectable qu'il puisse être, n'est pas le sien. J'insiste à le constater.

Revenant au culte de notre saint, dont les questions précédentes concourent à démontrer l'antiquité et la perpétuité jusque vers le milieu du XII^e siècle, je ne crois pas nécessaire de multiplier désormais mes preuves. Cependant quelques chartes de l'abbaye de Geneston, échappées au naufrage et retrouvées à Paris, aux Blancs-Manteaux, pouvant en constater la permanence à partir de l'annexion du prieuré à l'abbaye, je crois devoir en citer trois de dates précises et authentiques.

La première, écrite en latin, est de 1195. Elle rapporte qu'en présence de Maurice, évêque de Nantes, ayant comparu un certain chevalier nommé Guillaume de la Pochonerie, *de Pochoneria*, accompagné d'Arnuphe, archidiaque de Nantes; G... de Saint-Sauveur, chanoine de Geneston; Judicaël B..., seigneur du fief, et plusieurs autres; ledit Guillaume de la Pochonerie déclara avoir donné, à l'abbaye et aux chanoines de Geneston et à leur prieuré de Saint-Lucien, *et prioratui eorum Sancti Luciani*, la somme de huit sous de cens, payables à perpétuité par lui et par ses héritiers, à la fête de Pâques. Et que, de plus, le susdit Guillaume et Pétronille, sa femme, et Gascoin, Brandelin et Hervé, ses fils, confirmèrent définitivement et à perpétuité ladite concession à l'abbaye de Geneston et à l'église de Saint-Lucien, *ecclesie sancti Luciani*; en présence de A..., chapelain de Rezé; G... Gauché, chevalier; G. Tellier et plusieurs autres... Fait à Nantes, cette année de l'Incarnation du Seigneur 1195, le III des kalendes d'avril.

La seconde chartre, également en latin, est datée du mois de mars 1239. Elle porte brièvement que Sylvestre de Rezé, chevalier, donne à Dieu et à Sainte-Marie-Madeleine de Geneston, en pure aumône, un verger situé près de l'église de Saint-Lupien, *oscham sitam prope ecclesiam Beati Lupiani*.

La troisième chartre, confirmative de la précédente et écrite en français, est ainsi conçue : « A tous ceux qui cestes lettres orront
« et verront, Selvestre de Rezae chevalier, salut en Nostre
« Saignor. Sachent touz que, comme nous aucunes foz avions
« donné en pure et perpetuelle aumône a Dieu et a l'abaie de
« Geneston *la osche qui siet devant la priorté de saint Lucien*
« a frere Pierre humble abbé en icel temps de Geneston, etc...
« Cestes lettres furent données en lan de grace MCC sextante
« quatre ou moes daoust. »

Sur quoi je me borne à remarquer que le même chevalier, Sylvestre de Rezé, donne indifféremment le nom de *Lupien* ou de *Lucien* au patron du prieuré, et prouve ainsi que ces deux noms se rapportent au même personnage, dont l'identité est incontestable ; Lupien était le nom primitif, qui se métamorphosa dans le nom plus populaire de Lucien.

La reconstruction de la chapelle au XV^e siècle, sur de plus vastes proportions et dans un style ornementé, prouve que durant ce siècle et le précédent, le culte de saint Lupien était devenu plus florissant encore. Pouvait-il en être autrement dans ces âges de foi par excellence ? Ce même état de choses subsista pendant les siècles suivants, bien que les troubles occasionnés par le protestantisme aient fortement agité nos contrées. Mais il faut remarquer qu'à cette époque, le catholicisme dominant à Nantes, sous la protection du duc de Mercœur, eut moins à souffrir, et rien ne prouve que la chapelle Saint-Lupien ait eu à subir de sérieuses atteintes. Il est certain au moins que la messe continua d'y être célébrée jusqu'en 1775. Mais à cette époque, un nuage auquel on ne devait pas s'attendre passe sur le pieux sanctuaire et en assombrît le ciel. Il nous est appris par un bref de la paroisse de Rezé, concernant la visite faite en 1781 par M^{sr} Frétat

de Sara, évêque de Nantes. A l'article : *Chapelles rurales*, il porte que « la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus, à Pont-Rousseau, non consacrée, ni fondée, et celle de Saint-Lupien près le bourg, appartenant aux religieux de Geneston, et dont le peuple désire ardemment le rétablissement, ont été interdites en 1775 » (*).

Pourquoi cette interdiction ? Le bref ne le dit pas ; mais tout porte à croire que ce fut pour cause de réparations urgentes et trop longtemps négligées. Toujours est-il qu'elle n'atteignit pas directement le culte même, dont l'évêque s'efforçait au contraire de restaurer la dignité, en même temps que le peuple en demandait ardemment le rétablissement.

Cet interdit dura-t-il longtemps ? On peut présumer qu'il n'en fut pas ainsi, d'après un autre bref de la même paroisse, adressé le 10 octobre 1790 à M^{sr} de la Laurencie, alors évêque de Nantes, et où se lit cette note : « Chapelle de Saint-Lupien, dépendant « de l'abbaye de Geneston : *Un calice et des ornements pour « dire la messe* » (*). Les mêmes objets se trouvent mentionnés dans l'inventaire qui fut dressé par l'administration du district de Nantes, en 1791, pour la vente légale de ladite chapelle (*).

On était, en effet, arrivé à l'époque où la Révolution, s'attribuant le droit de régler et de supprimer le culte, vendait les biens ecclésiastiques. Le prieuré de Saint-Lupien, estimé 13,691 *, fut adjugé le 10 février pour la somme de 17,700 *, à un premier acquéreur (*). Passant ensuite en diverses mains, qui s'occupèrent uniquement d'en faire fructifier les terres, la chapelle resta déserte et abandonnée jusqu'à ce que, venue aux mains de M. S..., du chef de sa femme, il en entreprit la restauration dont nous avons parlé. M. S..., quelles que fussent ses vues particulières, poussa ce travail activement. Il fit exhausser les murs, monter une charpente et une toiture neuves, refaire l'autel également à neuf, et sculpter un nouveau rétable en pierre, sur le modèle de

(*) Archives départementales.

(2) Arch. départementales.

(3) *Id.*

(4) *Id.*

l'ancien. Les fenêtres et leurs meneaux furent aussi réparées dans le même style, quoique moins correct. Un dallage voûté avec art recouvrit l'enfeu et le chœur, de manière à ce qu'on pût descendre sous cette voûte, et constater l'état des lieux que nous avons décrits. Enfin, un piédestal surmonté d'un baldaquin furent sculptés au-dessus de la grande porte et disposés pour recevoir la statue du saint patron. M. S... voulut en recevoir le plan de celui qui écrit ces lignes, et en confia l'exécution à M. Potet, artiste distingué de notre ville. Vous en avez, Messieurs, la maquette sous les yeux. Elle représente saint Lupien, encore jeune, debout, revêtu de la robe blanche des baptisés, et le front ceint d'une couronne de myrte, conformément aux usages chrétiens. Son visage est calme et doux. Il lève les yeux au ciel et dit : *Je crois en Dieu !* De la main droite, il presse la croix sur son cœur en prononçant la seconde promesse baptismale : *Je m'attache à Jésus-Christ !* Et de la main gauche, étendue vers Satan, qui rampe à ses pieds, sous une forme hideuse et détourne la tête, il fait entendre la troisième formule : *Je renonce à Satan, à ses pompes et à ses œuvres !*

Les choses en étaient là quand l'événement malheureux que vous connaissez, Messieurs, survint ; et laissez-moi ajouter, chose également déplorable, que la propriété du prieuré étant tombée sous un interdit judiciaire, la chapelle est restée dans l'état où ce coup l'avait surprise. Les fenêtres et les portes inachevées, sont demeurées sans clôtures, et les travaux de simple conservation ayant été négligés, les pluies de deux hivers, les chaleurs de deux étés et les indiscretions des visiteurs y ont déjà causé de nouvelles et regrettables dégradations.

Je n'ose rechercher à qui m'en prendre de ces délaissements, à la loi ou aux hommes ? Mais une lueur d'espoir se présente cependant à moi. Je me suis attaché à établir la solidité du culte d'un saint, dont le nom est aussi glorieux pour nous au point de vue national qu'au point de vue religieux. Sous ce dernier rapport surtout, il me semble avoir des droits sérieux à sortir de l'oubli où il est resté depuis un siècle. Je ne suis pas le seul de

cet avis. Des hommes instruits et éminents le partagent, entre autres, le savant bénédictin, dom Plaine, dont j'ai déjà parlé, et auquel l'Association bretonne a confié spécialement les intérêts de la section hagiographique. Voici ce qu'il m'écrivait, en réponse à quelques communications que je lui faisais :

« En ce qui touche saint Lupien, l'heureux disciple de saint
« Hilaire, je n'ai que bien peu de chose à ajouter aux notions
« sur lesquelles vous appelez vous-même mon attention. La dé-
« couverte récente de la chapelle de ce saint est du plus haut
« intérêt au point de vue archéologique et hagiographique. Il en
« ressort manifestement que ce personnage a été entouré autre-
« fois d'une grande vénération dans toute la contrée. Malheu-
« reusement les invasions des Normands, qui ont occasionné tant
« de bouleversements regrettables dans notre pays, obligèrent
« nos ancêtres à porter les restes mortels de saint Lupien jusque
« dans l'Auvergne, pour les mettre en lieu de sûreté. Cette trans-
« lation, et les miracles dont elle fut suivie, devint l'objet d'une
« fête locale qui se célébrait, paraît-il, dans tout le diocèse de
« Clermont, jusqu'au XVIII^e siècle. Je ne doute pas que si les
« évêques de Nantes et de Poitiers faisaient des démarches à
« Rome pour obtenir l'insertion, dans leurs calendriers diocé-
« sains, d'un saint aussi digne de vénération que saint Lupien,
« ces démarches seraient couronnées d'un plein succès (*). »

Je vous avoue, Messieurs, que j'ai éprouvé une grande satisfaction, en voyant un érudit aussi compétent que dom Plaine confirmer ainsi nos études et abonder dans notre sens. C'est ce qui me détermine à répéter ce que je me dis, un jour, à l'occasion d'une autre illustration de notre pays, tombée dans un oubli semblable, et aujourd'hui rendue à notre culte : *« Publie sa gloire, et laisse à Dieu le reste »* (*) !

A. CAHOUR,

Chanoine honoraire de Nantes et d'Autun, ancien Président
de la Société archéologique de Nantes.

(*) Lettre du 29 décembre 1875.

(*) Saint Émilien, évêque de Nantes.

VARIÉTÉS

Par une coïncidence particulière, nous nous trouvons avoir à terminer l'impression de ce *Bulletin* le jour anniversaire de la mort du grand pape Pie IX, de sainte et vénérée mémoire, qui fut ravi au monde catholique l'année dernière, le 7 février. Nous ne croyons pouvoir mieux faire que de donner à cette occasion, en sorte d'hommage, un article publié dans son numéro du 10 février 1878 par le *Petit Moniteur universel*, et dont l'intérêt archéologique n'échappera à aucun lecteur du *Bulletin*.

7 février 1879.

APRÈS LA MORT DU PAPE

Constatation du décès.

Dès que le pape a rendu le dernier soupir, le maître des cérémonies prévient le cardinal-camerlingue qui, en habit violet et en rochet, et accompagné des prélats clercs de la chambre apostolique, pareillement en rochet et vêtus de noir, se rend au palais pontifical. Il entre dans la chambre où le corps se trouve, se prosterne, prie, jette de l'eau bénite, approche, au moment même où les adjudants de la chambre ôtent de dessus la tête du pape le voile blanc qui la recouvre, et l'appelle trois fois par son nom de baptême : *Giovani ! Giovani ! Giovani !* en le frappant chaque fois à la tempe avec un petit marteau d'argent ; puis il se retourne vers les assistants et dit : Le pape est réellement mort, *il papa è realmente morto* ; se plaçant ensuite aux pieds du lit, il récite le *De Profundis* avec l'oraison.

Quand les prières sont finies, le notaire secrétaire de la cham-

bre rédige et lit à genoux l'acte qui constate la mort ; il réclame l'anneau du pêcheur. Le maître de la chambre du défunt pontife remet cet anneau au cardinal-camerlingue. Le dataire et les secrétaires font également la remise des autres sceaux entre les mains des clercs de la chambre désignés à cet effet.

Cela fait, le camerlingue passe dans l'une des grandes salles de l'appartement pontifical, où il notifie la mort du pape au sénateur romain, par les soins duquel la grande cloche du Capitole, dite *cloche majeure*, annonce au peuple la vacance du siège apostolique. Par ordre du cardinal-vicaire, les cloches de toutes les églises répondent aussitôt et remplissent la ville de leurs sons funèbres.

Cependant le cardinal-camerlingue, escorté de la garde suisse, qui est désormais à ses ordres, se rend au lieu de sa résidence habituelle, où, le jour même, il tient la congrégation des clercs de la chambre apostolique pour la distribution, par voie du sort, des divers offices et fonctions que ces prélats doivent remplir durant la vacance du Saint-Siège.

Une garde d'honneur est placée aux portes du palais du maréchal de conclave.

Le sénateur romain assemble la milice du Capitole et l'envoie, sous la conduite des présidents régionnaires en exercice, tirer de leurs prisons les condamnés coupables seulement de délits peu graves détenus au château Saint-Ange ; les prisonniers qui subissent la peine de véritables crimes ne participent point à cette grâce.

Enfin, ajoute l'*Univers*, à qui nous empruntons tous ces détails, le jour même de la mort du pape, le cardinal-doyen convoque et réunit chez lui la première congrégation des chefs d'ordre, qui se compose du cardinal-doyen, du cardinal-camerlingue, des deux plus anciens cardinaux de l'ordre des prêtres et de l'ordre des diacres présents à Rome, et à laquelle assiste le secrétaire du Sacré-Collège.

L'ANNEAU DU PÊCHEUR

L'anneau du pêcheur, dont il est parlé plus haut, et les autres sceaux sont, à la mort du pape, remis au camerlingue et aux clercs de la chambre apostolique. Plus tard, ces divers sceaux sont rompus dans la première congrégation générale des cardinaux ; l'anneau du pêcheur doit être, en attendant, montré à chaque cardinal.

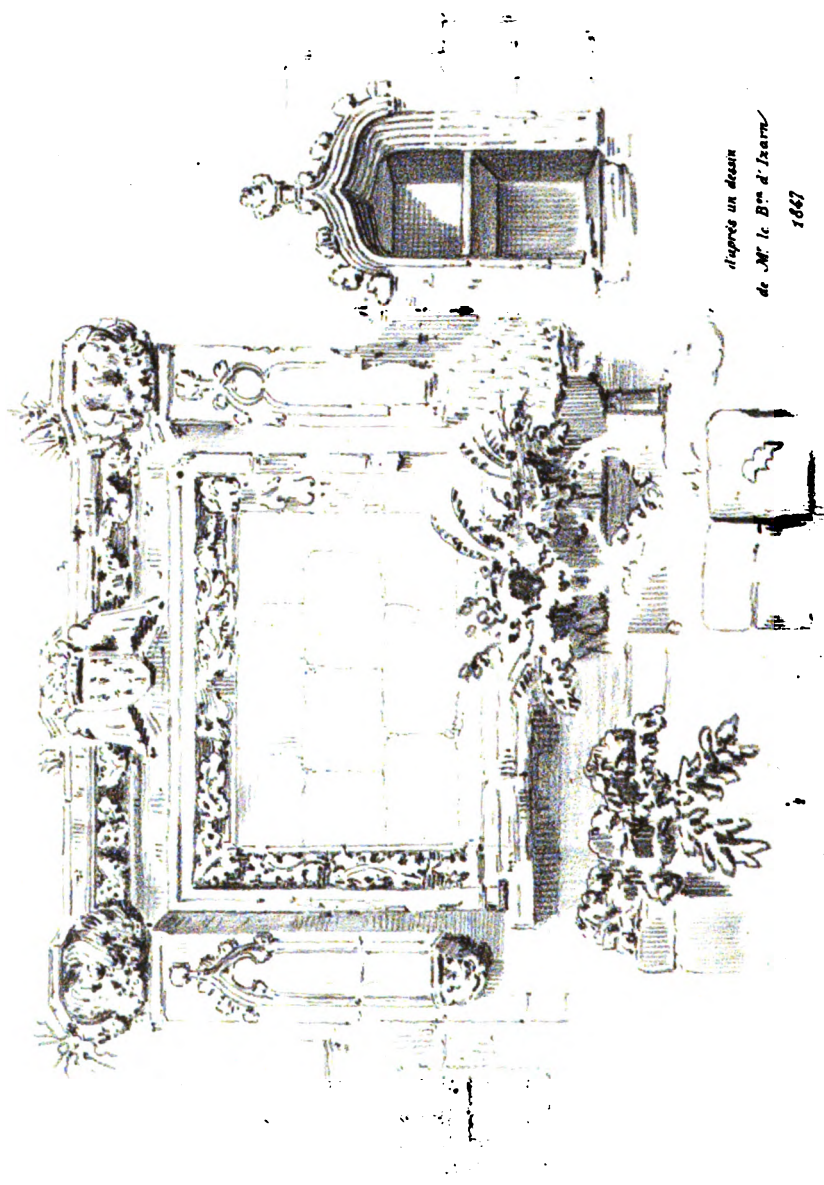
L'anneau du pêcheur porte l'image de *saint Pierre dans sa barque et retirant ses filets de la mer* ; de là son nom. Le nom du pontife régnant y est gravé sur une forte lame d'or, de forme ovale, derrière laquelle se trouve le nom du majordome, du joaillier du palais apostolique et du graveur.

Jusqu'au quinzième siècle, les papes se servaient de cet anneau pour sceller leurs lettres privées. Mais au quinzième siècle, les papes commencèrent à sceller de cire rouge les brefs qu'autrefois ils scellaient avec le sceau de plomb, et dès lors ils se servirent pour leurs lettres privées d'un sceau aux armes de leur maison.

Aujourd'hui donc, les brefs émanés de la secrétairerie apostolique, et qui commencent par ces mots : *N. Papa, salutem et apostolicam benedictionem* (cette formule remonte à Jean V, élu en 685), et toutes les grâces et faveurs particulières accordées en forme de bref, sont données sous *l'anneau du pêcheur* : *Datam Romæ, apud S.-Petrum*, si le pape habite le Vatican, contigu à la basilique de Saint-Pierre ; *apud Sanctam-Mariam-Majorem*, s'il habite le Quirinal, compris dans la circonscription de Sainte-Marie-Majeure.

Le sceau de plomb, autrefois commun aux brefs et aux bulles, est, depuis le quinzième siècle, réservé pour les bulles seules.

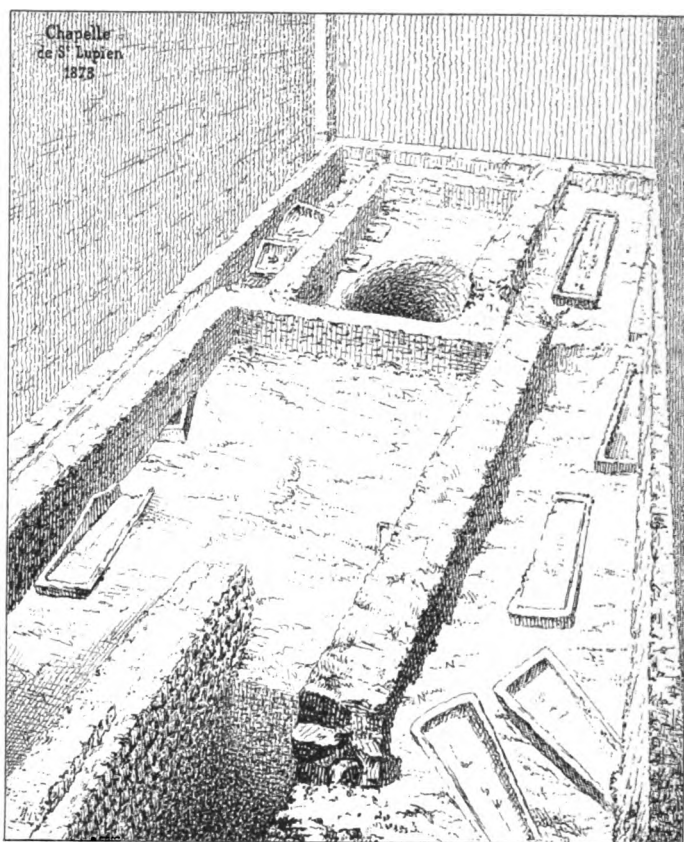




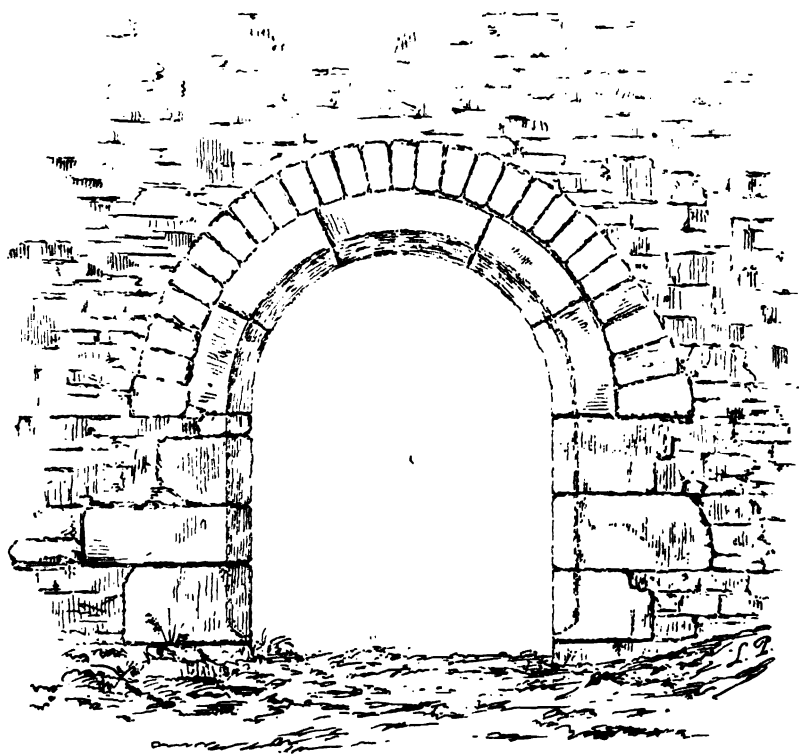
d'après un dessin
de M^r le Bⁿ d'Isarn
1667

Restes du Rétable et de l'Autel en ruines





ASPECT DES FOUILLES



PORTE D'ENTRÉE DU PRIEURÉ ANTÉRIEURE AU XIV^e SIÈCLE



EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU MARDI 2 JUILLET 1878.

Présidence de M. de la Laurencie, vice-président.

Présents : MM. Petit, Cahour, Marionneau, Anizon, Ledoux, abbé Gallard, Van Iseghem père, Blanchard, docteur Foulon-Menard, de la Nicollière-Teijeiro, Maître et de l'Isle du Drèneuf.

M. le Président donne lecture d'une lettre de la Société des Antiquaires de Picardie, demandant le tome v de notre Bulletin, qui, par oubli, ne lui a pas été adressé.

Sont ensuite déposés sur la table du bureau :

1° Le rapport de M. le Préfet de la Loire-Inférieure, et les procès-verbaux du Conseil général (session d'avril 1878);

2° Bulletin bibliographique. — Paris 1878.

M. Blanchard demande si la commission chargée de présenter le Bulletin à l'impression, peut fixer la date à laquelle il paraîtra, et quelles seront les matières contenues dans la 2^e partie de l'année 1877.

M. de la Laurencie répond que la situation financière de la Société a fait réduire à 15 le nombre des feuilles d'impression pour 1877; les trois derniers trimestres formeront un seul fascicule qui paraîtra vers la fin du mois.

Puis la parole est donnée à M. l'abbé Cahour pour ses notes sur Saint-Lupien, près Rezé.

Nous ne pouvons analyser ici ce travail plein de recherches savantes et d'érudition, il paraîtra tout entier dans notre Bulletin. Saint Lupien est un des premiers confesseurs de notre foi; il vivait au iv^e siècle. Son sanctuaire

est situé sur le sol de Rezé, si riche en débris romains (1), et des substructions très-anciennes ont été découvertes à la base de la chapelle. L'étude de M. Cahour relie en quelque sorte cette période un peu obscure à nos temps modernes, et la petite chapelle Saint-Lupien, si pittoresque il y a quelques années, avec ses ruines enguirlandées de feuillages et ses meneaux flamboyants, sert de trait d'union entre ces époques. Un plan, très-habilement levé par M. Petit, retrace les différentes transformations de l'édifice. Un mur de pierres cubiques, en petit appareil, des sarcophages du XI^e siècle ont été découverts sous les constructions du XV^e siècle. D'un seul coup d'œil on voit sur ce plan l'histoire entière des différentes phases du monument.

Au milieu de ces nombreux sarcophages, une fosse de 2^m 70 de long sur 0^m 70 de large attire tout particulièrement l'attention de M. Cahour. Ne serait-ce pas la tombe de Saint-Lupien? La fosse est vide, mais les reliques du saint, ont, suivant toutes probabilités, été transférées dans le diocèse de Clermont.

L'exhibition des dessins de M. Van Iseghem père complète cette intéressante communication; les détails de l'architecture du prieuré, finement dessinés et d'une exactitude parfaite, sont mis sous les yeux de la Société.

Après avoir consciencieusement examiné et admiré ces croquis, la séance est levée à 9 heures et demie.

Le Secrétaire du comité,

PITRE DE L'ISLE.

SÉANCE DU MARDI 23 JUILLET 1878.

Présidence de M. le baron de Wismes.

Présents : MM. de Wismes, Maître, abbé Cahour, Perthuis, Van Iseghem père, de la Nicollière-Teijeiro, Rousse, abbé Gallard, Anizon, Huette et Lemeignen.

Le procès-verbal est lu et adopté après rectification de M. l'abbé Cahour et observations de M. Van Iseghem père.

L'admission de M. Gustave de la Brosse, présenté par MM. Pitre de l'Isle et Lemeignen, est prononcée à la majorité des votants.

Le scrutin est ensuite ouvert pour la nomination d'un bibliothécaire-archiviste. — M. Montfort est élu.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'Instruction

(1) Des débris d'apparence plus ancienne, des silex éclatés et des nucléus ont été trouvés mêlés aux vestiges romains, par M. Georges de l'Isle.

publique, qui accorde à notre Société une allocation de 400 francs. C'est la première fois que nous recevons une somme aussi élevée, l'allocation ordinaire n'étant que de 300 francs. Nous en sommes d'autant plus reconnaissants à M. le Ministre.

Lecture est donnée du travail de M. Foulon sur Barbechat. Cette lecture soulève les observations suivantes : M. Maître croit que le travail de M. Foulon est bien près de la vérité ; seulement il est incomplet. La forteresse de Barbechat fut certainement importante ; il y avait là un *vicomte de Barbechat*, et les vicomtés n'étaient pas nombreuses dans le pays nantais. Quant à l'origine de la butte, M. Maître admettrait comme possible qu'il y ait eu à l'origine une butte gauloise, qui fut surmontée ensuite d'une forteresse en bois.

M. le baron de Wismes n'admet pas complètement les conclusions de M. Foulon. La question est bien délicate et mérite très-certainement une étude plus approfondie. Il serait désirable que la note de M. Foulon fût soumise à une nouvelle discussion, lorsque M. Parenteau, qui s'est occupé des fouilles de Barbechat, assistera à la séance.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,
HENRI LEMEIGNEN.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1878.

Présidence de M. le baron de Wismes.

Présents : MM. le baron de Wismes, Parenteau, Blanchard (d'Herbignac), des Grottes, Maître, Evellin, baron des Dorides, Prével, de la Nicollière, Ch. Perrion, Van Iseghem père, Anizon, Pichelin, Seidler, Montfort, Petit, Foulon, Mercier et Lemeignen.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

1° Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1877. N° 1 à 4. 3 broch. in-8°.

2° Bulletin de la Société académique de Brest. 1877-1878. In-8°.

3° Notice sur quelques antiquités celtiques et romaines de la commune de Riec (Finistère). — Extrait du Bulletin de la Société archéologique du Finistère.

4° Sépulture d'un légionnaire romain, découverte au bourg de Jart (Vendée), par M. Raoul de Rochebrune, le 20 juin 1878. Niort. Clouzot. 1878, une brochure in-8°, tirée à 70 exemplaires.

5° Annuaire de la Société philotechnique. Année 1877. Paris. Delagrave. 1 vol. in-8°.

La parole est donnée à M. Blanchard (d'Herbignac), qui continue ses curieuses et intéressantes études sur la presqu'île guérandaise. Son travail d'aujourd'hui, sur le *dialecte breton* de Vannes au pays de Guérande, fait ressortir encore davantage l'étroite parenté qui existe entre ces deux pays.

M. Foulon dépose sur le bureau plusieurs fragments d'ambre jaune trouvés dans la forêt de , en Normandie. Constaté la présence de l'ambre sur le sol de la France est un fait nouveau et qui mérite d'être signalé.

M. le baron de Wismes a fouillé pendant les vacances plusieurs monuments mégalithiques de la côte de Pornic. Celui qui donna les meilleurs résultats est situé auprès du village de la Boutinardièrre. Ce monument en forme de croix de Lorraine contient trois tombeaux. Après cinq jours de fouilles infructueuses, les ouvriers rapportèrent un splendide couteau en silex, très-certainement un des plus beaux que l'on connaisse. Quelques jours après furent trouvées une magnifique pendeloque en cristal de roche et une deuxième en silex blond.

MM. de l'Isle visitèrent avec M. de Wismes ce monument pendant les fouilles. Dans la chambre sépulcrale du fond, le long de la paroi de l'ouest, M. Pitre de l'Isle trouva un second couteau aussi beau que le premier et qu'il joignit aux autres trouvailles. La présence de deux couteaux dans le même dolmen est un fait exceptionnel.

Les couteaux en silex sont rares, surtout ceux qui furent déposés dans les monuments funéraires. Ceux de la Boutinardièrre sont intacts. Divers autres petits objets furent encore découverts par notre savant président et iront enrichir notre musée.

M. Parenteau rend compte de l'heureuse trouvaille faite à Jard, le 26 juillet dernier, par M. R. de Rochebrune. Cette découverte, une des plus belles peut-être qu'on ait faites depuis dix ans en France, comprend l'équipement complet d'un légionnaire romain : son casque, son épée en acier, calquée sur nos épées de bronze gauloises, une série d'imbrications en acier composant la cotte de mailles, le filet qui servait de mors et le fer du cheval qui fut incinéré avec son cavalier; puis une lance, avec son contrepoids en plomb, portant en relief ces mots : *Tibi Cæs*, qu'il faut sans doute traduire : « *A toi de la part de César* ».

La découverte du fer à cheval est importante. On a prétendu, en effet, que les Romains ne connaissaient pas l'usage de ferrer les chevaux. Pourtant, des fers avaient déjà été trouvés dans des sépultures gauloises. Pourtant la courtesane Poppée faisait garnir d'argent les quatre pieds des mules qui la traînaient à la promenade. La découverte de Jard ne laisse plus de doute.

M. Parenteau dit aussi que des fouilles ont été faites à l'oppidum de Vue, et qu'on y a trouvé des fragments de fer, qui vont lui être envoyés.

Enfin, dans la Loire, toujours à l'embouchure de la Chézine, on a dragué encore de très-nombreux objets, spécialement des épées de bronze, des fibules gauloises portant la signature des fabricants, deux anses mérovingiennes, les deux pieds et une anse d'un trépied romain en bronze, tout à fait analogue à celui où s'asseyait la Pythie de Delphes, une jolie dague du ^{xv}^e siècle intacte. Tous ces objets sont déposés sur le bureau, et curieusement examinés par les assistants. M. Parenteau a de plus fait relever les dimensions exactes de l'ancienne embouchure de la Chézine. Le sol primitif du rocher, aujourd'hui encombré par les sables et vases d'alluvions, a dû être retrouvé pour y asseoir les fondations des nouveaux quais de la Loire, et des mesures prises scrupuleusement par les hommes de l'art, il résulte que la Chézine avait à son embouchure une largeur de près de 100 mètres. Si donc la Chézine n'a jamais eu suffisamment d'importance pour contenir la flotte de César, toujours est-il que son embouchure constituait une sorte de havre, où les galères romaines ont pu trouver un refuge assuré. M. Parenteau croit qu'il ne faut plus rejeter, aussi légèrement qu'on l'a fait quelquefois, la tradition qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et dont nous retrouvons la trace dans l'auberge si connue sous le nom de *Repos de Jules César*.

La séance est levée à 9 heures et demie.

Le Secrétaire,

HENRI LEMEIGNEN.

LE DIALECTE BRETON DE VANNES

AU PAYS DE GUÉRANDE

I

Je vous disais récemment, Messieurs, que le dialecte breton de Vannes est celui qu'on parlait autrefois dans le pays guérandais. Je viens aujourd'hui aborder devant vous cette étude.

Mais auparavant, et afin que le fait sur lequel je me propose d'insister apparaisse comme une conséquence logique, il ne sera peut-être pas inutile de faire ressortir en quelques mots le caractère tout vénétique de cette curieuse presqu'île.

A quel peuple de l'Armorique se rattachait donc le pays de Guérande, lors de la conquête romaine ? Dépendait-il des Namnètes qui n'ont joué qu'un rôle effacé dans les guerres de la Gaule, ou appartenait-il à ces hardis Venètes dont le commerce maritime était célèbre dans le monde entier, et qui tinrent quelque temps en échec César et ses légions ?

La question, ce me semble, Messieurs, a été victorieusement résolue par vos savants collègues, MM. Foulon, de Kersabiec et Kerviler. Tout le territoire compris entre la Vilaine, la Grande-Brière, la Loire et la mer, dépendait autrefois de la Vénétie, dont il était le boulevard et l'avant-poste.

César qu'il faut toujours consulter, quand on étudie cette époque, dépeint ainsi les Venètes : « C'est le peuple de beau-

« coup le plus puissant de cette côte maritime. Les Venètes
« possèdent un grand nombre de vaisseaux sur lesquels ils tra-
« fiquent en Bretagne, et surpassent leurs voisins dans l'art de
« la navigation. Ils occupent, sur cette mer vaste et orageuse, le
« petit nombre de ports qui s'y trouvent, et imposent des tributs
« à presque tous les navigateurs étrangers (¹). »

Ainsi les Venètes possédaient, sans exception, tous les ports de notre littoral. L'affirmation est précise, et quand il s'agit de la géographie des Gaules, on peut en croire le conquérant, car il parle *de visu*. Pour lui, c'est le seul peuple armoricain dont l'étendue territoriale comporte un nom de pays. Les autres s'appelleront Osismiens, Namnètes, Rhédons, Curiosolites ou Unelles ; mais ici nous avons devant nous une contrée tout entière : la Vénétie ; contrée où l'agriculture est aussi florissante dans les terres que le commerce dans les ports.

On peut en juger par le fait suivant : Crassus hivernait chez les Andes ; ayant besoin pour ses troupes de grains et de vivres, il en fait demander aux peuplades voisines. Mais, tandis qu'il ne députe qu'un ambassadeur à chacune des autres cités, il en envoie deux chez les Venètes, hommage implicite rendu à l'importance de la république, comme à sa richesse agricole (²) !

Aussi bien, un peuple capable de soutenir contre les Romains une lutte gigantesque — que dis-je ! de la provoquer, — ne pouvait être enfermé entre les étroites limites de l'Ellé au couchant, et de la Vilaine à l'est. Eût-il pu souffrir aux mains de voisins moins puissants que lui l'embouchure d'un fleuve comme la Loire, dont la possession lui importait au plus haut degré pour son commerce à l'intérieur et l'échange des produits importés ?

Tous les auteurs anciens qui ont parlé des Venètes, confirment les renseignements donnés par César sur ces hardis navigateurs. Pline même, renchérissant encore, leur attribue toutes les îles de

(¹) César. *De bello gall.*, lib. III, 8.

(²) *De bello gall.*, lib. III, 7.

nos côtes, et descend jusqu'à Oléron pour en nommer une qui ne soit pas à eux ⁽¹⁾.

A quoi bon d'ailleurs rappeler des textes cités tant de fois et présents à la mémoire de tous? Naguère encore, ils étaient reproduits et commentés avec une rare érudition par M. de Kersabiec, dans une œuvre approfondie qui a le grand mérite, selon moi, d'avoir placé la campagne de César dans son véritable centre ⁽²⁾. Je ne veux ajouter qu'une seule citation à celles de notre savant collègue, parce qu'elle me paraît d'une importance décisive, et que ce texte n'a peut-être pas été assez remarqué.

César, décrivant la bataille navale livrée aux Venètes en l'an 56 avant notre ère, raconte que, dès que la flotte romaine fut en vue, leurs deux cent vingt vaisseaux sortis du Port, *profectus ex Portu*, vinrent spontanément offrir le combat. Ce port, que l'auteur des *Commentaires* ne nomme pas, semble à ses yeux le port principal, le port par excellence des Venètes. Il l'appelle simplement *le Port*, comme de sa ville natale il dirait la *Ville*, *Urbs*.

Sur quel point de nos côtes bretonnes irons-nous chercher cette capitale de l'empire maritime des Venètes? De nombreux écrivains, partant de l'idée préconçue que la partie du Vannetais qui s'arrête à la Vilaine représente tout le territoire de l'ancienne Vénétie, — pas même l'étendue d'un de nos départements pour un peuple de cette importance! — ont exploré à fond le littoral morbihannais, afin d'y découvrir le théâtre de la lutte. Le port désigné par César y a été placé en maint endroit différent, car rarement fait d'histoire locale a été discuté comme celui-là, et a donné lieu à plus d'opinions divergentes.

Strabon, qui écrivait soixante-dix ans après l'événement, nous fournit cependant, à ce sujet, un renseignement bien précieux, et « on sait de quel poids est le témoignage de cet illustre géographe,

⁽¹⁾ Ex libro IV. *De Galliâ*.

⁽²⁾ Corbilon. *Bulletin de la Société archéologique de Nantes. Années 1868-1869*.

« si instruit des choses de la Gaule (¹). » Voici en quels termes il va nous indiquer la position du port que nous cherchons :
 « Il y a en Gaule, dit-il, quatre points du littoral où l'on a coutume de s'embarquer pour l'île de Bretagne, savoir : les embouchures du Rhin, de la Seine, de LA LOIRE, et de la Garonne (²). »

Quelques pages auparavant, Strabon avait déjà donné sur ce fait d'autres détails. Parmi les peuples situés entre la Seine et la Loire, il cite comme les plus célèbres les Arvernes et les Carnutes, « dont la Loire, dit-il, traverse le territoire, en coulant vers l'océan. » Puis, venant de citer la Loire, il ajoute aussitôt sans transition : « Des fleuves de Gaule le trajet en Bretagne est de trois cent vingt stades. En mettant à la voile, le soir, à la marée basse, on arrive le lendemain, à huit heures environ, dans l'île (³). »

Que la longueur assignée à la traversée soit discutable, qu'elle variât surtout sensiblement suivant le port d'embarquement, ceci est secondaire, car la Grande-Bretagne n'était encore connue des Grecs et des Romains, au temps de Strabon, que par les deux

(¹) H. Martin. *Hist. de France*, I, p. 87.

(²) « — Τέτταρα δ' ἐστὶ διάγραμμα οἷς χρῶνται συνήθως ἐπὶ τὴν νῆσον ἐκ τῆς ἡπείρου · τὰ ἀπὸ τῶν ἐκβολῶν τῶν ποταμῶν τοῦ τε Ρήνου, καὶ τοῦ Σηκουαν, καὶ τοῦ Αἰθιωπὸς, καὶ τοῦ Γαρόνα ». — *Quatuor sunt usitati à continente in Insulam trajectus, nimirum ab ostiis fluminum Rheni, Sequanæ, Ligeris et Garumnæ*. Strabon. Paris, 1620, livre IV, p. 199.

(³) A trois heures de l'après-midi.

« *Horum clarissimi sunt Arverni et Carnutes per quos utrosque Ligeris in oceanum dilabitur. A fluminibus Galliae in Britanniam trajectus est stadiorum CCCXX; nam sub defluxum maris, vesperi avehentes, et postridie circa octavam horam in Insulam perveniunt.* » Strab. liv. IV. Paris 1620, p. 193.

Tous les archéologues ont reconnu la difficulté de déterminer la valeur du stade qui variait suivant les siècles et suivant les provinces, si bien que dans chaque auteur grec le stade devient une mesure différente. Ainsi Dion Cassius, à la fin du deuxième siècle de notre ère, dit à son tour que le trajet le plus court des Gaules en Bretagne est de quatre cent cinquante stades. Casaubon, comm. sur Strabon. 1620, p. 95.

Du reste, il est facile de voir que la traversée effectuée par le conquérant a servi de base aux calculs du géographe.

campagnes infructueuses de César ; mais de cette affirmation réitérée un fait se dégage, certain, indiscutable, c'est que tout le commerce maritime de nos contrées avec les Bretons se concentrait dans un port à l'embouchure de la Loire. Ce port appartenait donc aux Venètes, et c'est là, sans doute, qu'ils percevaient sur les navires étrangers le tribut dont parle César ⁽¹⁾.

Or, pour un peuple de navigateurs, plus spéculateur que guerrier, qui ne prenait les armes qu'afin de protéger son négoce, quel autre port de son littoral pouvait rivaliser d'importance avec celui-là ? De quel autre que de cet *emporium*, où tant de navires de tous les pays affluaient chaque jour, deux cent vingt vaisseaux eussent-ils pu sortir à leur aise, au premier signal donné, chargés de leurs voiles et de leurs agrès ?

Qu'on veuille bien rapprocher du texte si concluant de Strabon cet autre du même géographe, où il nous apprend que « les Venètes avaient pris leurs dispositions pour empêcher César de passer dans l'île de Bretagne, parce qu'ils étaient en possession du commerce de ce pays ⁽²⁾ », on ne pourra plus se méprendre sur le véritable objectif de cette guerre, et on restera convaincu qu'une lutte acharnée devait avoir lieu fatalement dans les eaux guérandaises, César ayant le même intérêt à conquérir au profit de Rome et de son ambition le siège de la puissance maritime des Venètes, que ceux-ci à le défendre au prix de tous les sacrifices.

Il paraît bien difficile, faute de découvertes décisives, et après les modifications subies par nos rivages, de pouvoir déterminer le point précis où s'élevait cet *emporium* venète qui, de l'embouchure de la Seine à celle de la Garonne, n'avait pas de rival. Occupait-il la place où fut autrefois Corbilon ? Corbilon, lui-même,

(1) C'est encore de l'embouchure de la Loire que partent pour l'Angleterre nos nombreux caboteurs de Saint-Joachim et de Méans, qui vont charger du charbon à Cardiff, en pays de Galles.

(2) *Veneti navali pugna cum Cæsare congressi sunt, parati ejus Britannicam navigationem impedire, quod eo ipso uterentur emporio.* » Strab. Livre IV, p. 194.

où était-il ? Questions où plane le doute, tant les dunes de nos côtes gardent bien leur secret ! Les sables amoncelés dont les flots envahissants ont jadis englouti le vieil Escoublac et rattaché l'île de Batz au continent, recèlent sans doute à des profondeurs inconnues les ruines de ces anciennes cités.

La conséquence qu'il m'importe seulement de tirer du texte de Strabon, parce qu'elle me semble rigoureuse, c'est que le port d'embarquement pour se rendre en Bretagne étant situé à l'embouchure de la Loire, les Venètes, maîtres de tout le littoral, de toutes les îles, de tout le commerce maritime avec les Bretons, étendaient leur domination jusqu'à ce fleuve, et qu'il faut chercher sur nos côtes, plutôt qu'au delà de la Vilaine, le secret de leur suprématie, le centre de leur puissance et les péripéties de la lutte.

II

Je néglige à dessein les Samnites qui n'ont jamais constitué une cité. Leur nom ne commence à apparaître qu'au premier siècle de notre ère, et chercher à leur créer une histoire dans un passé nébuleux, ce serait se livrer à des suppositions toutes gratuites. Strabon, postérieur à César qui n'en fait point mention, est le premier à signaler l'existence de femmes samnites, vouées au culte de Bacchus, dans une petite île, « νῆσον μικράν » vers l'embouchure de la Loire ⁽¹⁾. A en juger par l'étroit espace où il les enserme, leurs maris que, dit-il, elles allaient rejoindre à certains jours, ne devaient pas faire grande figure parmi les peuples armoricains. Qu'ils aient été, soit pour la métallurgie, soit pour la céramique, soit pour la fabrication du sel, soit pour la navigation fluviale, des auxiliaires fort utiles aux Venètes, je le crois, et cela est très-probable ; mais ce qui l'est beaucoup moins, c'est qu'ils aient jamais eu en leur pouvoir aucun point important de notre littoral.

(1) Strabon. Paris 1620. Livre IV. P. 198.

Leur établissement était si modeste que Pline l'Ancien, écrivant après Strabon, et attribuant aux Venètes toutes les îles de nos côtes, ne parle même pas de cette petite île des femmes samnites.

Quant au texte quelque peu obscur de Ptolémée, qui place à la fois les Samnites et sous les Ondicaves (Angevins) et sous les Venètes, à moins de supprimer bravement les Namnètes, séparés des Pictons par la Loire ⁽¹⁾, une seule interprétation semble possible : celle que lui ont donnée d'Argentré ⁽²⁾, Corneille, Moreri, de la Martinière, Ogée, et tant d'autres, en admettant l'établissement à Ancenis, ainsi qu'à l'embouchure de la Loire, d'une station de ces Samnites.

Ancenis était une île autrefois, disais-je dans une *Notice historique*, vieille, hélas ! de plus de trente ans déjà. Son nom — *Anc'enis*, l'île, — sa position, tout l'indique ⁽³⁾, et la trouvaille d'une monnaie italote au Σ, signalée par M. Parenteau aux environs de cette ville, donne à l'opinion de nos auteurs une force de plus.

Cette opinion a d'ailleurs l'avantage de concilier les deux lectures *Samnitæ* et *Amnitæ*. Ils sont bien des Samnites, mais aussi des habitants du fleuve (amnis). De plus, c'est en rapport avec l'affirmation de Denis le Périégète, qui leur attribue la possession de plusieurs petites îles, « Νησιάδων ».

Quoi qu'il en soit, cette obscure peuplade sans capitale, curieuse surtout par son nom et son culte de Bacchus, n'a jamais joué, au

(1) Ο δὲ Ἀέλιος μεταξὺ Πικτόνων καὶ Ναμνιτῶν ἐμβαλλεί. — *Ligeris inter Pictones et Namnetus influit.* — Strab. Paris 1620. Livre IV. P. 190.

(2) « De l'autre côté de la même rivière est la ville d'Ancenis « anciennement close ; le terroir de laquelle fait la séparation de Bretagne à « la Pierre d'Ingrande. Ptolémée appelle ce lieu et habitants *Samnitæ*, qui « étoit une communauté et peuples qui étoient seigneurs de certaines îles « qui sont à la côte de Bretagne, au dessous de l'entrée et embouchement « de la Loire. » D'Argentré. *Hist. de Bretagne*. Rennes 1668, p. 39.

(3) Le *Colibri*, Ancenis, 1843-1844, p. 53 et 153, et année 1845, n° 48, du 24 juin. « Maintenant encore, disais-je, dans les grandes crues, quand le pont de la Davraie, le Pontereau et le pont de Grée sont couverts, Ancenis est littéralement une île. »

dire d'aucun auteur, un rôle politique quelconque dans l'histoire de nos cités, tandis que les Venètes, chefs reconnus de la grande confédération armoricaine, régnaient en maîtres sur nos côtes, et étendaient leur domination jusqu'à la Loire, où s'élevait leur principal entrepôt.

Nos aïeux étaient donc Venètes, et tels nous les retrouvons encore, bien des siècles après, lors des invasions bretonnes.

On peut lire, dans l'*Epilogue* de *Corbilon*, les textes nombreux groupés par M. de Kersabiec pour la constatation de ce fait, et les commentaires judicieux que notre collègue en a donnés. La démonstration est complète et péremptoire.

Comme, dans le cours de cette étude, j'aurai occasion de revenir sur les établissements bretons, je me borne, pour le moment, à reproduire un des passages les plus concluants à mon avis, cette description de *Veneda*, donnée au IX^e siècle par Ermold-le-Noir, et dont les détails sont si précis qu'il est impossible de s'y méprendre :

*Est urbs fixa maris, Ligeris quò fluminis unda
Æquor arat latè, ingrediturque rapax,
Veneda, cui nomen Galli dixere priores;
Pisce repleta, salis est quoque dives opo :
Sæpius infestans Brittonum hanc turba nocentùm
Visitat, et belli munera more vehit.*

Ces vers pourraient se traduire ainsi :

Sur les bords de la mer, au point même où la Loire
Sillonne de ses eaux les flots armoricains,
Une cité s'élève, et qui n'est pas sans gloire,
Elle a nom *Vénéda* depuis les temps anciens.
Le sel fait sa richesse, en poissons elle abonde ;
Trop souvent les Bretons, par le butin séduits,
Promènent en ces lieux leur tourbe vagabonde,
De la guerre après soi semant les tristes fruits.

M. de Courson, dans son *Histoire des peuples bretons* (1), cite le texte d'Ermold-le-Noir, qu'il applique à Vannes, et le fait suivre

(1) Paris 1846. I, p. 317.

de cette réflexion : « En plaçant sur la Loire la ville qu'il nomme « *Vénéda*, Ermold a commis une méprise géographique. Il faut « reconnaître pourtant, avec M. Fauriel, que cette erreur est « étrange de la part d'un homme qui connaissait si bien la topographie du pays, et dont les autres assertions sont si exactes. »

Conclusion logique : *Vénéda* était parfaitement bien située sur nos côtes guérandaises.

En présence de preuves aussi positives, sur quel motif pourrait-on se fonder pour exclure la presque île guérandaise du territoire de l'ancienne Vénétie ? Sur ce qu'on ne parle plus le breton de Vannes dans notre pays ? Mais on serait obligé de rayer du même coup une grande partie du Morbihan, car on parle français sur la rive droite comme sur la rive gauche de la Vilaine, dans les cantons de la Roche-Bernard, d'Allaire, de Rochefort, de La Gacilly, de Carentoir, de Malestroit et dans presque tout l'arrondissement de Ploërmel. La chose importante à constater, selon moi, c'est que, dans le Morbihan comme chez nous, les noms de lieux sont restés celto-bretons, et, qu'empruntés à la même langue, ils sont souvent absolument les mêmes.

Rien ne prouve mieux, en effet, l'identité de race que tous ces noms d'origine commune, portés par un si grand nombre de nos villages, par les lieux dits du cadastre et souvent par les habitants eux-mêmes, ou mêlés au langage vulgaire dans des proportions considérables. Car, chose digne de remarque et sur laquelle je ne saurais trop insister, si l'on veut saisir le sens de ces mots étranges qui frappent, à chaque instant, nos oreilles françaises, c'est au dialecte vannetais qu'il faut en demander l'interprétation.

Les quatre idiomes armoricains de Tréguier, de Léon, de Cornouaille et de Vannes offrent entre eux, on le sait, de notables différences ; parfois les mots varient pour exprimer les mêmes choses, souvent les noms s'écrivent et se prononcent tout autrement. Eh bien ! plus on observe les termes non français conservés dans nos cantons, plus on acquiert la certitude qu'ils nous sont presque tous communs avec le Morbihan.

Aussi le dictionnaire de Jehan Lagadeuc, quoique plus ancien

que les autres, n'a pu être pour nos recherches d'une grande utilité. La cause en est que le *Catholicon*, écrit en 1464 et imprimé à Tréguier en 1499 pour l'usage des clercs de ce pays, s'est borné à relever les mots du dialecte trégorrois, sensiblement différent du nôtre.

Quoique le P. de Rostrenen, dans son *Dictionnaire françois-breton*, et Le Gonidec, dans son *Dictionnaire breton-français*, aient eu principalement en vue le dialecte de Léon, ces auteurs sont plus précieux à consulter, et, grâce à la mention qu'ils font des différences existantes entre les divers dialectes, il nous est possible de retrouver nos expressions guérandaises dans les mots attribués au vannetais.

Mais l'ouvrage qui, à notre point de vue, offre le plus d'intérêt, malgré ses imperfections et son orthographe fantaisiste, est un *Dictionnaire françois-breton* du dialecte de Vannes, par M. l'A***, imprimé à Leyde en 1744. Du moins le frontispice le dit ; toutefois, il paraît que ce livre a été en réalité édité à Vannes, imprimerie Galles, et que l'auteur est l'abbé Cillart, sieur de Rosampoul, recteur de Grandchamp, mort en 1749 (1). C'est à ce dictionnaire, bien plus qu'aux ouvrages modernes, que nous devons d'avoir pu établir nos comparaisons.

III

La complète ressemblance du breton de Vannes et de celui qu'on parlait autrefois dans la presqu'île, est un fait d'autant plus frappant qu'un quartier toutefois fait exception et présente le contraste le plus curieux. On sait qu'au bourg de Batz les habitants de quelques villages parlent encore entre eux une langue celto-bretonne, seul point de notre département où elle survive. Mais ce n'est plus le même idiome, et les sauniers de Batz s'ac-

(1) Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1877, p. 173. — Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer un *Dictionnaire breton-français* du même dialecte, imprimé à Vannes en 1723, chez Jacques de Heuqueville.

cordent à dire que, quand ils vont vendre leurs sels en Bretagne, ils ne retrouvent qu'au pays de Léon une conformité à peu près parfaite avec leur langage, tandis qu'ils sont plus difficilement compris dans les contrées les plus rapprochées d'eux, en Vannetais et en Cornouaille ⁽¹⁾.

D'où vient cette anomalie? On ne peut l'attribuer, ce me semble, qu'au séjour prolongé des émigrants insulaires sur cette côte. Le breton de Batz, c'est celui que parlaient les réfugiés de l'île, un idiome particulier de la langue celtique, le *sermo haud multum diversus*, de Tacite ⁽²⁾. Batz et le littoral guérandais furent envahis dès le début par les Bretons fugitifs et le furent jusqu'au bout. Eginhard, presque contemporain des dernières invasions, dépeint, en deux mots, ce courant incessant d'émigrations, qui poussait les fuyards vers nos rivages : « L'île de Bretagne, dit-il, « ayant été envahie par les Angles et par les Saxons, une grande « partie de ses habitants, traversant la mer, était venue occuper, « aux extrêmes frontières de la Gaule, les pays des Venètes et « des Curiosolites ⁽³⁾ ».

Et non seulement l'île de Batz subit le sort de nos côtes guérandaises, mais on serait induit à croire qu'après les luttes

(1) M. Bizeul en avait déjà fait la remarque :

« Ce breton (de Batz), dit-il, a une analogie plus rapprochée avec le dialecte de Léon qu'avec les trois autres, même celui de Vannes qui s'en trouve le plus voisin. Ce n'est point d'un savant que je tiens ce fait singulier, c'est d'un sauuier... qui avait coutume d'aller vendre son sel dans le pays de Léon. Il m'assura que dans ce pays il se faisait beaucoup mieux comprendre, et comprenait beaucoup mieux lui-même qu'en Vannes, Cornouaille et Tréguier, qu'il traversait pour se rendre en Léon. Ce dire du saannier a été à peu près confirmé par nos savants confrères, MM. de Kerdrel et de Blois qui, en 1845, à la suite du congrès tenu à Nantes, se rendirent à Batz, afin de prendre sur le fait et de reconnaître par eux-mêmes la nature dialectique du breton qui s'y parle. »

Des Namnètes à l'époque celtique. Nantes 1856, p. 101.

(2) Agricola. XI.

(3) *Cum ab Anglis et Saxonibus Britannia insula fuisset invasa, magna pars incolarum ejus, mare trajiciens, in ultimis Galliae finibus, Venetorum et Curiosolitarum regiones occupaverat.* Eginhard. *Vita Caroli Magni.* Ann. 786.

sanglantes dont l'embouchure de la Loire resta si longtemps le théâtre, elle fut repeuplée par des émigrants insulaires. Ce qu'on peut inférer du moins d'une charte du X^e siècle, c'est que tout le territoire de l'île était la propriété héréditaire des princes bretons ⁽¹⁾.

N'y cherchez point le type physique des autres populations de nos contrées. Par ses yeux bleus, ses cheveux blonds, son visage ovale, sa haute stature, sa grave démarche, l'habitant de Batz, dont une infusion de sang saxon ou normand a peut-être encore relevé la race, se rapproche bien davantage des Léonards, les hommes les plus grands de l'Armorique, a dit Souvestre; ceux où s'est le mieux conservé le type blond, dit Roget de Belloquet ⁽²⁾.

Une étude philologique de M. Le Men, insérée dans la *Revue celtique*, tend à démontrer que « les Bretons qui colonisèrent la « partie de la cité des *Osismi*, représentée par l'ancien diocèse « de Léon, étaient sortis du pays de Galles. Cette conclusion « serait conforme aux présomptions historiques ⁽³⁾. » La même chose dut se passer dans la presqu'île guérandaise. Je n'en veux pour preuve que tous ces noms gallois de nos chartes du IX^e siècle ⁽⁴⁾. Il est naturel d'ailleurs de supposer que c'étaient des

⁽¹⁾ En l'an 945, Alain Barbetorte, petit-fils d'Alain le Grand, donna à l'abbaye de Landevenec toute l'île de Batz, laquelle lui appartenait par héritage. « ... *Addidit quoque de sud propriâ hereditate... omnemque insulam quæ dicitur Bath-Wenran, cum omnibus ei appendiciis.* » (D. Lobineau. *Hist. de Bretagne*. II. p. 80).

⁽²⁾ E. Souvestre. *Les derniers Bretons*. 1854. I. p. 20. — Roget de Belloquet. *Types gaulois*. p. 207 et 314. — « On reconnaît les paysans de Léon à leur taille élevée, dit à son tour M. de la Villemarqué. » *Barzaz-Breiz*. 1867. p. LXXX.

⁽³⁾ *Revue celtique*. II^e vol. Août 1873. p. 74.

⁽⁴⁾ Ceci demande confirmation : « Certains mots que les Bretons du pays « de Galles ont conservés sont, ou hors d'usage aujourd'hui en Armorique, « ou pris dans une acception différente. » M. de la Villemarqué, l'auteur de cette observation, cite notamment : *Kad*, bataille; *kaen*, brillant; *maél*, soldat (a).

Et M. de Courson y ajoute entre autres : *Gleu*, courageux; *walch*, van-

(a) *Barzaz-Breiz*, 1867, p. LXVII. *Ken*, contracté, pour *kaen*, entre dans la composition

Venètes de la Cambrie, des *Vénédotiens*, dont une autre colonie se serait établie en Léon, qui étaient venus de préférence chercher asile chez leurs frères d'Armorique, et qui firent de l'île de Batz le point de départ de leurs excursions dans le comté nantais.

Or, de nos jours encore, la partie du pays de Galles qu'on nommait *Vénédotie* se distingue par ses beaux types. « Dans le nord, dit Michelet, la taille s'élève, le teint s'éclaircit, les yeux

tour; *haël*, généreux, que Davies traduit par *liberalis, largus; marchauc*, chevalier, qui se dit *mar'heç* et *marhec* en armoricain (b).

Le mot *gweithen*, arbre, en gallois moderne *gwydden*, si souvent employé dans la composition des noms d'hommes, n'est autre que le léonais *gwesen*, ailleurs *gwéen*; car, selon la judicieuse remarque de M. de Blois (c), le TH des Bretons de l'île se prononçait comme se prononce encore le TH anglais. Ainsi *Bath-Wenran*, que nous lisions tout à l'heure, se dit *Bas-Wenran*.

Ouvrons maintenant le *Cartulaire de Redon*, et consultons les plus anciennes chartes de notre presqu'île. Au IX^e siècle les noms de famille n'existent pas encore; quels noms significatifs portent ces témoins bretons!

Catwethen (d), l'arbre de la victoire; *Catloven* (e), joyeux au combat; *Connaël* (f), le chef des soldats; *Gleumarcoc* (g), le courageux chevalier; *Kenmarcoc* (h), le brillant chevalier; *Kenbud* (i), le lustre de la victoire; *Budweten* (j), l'arbre de la victoire; *Wetenhoiarn* (k), l'arbre de fer; *Walcmoël* (l), le vautour chauve.

Et tant d'autres: *Budworet*, *Buduinet*, *Catwoton*, *Comnithaël*, *Haëlwocon*, *Judhaël*, *Haëloc*, *Kentwant*, *Kenmicet*, *Maëlocan*, etc., etc.

Kenetlor (m), ce témoin d'une charte datée de l'*aula Barrech* en Guérande, est bien aussi d'origine galloise, car selon Davies, cité par M. de Courson, *cenedlawr*, en gallois, veut dire chef de famille, *generator, gentis patronus* (n), et nous n'avons point son équivalent en armoricain. « Le mot *anaw*, y remarqué-je encore, signifie aujourd'hui harmonie en gallois (o). » Voici des témoins appelés *Anauhoiant* (p), et *Winanaw* (q).

D'autres, comme *Wrien* (r), et *Arthur* (s), portent des noms illustrés dans les guerres contre les *Angles*, et chantés par les bardes du VI^e siècle. Enfin *Elbrit* (t), *Sulbrit* (u), *Abbrit* (v), (Ab-brit, fils de Brit, en gallois; dans les autres dialectes, ce serait mab-brit) ne désignent-ils pas clairement nos Bretons de la Loire?

d'un grand nombre d'anciens noms gallois: *Kendelann*, *Kenselik*, *Kenrik*, *Kenren*, *Kenores*, etc. Voir *Bardes bretons du VI^e siècle*. — (b) *Cart. de Redon. Prolegomènes*, p. CCXXVIII et suiv. — (c) *Nouv. éd. d'Ogée*, I. p. 437. — (d) *Cart. de Redon*, p. 65. — (e) *Ibid.*, p. 22, 65, 130, 131. — (f) *Ibid.*, p. 19. — (g) *Ibid.*, p. 21, 57, 71, 131. — (h) *Ibid.*, p. 57, 60, 76. — (i) *Ibid.*, p. 57. — (j) *Ibid.*, p. 71. — (k) *Ibid.*, p. 57. — (l) *Ibid.*, p. 60. — (m) *Ibid.*, p. 60. — (n) *Cart. de Redon. Proleg.*, p. CCXXX. — (o) *Ibid.*, p. CCXXVIII. — (p) *Cart.*, p. 22. — (q) *Ibid.*, p. 71. — (r) *Ibid.*, p. 130. — (s) *Ibid.*, p. 60, 76. — (t) *Ibid.*, p. 19. — (u) *Ibid.*, p. 64. — (v) *Ibid.*, p. 22.

bleus dominant, la beauté de la population est classique ⁽¹⁾. » Giralde le Cambrien en faisait aussi la remarque, il y a sept siècles : « *Venedotia robustis virorum corporibus fecundior* » ⁽²⁾. »

Et six cents ans avant lui, le barde Liwarc'hen l'avait déjà dit sous une autre forme : « D'ordinaire, l'homme est beau en Guéned » ⁽³⁾. »

Est-il surprenant que Léonards et gens de Batz aient tant de rapports physiques et parlent la même langue, s'ils ont puisé leurs origines aux mêmes sources ?

Là d'ailleurs ne s'arrête pas la ressemblance des deux peuples. Lisez plutôt ce portrait de main de maître, comme savait les faire l'auteur des *Derniers Bretons* :

« Les visages ont la sérénité douce et puissante de cette race
« cambrienne qu'un vieux poète a comparée à un chêne revêtu
« de mousse.... Gardez-vous de prendre une femme du bourg
« de Batz pour une femme de Saillé : votre erreur lui semblerait
« une offense. De mœurs plus sévères que leurs voisins, les habitants de Batz n'envoient point leurs filles trafiquer à la grande
« ville, ils les gardent près d'eux, au milieu de la pure atmosphère
« du travail et de la famille, dans cette ignorance de tentations
« qui est la moitié de la vertu. Ils ont conservé, par suite, des
« coutumes qu'on ne retrouve plus qu'aux limites de l'Armorique, là où les apôtres bretons avaient posé leurs colonnes
« d'Hercule, en élevant un autel à Notre-Dame Fin-de-Terre.

« Vous ne rencontrerez pas seulement à Batz le costume, les habitudes et les croyances des Bretons de la Domnonée, mais le bourg lui-même ressemble à ceux de nos côtes finistériennes. Cet élégant clocher qui pyramide dans le ciel, cette vieille ruine de Notre-Dame dont toutes les ogives se dessinent sur un sable blanc et sur l'azur de la mer, ces maisonnettes de granit à

(1) Michelet. *Histoire de France*. I. P. 484.

(2) Cambr. desc. 6. — Roget de Belloguet. *Types gaulois*, p. 238.

(3) De la Villemarqué. *Les Bardes bretons du VI^e siècle*. Paris, 1860, p. 182.

« toits ardoisés, tout rappelle les villages maritimes bâtis aux orées de nos vals ou posés sur les crêtes de nos promontoires (1). »

C'est le fondateur de l'abbaye de Landevenec, au pays de Léon, qui est le patron de la paroisse : saint Guénolé, un saint breton. Ce nom même de Batz, donné au pays, rappelle le bâton légendaire de saint Pol Aurélien, premier évêque de Léon, et cette autre île de Batz, située sur les côtes du Léonais, où le saint, son *baz* à la main, faisait, nouveau Moïse, jaillir l'eau du rocher, ou précipitait dans la mer un monstrueux serpent. Le nom du village de *Kerdour*, en Batz, est aussi emprunté au Léonais, de même que l'expression employée par les paludiers, *dourer* leurs inarais, dans le sens d'y amener l'eau. *Dour*, eau, en Léon et en gallois, se dit *deur* en Vannes. Il n'y a pas jusqu'au nom patronymique de *Le Gall*, si commun au bourg de Batz, qui ne trahisse l'origine galloise ou du moins étrangère de ce peuple (2).

J'écarterai donc de cette étude le pays de Batz dont la langue n'est plus la nôtre, c'est-à-dire tout le canton actuel du Croisic qui formait autrefois le territoire de l'île. Quant au littoral guérandais, il fut *brettonnisé* trop longtemps pour avoir conservé pure la langue vénétique, toutefois l'idiome local y a prévalu le plus souvent sur les dénominations cambriennes; aussi reviendrai-je parfois vers nos côtes, soit pour mettre ce fait en relief, soit pour signaler les mots étrangers au dialecte vannetais.

Mais, tandis que, dans les ports et dans les cités, la population, sans cesse renouvelée, s'assimile aisément les mœurs et le parler

(1) *Nantes et la Loire-Inférieure*. Charpentier, 1850. II^e partie.

(2) Dans tous les idiomes néo-celtiques, le mot *gall* signifie envahisseur étranger. — Roget de Belloguet. *Glossaire gaulois*, p. 402.

« Les Saxons appelèrent *Wealas*, ou terre des étrangers, le pays où les Bretons vaincus s'étaient réfugiés; de là le nom de *Wales* ou *Galles*. » De Courson. *Cart. de Redon*. Prolég., p. v.

Wrgual, ce personnage qui vers le milieu du IX^e siècle figure comme caution dans une vente de saline à Guérande (*Cart.*, p. 78), avec son nom de forme galloise, *Wrg*, homme, pour *geur*, me fait tout l'effet d'un ancêtre de nos Le Gall.

de ses nouveaux maîtres avec lesquels elle est sans cesse en contact, le laboureur, lui, isolé de la foule, courbé sur le sillon qu'il arrose de ses sueurs, conserve, avec une chaîne qui ne fait que changer de mains, la langue, les traditions et le culte du passé. C'est donc dans les terres de la presqu'île que nous retrouverons l'idiome des Venètes, chez ces colons attachés au sol et souffrant en silence le joug des tyrans étrangers qui se succèdent sans relâche, Romains, Saxons, Bretons, Normans (1).

La partie rurale de la commune de Guérande, Saint-André, Saint-Lyphard, Saint-Molf, Herbignac avec Férél, son ancienne trêve, Mesquer, Assérac avec Pénestin qui n'en fut détachée comme paroisse qu'en 1767, — les côtes exceptées, pour ces trois dernières communes, — Camoël, Nivillac, Missillac, voilà les localités où le breton de Vannes se retrouve tout entier et presque sans mélange.

Cette étude offre d'autant plus d'intérêt que depuis bien des siècles la langue bretonne n'est plus parlée dans le pays. Elle se retira graduellement après le bouleversement et les ruines causés par les invasions normandes, quand le remaniement des évêchés rattacha d'une manière définitive au diocèse de Nantes un territoire si souvent contesté par les prélats vannetais (2).

Mais nos laboureurs conservent imperturbablement à leurs villages et à leurs champs des noms dont ils ne comprennent plus le sens, et qui restent comme les témoins irrécusables d'une origine commune et d'une langue identique.

(1) *Pauperes verò Britanni, terram colentes, sub potestate Normannorum remanserunt, absque rectore et defensore. — Chronicon namnetense.* D. Lobineau. *Hist. de Bretagne.* Paris, 1707. II, p. 45.

(2) La Vilaine fut la ligne de démarcation des deux évêchés jusqu'à la Révolution française. Toutes les paroisses du canton de la Roche-Bernard firent partie du diocèse de Nantes et dépendaient de l'archidiaconé de la Mée.

IV

Dans le langage vulgaire, — disons mieux : dans le patois de nos paysans, — apparaissent même à chaque instant des traces de l'idiome vannetais ⁽¹⁾.

Peu importe d'ailleurs que les mots qui ont cours dans notre pays soient franchement gaulois ou semblent d'origine étrangère. Dès lors qu'ils sont passés dans la langue bretonne, et font partie du dialecte de Vannes, je n'en demande pas davantage pour une étude qui doit rester fidèle à son titre.

Changez à l'infinitif la terminaison *ein* des verbes du dialecte de Vannes en la finale de nos verbes de la première conjugaison, vous retrouverez au pays guérandais une foule de mots identiques. Ainsi on dira *gronner* pour emballer, du verbe exclusivement vannetais *gronnein* ⁽²⁾; *fibler* un porc, pour l'empêcher de *funger*, c'est lui boucler le groin, de peur qu'il ne fouille, — en Vannes, *fiblein*, *furgein*; *édiber* un arbre, c'est l'écarter, du vannetais *dibenn* ⁽³⁾, mot fort ancien sans doute dans la langue bretonne, puisqu'il se compose du celtique *penn*, tête, et du *di* privatif.

Au Morbihan, comme en Guérande, un pétrin est une *mée* ⁽⁴⁾, un marais sur les côtes est un *palud* ⁽⁵⁾, un objet défoncé est

⁽¹⁾ Une courte observation au début de ce chapitre. Il pourrait se faire que, parmi les termes que je vais citer comme particuliers au pays de Guérande, quelques-uns eussent cours dans d'autres parties de notre département ou dans d'autres régions de la France. Il n'y aurait là rien de surprenant. Ces mots appartiennent à la langue de nos aïeux, et nous sommes tous les descendants des Celtes, en fin de compte. On sait dans quelle forte proportion notre vocabulaire français s'est enrichi de mots celtiques. Il suffit d'ailleurs d'ouvrir le dictionnaire de M. Littré pour s'en convaincre.

⁽²⁾ Cillart et Rostrenen, au mot *emballer*.

⁽³⁾ Cillart, au mot *écarter*.

⁽⁴⁾ Le Gonidec au mot *mé*; « ce mot, ajoute-t-il, est du dialecte de Vannes. »

⁽⁵⁾ Cillart, Rostrenen.

difons ⁽¹⁾, un clou est une *tache* ⁽²⁾, une chose douce au toucher est *flour* ⁽³⁾, une personne qui avance en besogne est *fonable* ⁽⁴⁾.

Nos laboureurs appellent la génisse à son premier veau une vache *annouillère*, du vannetais *annoër*, employé dans le même sens; — les autres dialectes prononcent *ounner* ⁽⁵⁾. — Pour une rangée d'arbres, ils disent une *rabine*; ce mot est si bien vannetais ⁽⁶⁾, que quatre communes du Morbihan ont des villages de ce nom, et qu'à Vannes même, il y a une promenade publique appelée la *Rabine*.

Chez les vieillards, surtout, qui n'ont pas reçu les leçons de l'école primaire, le langage est tellement surchargé de mots bretons qu'un étranger aurait peine à le comprendre. Vous entendrez des phrases comme celle-ci : « Mon douarin, qui est épert et qui va d'herr, a couru dré le jardrin, il a hégé des péres, a craigné dedans et les a trouvées faillies; mé, caté mon punjoué et une padelle, j'ai été punjer de l'eau au doué et j'ai rempli mon orseu. » Phrase qu'il faut traduire pour l'intelligence de nos lecteurs : « Mon petit-fils, qui est alerte et qui va vite, a couru par le jardin, il a secoué des poires, a mordu dedans, et les a trouvées mauvaises; moi, avec un puits et une terrine, je suis allé puiser de l'eau au lavoir, et j'ai rempli mon vase. »

Cette traduction est-elle encore insuffisante, en voici le mot à mot : *douarin*, petit-fils, « ce mot, dit Le Gonidec, est du dialecte de Vannes; *apert*, en vannetais, dispos, agile, ailleurs *ampart* ⁽⁷⁾; *herr*, vitesse, rapidité ⁽⁸⁾, d'où, conjecture M. de Closmadeuc, le

⁽¹⁾ Cillart, Rostremen.

⁽²⁾ Cillart, au mot *clou*.

⁽³⁾ Cillart, Rostremen, Le Gonidec.

⁽⁴⁾ Cillart, aux mots *avanger*, qui *avange*.

⁽⁵⁾ Cillart, Rostremen, Troude, au mot *génisse*. Le Gonidec, au mot *ounner*. — On m'a objecté qu'*annouillère* pouvait venir du latin *annuaria*. Il n'y a qu'un malheur : c'est qu'*annuaria* n'est pas latin.

⁽⁶⁾ Rostremen, au mot *avenue*.

⁽⁷⁾ Le Gonidec, au mot *ampart*; Cillart, au mot *agile*.

⁽⁸⁾ Cillart, au mot *rapidité*; Le Gonidec.

nom de *Περαπος Ηπος* donné à la Vilaine ⁽¹⁾; *dré*, par, à travers; *jardrin*, en breton de Vannes, pour jardin ⁽²⁾; *hégein*, en vannetais, secouer, agiter fortement ⁽³⁾; *per*, *pir*, pluriel de *perenn*, poire; *crignein*, mordre, couper avec ses dents ⁽⁴⁾; *fuilli*, du breton *full*, mauvais; *mé*, moi, mot commun à tous les dialectes; *gued*, *gad*, avec; *é*, particule qui se lie au mot précédent, et qui, selon Le Gonidec, ne s'emploie que dans la construction. *Punjoul*, puisoir, et *punjér*, puiser, sont empruntés au substantif breton *puns*, puits, et à l'infinitif *punsein*, puiser ⁽⁵⁾ — en breton la prononciation de l's nasal se rapproche sensiblement de celle du j; — *pédol*, en vannetais, ailleurs, on dit *pézel*, bassin en terre, jarre. D'après M. de Courson, *padel*, notre mot guérandais, serait la forme primitive, en breton insulaire comme en armoricain, avec le sens de bassin, poêle ⁽⁶⁾. *Doud* et *douez*, en armoricain, douve, et, par extension, lavoir. Notre mot *orreu* se dit *orcel* en breton, avec la signification de burette, vase à petit goulot, fiole. « *Orcel*, dit Lagadeuc, c'est petit pot pour servir à l'autiel, latin *urceolus* ». Le sens en a donc été faussé chez nous par l'usage, puisqu'on l'applique à toute espèce de récipient et à tout propos.

Bon nombre de mots bretons, légèrement défigurés par le temps, n'en sont pas moins reconnaissables. Nos paysans guérandais appellent un terrain élevé et rocailleux, *gruche*, de l'ancien armoricain *cruc*, — « *acervus id est cruc* », dit une charte du moyen âge ⁽⁷⁾; — une vallée, *combelle*, mot qui a le même

(1) *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1866.

(2) Cillart, au mot *jardin*.

(3) Cillart, au mot *secouer*.

(4) Cillart, au mot *ronger*.

(5) Rostrenen, Cillart, Le Gonidec.

(6) *Histoire des peuples bretons*, I, 32. — Cette forme se trouve, en effet, dans un chant breton du VI^e siècle, dont le manuscrit est conservé à la bibliothèque de l'Université de Cambridge. — H. de la Villemarqué. *Les Bardes bretons du VI^e siècle*. Fac-simile et p. 450.

(7) *Cart. de Redon*, p. 198. — C'est le radical du breton moderne *cruguell*.

radical que le breton *combant* ⁽¹⁾. Ils nomment les mouchérons des *hippes*, qu'on prononce *huib* en vannetais ⁽²⁾, seul dialecte où ce terme soit employé. Une haie de branches entrelacées est un *pionnis*, qui se dit *plionnemen* Vannes ⁽³⁾. L'oseille sauvage qui pousse dans leurs champs, ils l'appellent *trichon*, en vannetais *tréchon*; dans les autres dialectes on dit *trinchin* ⁽⁴⁾. L'épaisse couche de racines d'herbes qui forme comme une couette à la surface de leurs marais, est pour eux de la *tonne*, du breton *tonnen*, couenne, peau épaisse ⁽⁵⁾. Le purin devient du *pirouil*, mot emprunté à l'adjectif vannetais *birouz* qui signifie liquide, ailleurs on dit *bérux* ⁽⁶⁾. L'animal qui râle en crevant *roconne*, du vannetais *roquennein* ⁽⁷⁾.

De nos jours encore, les habitants de Pénestin et d'Assérac appellent l'*armor*, les champs voisins de la côte, tout comme les Bretons du pays de Vannes, tout comme nos ancêtres il y a dix-neuf siècles, ce qui valut à nos contrées le nom d'Armorique.

Le terme du loyer des maisons et des métairies tombe ici d'ordinaire le vingt-un septembre, jour de la fête de saint Mathieu. Mais on ne dira jamais, en parlant de cette échéance, la Saint-Mathieu; non, ce sera la *Saint-Mahé*. Pourquoi? Demandez-en le motif au premier paysan venu, il sera bien embarrassé de vous l'apprendre; il a entendu ses vieux parents se servir de cette expression, et il l'emploie aussi lui, comme ses enfants la répètent à leur tour. Le motif, c'est que « saint Mathieu est appelé en breton saint Mahé ou saint Mazé ⁽⁸⁾. » Voilà, en même

(1) Le Gonidec.

(2) Rostrenen, au mot *moucheron*.

(3) Cillart, au mot *haye*.

(4) Le Gonidec, au mot *trinchin*; Rostrenen et Cillart, au mot *oscille*; en Tréguier, d'après Lagadeuc, on dit *trinchonnen*, et dans le français du pays, *trinchon*.

(5) Rostrenen, Le Gonidec.

(6) Rostrenen, au mot *fluide*; Le Gonidec, au mot *bérux*.

(7) Cillart, Rostrenen, Le Gonidec.

(8) Dom Lobineau. *Vie des Saints de Bretagne*. Edition Tresvaux. Paris 1836. I, p. LXI.

temps, l'origine du nom patronymique de Mahé, si commun dans la presqu'île, surtout à Guérande et à Saint-Joachim.

On en peut dire autant du nom d'*Eon* porté par plusieurs familles de Saint-Lyphard et du canton de Guérande. Eon, c'est notre prénom Yves (¹), devenu un nom de famille, comme tant de prénoms français le sont devenus aussi eux, Mathieu tout le premier. Dans le XII^e et XIII^e siècle, notre Yves breton était encore un nom de baptême, et nous le voyons porté par plusieurs gentilshommes du pays, entre autres Eon de Pontchâteau (1189), et Eon de Lesnérac, le meurtrier supposé de Charles de Blois.

Avant que fût établie l'uniformité légale des poids et mesures, la mesure de capacité locale se nommait *renaut*, et avait à peu près la contenance du décalitre. C'était, par conséquent, un diminutif du *renn* breton, comme le quartaut de vingt litres est ici une réduction du quart. — Renn, renaut; quart, quartaut. — Du reste, dans ce pays attaché à ses vieux usages, le nom ancien a été conservé à la mesure nouvelle, et son contenu s'appelle encore *renotée*.

Je me souviens avoir vu, dans mon enfance, cet antique renaut relégué au grenier. C'était un récipient plus large à sa base, assez étroit à son sommet, ayant l'apparence d'un cône tronqué, et reposant sur trois pieds en bois ou en fer. Depuis combien de temps cette mesure était-elle en faveur dans le pays? Il faudrait peut-être remonter jusqu'à l'époque gallo-romaine pour en trouver l'origine. Toujours est-il qu'il existe un denier d'Antonin au revers de l'*Annona*, où est représenté un modius romain de forme absolument semblable à celle de notre renaut.

V

Si dans le langage vulgaire on découvre fréquemment des traces de l'ancienne langue, les noms donnés aux hameaux et aux lieux dits de la presqu'île guérandaïse ont conservé bien

(¹) Voir Le Gonidec, au mot *kéré*.

mieux encore, à travers les siècles, leur caractère breton et vannetais. A nos villages comme à nos champs, vous ne trouverez que rarement ces dénominations modernes, empruntées au français, et d'un sens facile à saisir. La forme bretonne, qui ailleurs est l'exception, devient ici la règle.

Je dis la forme bretonne, car il ne saurait être question de la langue celtique, dont les maîtres de la science, n'ayant pour guides que quelques inscriptions et quelques citations d'auteurs, ne sont pas encore parvenus à fixer les règles grammaticales et le vocabulaire. Tout au plus aurai-je occasion de relever, en passant, plusieurs mots franchement gaulois qui entrent dans la composition des noms de lieux guérandais.

Mais le breton, formé avec les débris du celtique, nous est connu. Des écrits nous restent : de vieux manuscrits gallois, d'anciens poèmes, quelques mystères, des chants rustiques qui permettent de suivre ses transformations successives. Les différences caractéristiques des divers dialectes ont été précisées ; et nous aurons à remarquer plus d'une fois que, jusqu'au jour où notre presqu'île parla français, les modifications survenues dans le dialecte vannetais marchent parallèlement au pays de Vannes et au pays de Guérande.

Toutefois, par une longue habitude de notre langue, et par une disposition de la prononciation usuelle à mettre des accents aigus sur les syllabes finales, la terminaison des mots s'est quelque peu altérée dans la presqu'île. Ainsi, quand la désinence bretonne est formée d'un e ouvert suivi d'une consonne, comme *ec*, *el*, *er*, *ez*, elle s'est changée presque toujours en un é fermé. On dit *Quellé*, *Nédélé* ⁽¹⁾ pour *Quellec*, *Nédélec* ; *Kerhué* ⁽²⁾ pour *Kerhuel* ; *Kergadoué* ⁽³⁾ pour *Kergadouër* ; *Calvé* ⁽⁴⁾ pour *Calvez*. De même, l'aspiration finale a complètement disparu : *Pelloc'h*

(1) Noms de famille de la presqu'île guérandaise.

(2) Noms de villages en Saint-Molf et en Mesquer.

(3) Village en Saint-Molf.

(4) Le *Calvé*, lieu dit en Herbignac (c^{te} M).

se prononce *Pellô* ⁽¹⁾; *Caillarmoc'h* est devenu *Caillarmô* ⁽²⁾.

Cette particularité sert même à constater mieux l'identité de notre ancien idiome et du vannetais, car dans ce dernier dialecte l'aspiration, très-prononcée ailleurs, est déjà presque insensible. Le P. de Rostrenen en fait ainsi la remarque : « Quand vous
« trouverez une apostrophe entre le c et l'h, de cette façon
« c'h, prononcez de la gorge, ex. : *dec'h*, hier ; *moc'h*, pourceaux ;
« *sec'h*, sec ; excepté les mots gutturaux de Vannes qui ne s'as-
« pirent qu'à demi, aussi ne met-on ni c ni apostrophe avant l'h,
« mais on écrit *deh*, *moh*, *seh* ⁽³⁾. »

D'autre part, Le Gonidec pose la règle suivante : « A la fin des
« mots où les Léonais, par euphonie, mettent un z que les Tré-
« guérois et les Cornouaillais ne prononcent pas ou très-rare-
« ment, les Vannetais mettent un h qu'ils aspirent faiblement ⁽⁴⁾. »

Des aspirations, déjà presque insensibles à l'avance, ne pou-
vaient tarder à disparaître par l'adoption d'un nouveau langage.

Un très-grand nombre de noms de villages, la moitié en
Saint-Lyphard, un tiers en Herbignac, Férel, Camoël, Pénestin ⁽⁵⁾,
Assérac, Saint-Molf et Piriac, un quart en Guérande et en
Mesquer, sont composés de la syllabe *ker* qui, en breton, signifie

⁽¹⁾ Village en Saint-Lyphard.

⁽²⁾ Village d'Herbignac.

⁽³⁾ *Grammaire française-celtique, ou française-bretonne*, par Grégoire de Rostrenen, ch. II.

⁽⁴⁾ Le Gonidec. *Grammaire cello-bretonne*. Paris 1807. p. x.

Toutefois, il ressort des anciennes chartes vannetaises que cette modification ne dut s'opérer que du XV^e au XVI^e siècle, et qu'antérieurement la terminaison *ez* existait, comme dans les autres dialectes armoricains.

Une charte très-curieuse du cartulaire de Redon (p. 246), fixant pour limites d'une donation certains mégalithes de Pénestin, et le chemin qui conduit au *Passage de Tréhiguier*, dit dans un langage mêlé de latin et de breton : « *Juxta semitam eunctibus Trez* » (1089-1128). *Trez*, c'est le Passage, ce qui se dit actuellement *treh*, en Vannes. (Gillart).

⁽⁵⁾ Les communes du Morbihan, situées sur la rive gauche de la Vilaine, rentrent dans le cadre de cette étude. Elles font partie de la presqu'île et lui appartiennent par leur passé, étant restées attachées au diocèse de Nantes jusqu'à la Révolution. Presque toutes étaient des trèves de nos paroisses.

ville et par extension habitation, demeure, et d'un ou plusieurs autres mots qui ne peuvent se traduire que par la même langue.

Mais, aux deux extrémités de la presqu'île, cette forme se modifie. En Saint-Nazaire, Saint-André-des-Eaux et Escoublac, comme en Nivillac et sur la limite septentrionale d'Herbignac, le préfixe *ker* est remplacé le plus souvent par le mot *ville*, venu du latin *villa*, auquel s'adjoint un nom propre ou un mot breton. Chose pareille a lieu, du reste, dans tout le haut Vannetais où la langue française a pénétré. « On remarquera, dit M. de Courson, que la première partie de ces noms (*ker*) a été traduite, tandis que l'autre, dont on ignorait probablement la signification, est restée bretonne ⁽¹⁾ ».

Quelques noms de hameaux ont pour première syllabe le mot *penn*, qui, en langue celtique, se traduit par pointe ou tête : Pennelan, Pennebé, Pennebuzo, Pennemont, Pengrain, Pinlis, Pinquière, Penhouet.

D'autres commencent par la syllabe *tré* ou *trev* qui, le plus souvent, veut dire groupe de maisons, village : Trénégat, Trémelu, Trécrelin, Trévelois, Tréveléc, Trélan, Trélogo, Trédion, Trégrain, Trévin, Tréambert, Tréhé, Trégouet, Trévelan, Tréméac, Trévécarr, Trévéro, Trévaly, Trévédais.

D'autres encore par le mot *bré* qui, comme le gaulois *brig*, signifie éminence, colline : Brésanvé, Bréca, Bréhani, Bréhé, Brénavé, Bréhadou, Brécéant, Brégon, Bréhérin.

Le breton *couet*, bois, entre aussi dans la composition de plusieurs noms : Couëssal, Couëtcaret, Couëtbonc, Couépras, Couëtcouron, Couëtcastel, Couëtcas, Couémeur.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de rechercher le sens exact de quelques-uns de ces composés, des plus saillants, du moins, et qui à première vue offrent un sens bien net, en écartant tous ceux dont l'étymologie indécise se prête également à plusieurs interprétations. Outre que cet examen fera ressortir le caractère

(1) De Courson. *La Bretagne du V^e au XII^e siècle*. Paris 1863. P. 94.

vannetais des noms de nos hameaux, il permettra de déterminer en même temps les mots bretons qui avaient cours à l'époque relativement ancienne où l'armoricain cessa d'être la langue du pays.

Mais une pareille étude, réduite à ces termes, aurait l'aridité d'une simple nomenclature. Aussi élargirai-je un peu mon cadre, et je ne craindrai pas d'émettre les réflexions que pourra me suggérer tel ou tel nom de lieu, tant sous le rapport de la langue qu'au point de vue de l'histoire locale. Souvent un nom, insignifiant au premier abord, jette une vive lumière sur le commerce ancien, sur les productions du sol, sur les événements accomplis dans les siècles qui nous ont précédés. Au fur et à mesure que l'occasion s'en présentera, je vous soumettrai mes observations, sans parti pris ; mon but sera atteint, Messieurs, si elles peuvent avoir votre assentiment.

VI

Depuis que la langue bretonne a cessé d'être parlée dans la presque île guérandaise, le dialecte de Vannes n'a pas été sans subir d'assez nombreuses modifications. Par exemple, tous les substantifs vannetais, qui actuellement font leur pluriel en *eu* ou en *ieu*, le formaient précédemment en *o* et en *io*, comme cela se pratique de nos jours même en Tréguier et dans la haute Cornouaille. Il suffit de parcourir les noms de lieux du Morbihan, pour en acquérir la certitude. Encore, doit-on inférer de toutes les anciennes chartes vannetaises ⁽¹⁾, et de tous les vieux écrits en langue bretonne, qu'il existait, au moyen âge, une désinence antérieure en *ou*, laquelle, vers le XV^e siècle, s'est changée uniformément en *o*, tant au pays de Vannes qu'au pays de Guérande. Pour une multitude de villages, dans le Morbihan, ayant cette dernière désinence avec le sens incontestable d'un substantif plu-

(1) Voir la table des formes anciennes dans le *Dictionnaire topographique du Morbihan*, p. 297.

riel, c'est à grand'peine qu'on en trouverait quelques-uns avec la désinence moderne en *eu*, qui n'existe pas dans la presque île. Mais nos cadastres ont cela de commun avec le département voisin, qu'ils nous présentent à tout moment des mots comme ceux-ci : *Parco*, les champs; *Rohello*, les roches; *Poulo* et *Pouligo*, les mares et les petites mares; *Prado*, *Pradello* et *Pradigo*, les prés et les petits prés. Je cite au hasard, bien d'autres pluriels de terminaison semblable devant s'offrir à nous dans la suite de cette étude.

Les livres contemporains ne peuvent donc pas être un guide assuré pour le langage qui avait cours, il y a plusieurs siècles, et les noms de lieux du pays vannetais nous renseigneront eux-mêmes d'une manière beaucoup plus certaine. C'est dire que, pour établir mes rapprochements, j'irai puiser souvent dans le *Dictionnaire topographique du Morbihan*, publié par le savant archiviste de Vannes.

Ainsi *Keravello*, dans la commune d'Assérac, — littéralement la *Ville-aux-Vents*, — village situé sur les hauteurs qui dominent le trait de Mesquer, et *Keravello*, en Pénestin, hameau bâti près de la mer, sur une éminence, semblent avoir emprunté leur nom à un tout autre idiome que celui de Vannes, car les lexicographes vous affirmeront que si dans les autres dialectes on dit *avel*, vent, pluriel *avello* ou *avelou*, en vannetais on prononce *ahuel*, pluriel *ahuelieu*. Et cependant autrefois on disait assurément au pays de Vannes *avel*, *avello*, comme ailleurs, et la preuve en est dans ce fait que quatorze hameaux du Morbihan portent ce même nom de *Keravello*, deux, celui de *Keravel*, et que pas un ne s'appelle *Kerahuel* ou *Kerahuelieu*.

On en pourrait dire autant du mot *dréan*, épine, qui actuellement se prononce *dreinnenn* en Vannes, pluriel *drein* (Cillart). Nous avons, en effet, le village de la *Ville-Drain*, en Herbignac. Mais il n'existe pas un seul hameau du nom de *Kerdreinnenn* dans tout le Morbihan, qui en compte neuf, appelés *Kerdrain*, *Kerdrein*, *Kerdrenn*, et le double du nom de *Kerdreán*. La forme primitive, qui a servi à créer le nom des hameaux de *Kerdreán* en Camoël et

en Batz, aurait donc bien été, en Vannes, celle qui a cours encore dans les autres dialectes, *dréan* au singulier et *drein* au pluriel.

Il n'y a pas jusqu'au mot *mané*, employé dans le Morbihan pour signifier montagne, qui ailleurs se dit *méné* ou *ménez*, dont l'ancienneté ne soit très-contestable. Car *méné* entre aussi bien que *mané* dans la composition des noms de lieux vannetais, et à Vannes existe une rue du *Méné*, qui conduisait à une paroisse de ce nom. Il ressort même des formes anciennes relevées par M. Rosenzweig, que le mot généralement employé jusqu'au XVI^e siècle était *ménez* ⁽¹⁾.

Il n'est donc point prouvé, tant s'en faut, que les villages du *Méné*, dans les communes de Guérande et du Croisic, ne portent pas un nom d'origine vannetaise.

Quoi qu'il en soit, j'en fais bon marché, aussi bien que du mot *dréan*. Je citerai même, dans la commune d'Assérac, le moulin de *Kerbalan*, et, dans celle de Férel, le hameau de *Kerbalan*, la terre des genêts, qui n'ont pas dû emprunter leur nom au dialecte de Vannes. Ce terme de *balan*, pluriel de *balannen*, qui, selon M. Littré, a donné naissance à notre substantif français *balai*, s'emploie dans les autres dialectes, mais en vannetais on dit *bonal*, *bélan* ou *bénal* ⁽²⁾, et les noms de lieux du Morbihan confirment pleinement l'ancienneté de ces mots usuels.

Je sais que M. d'Arbois de Jubainville voit dans *balan* une

(1) Le *Mané-Tiret*, en Brandérion, s'appelait le *Ménes-Tirec* en 1403; le *Manerbec*, en Persquen, était le *Menes-an-bee* au XVI^e siècle; le *Maner-maire*, en Ploërdut, était le *Menes-a-maët* en 1391; *Mendilis*, en Priziac, avait nom *Ménes diles* en 1459, et le *Méné madé*, dans la même commune, s'appelait le *Menes-Madeson* en 1430.

On peut voir aussi, par ces citations, que la suppression du z final en vannetais, ne remonte pas au delà du XVI^e siècle.

(2) Gillart, au mot *genêt*.

Un des six villages morbihannais du nom de *Bonalo*, situé en Guern, s'appelait *Bot bénalec* en 1125, d'après le *Cartulaire de Redon* (p. 350). *Trévénalec*, en Guégon, s'écrivait *Trevenalleuc* (pour Trébenalleuc) en 1468. Ce qui ferait croire que *bénal* est un terme plus ancien que *bonal*.

expression toute moderne ⁽¹⁾. Mais le savant celtiste me permettra de ne pas me ranger sur ce point à son autorité. L'antiquité du mot est attestée non seulement par l'emploi qu'en a fait un pays qui ne parle plus breton depuis longtemps, mais encore par le dictionnaire de Lagadeuc (1464), où la forme *balaznenn*, genêt, est parfaitement identique, si l'on supprime le z euphonique du Léonais. Bien plus, dans une charte du IX^e siècle consentie par le roi Salomon, en présence d'un nombreux concours de seigneurs bretons, figure, comme témoin, un personnage nommé *Balan-du*, le *Genêt-noir*. Cette traduction n'est pas de moi, elle est de M. de Courson ⁽²⁾.

Kerbalan, en Assérac, étant situé non loin de la mer, j'y crois voir une présomption de plus que les côtes visitées par les étrangers modifièrent sur quelques points l'idiome primitif. Remarquez que nous ne sommes qu'à trois kilomètres à peine du bourg de Saint-Molf dont la paroisse est placée sous le patronage de l'Écosais saint Médulphe. Ce vocable donne à penser que nous foulons un sol où les apôtres bretons du VIII^e siècle sont venus réchauffer la foi. Ne voyez-vous pas, à quelques centaines de mètres du presbytère actuel, l'habitation de *Kervellec*? Ker-bellec, c'est la maison du prêtre. Un peu plus loin est *Kergadoué* (Ker cadouër), le village de la chaire à prêcher, et à une faible distance s'élève, sur le territoire de Mesquer, *Penneloc*, le bout de l'ermitage ⁽³⁾.

(1) « Il serait bon d'avertir, dit M. de Jubainville qui conteste l'étymologie de M. Littré, que *balan* est une forme moderne.... On devrait s'assurer si le mot français (balai) n'est pas antérieur à l'introduction de la forme *balan* dans le breton armoricain. » *Revue celtique*. Août 1873, p. 128.

(2) *Cartulaire de Redon*, p. 192, et *Prolégomènes*, p. ccxxviii.

(3) *Penneloc* a conservé sa forme primitive avec le c final, lequel a disparu dans le *Pennelô*, village de Saint-Lyphard, et dans des parcelles du même nom, situées en Pénestin (section G.)

Loc est le *locus* des chartes. Ici, le sens n'est pas douteux, grâce à certaines indications cadastrales. Car, dans la commune de Saint-Molf, section C, des parcelles nommées *Penneloc*, contiguës au village de ce nom, en Mesquer, sont placées entre une châtaigneraie appelée le *Bois-des-Moines*, et une futaie d'environ six ares, nommée le *Cimetière-des-Moines*.

Parfois, dans la presqu'île, la traduction française se trouve près du nom

En Vannes, chaire se dit *cadouër*; dans les autres dialectes armoricains, *cador*; en cornique, *cadar*; en gallois, *cadair* ⁽¹⁾. Là même où les Bretons de l'île sont venus, le dialecte vannetais a prévalu le plus souvent.

Au surplus, le cadastre d'Assérac fournit un indice que les émigrants insulaires ont passé par là. Au numéro 139 du plan, section B, figure une parcelle de plus d'un hectare appelé *le bois des Bretons*.

La pointe du *Bile*, sur la côte de Penestin, près de laquelle s'élève le village de *Bilenne*, porterait un nom emprunté à l'irlandais, si j'en crois Roget de Belloguet, et voudrait dire la pointe du rivage ⁽²⁾. Il y a aussi, en Saint-Molf, des parcelles contiguës à l'étier de Pont-d'Armes, appelées terres du *Bile* (section C).

Ces réserves faites, je ne vois plus dans l'intérieur de la presqu'île que des termes vannetais, sauf peut-être un seul, en Herbignac, dont il sera question plus tard. La plupart de ces mots sont communs aux divers dialectes et ne demandent pas qu'on s'y arrête; mais d'autres, propres au pays de Vannes, ou y affectant une forme différente, mériteront d'être spécialement signalés.

VII

Il est juste de commencer par la véritable capitale du pays. Guérande, — et j'y rattache la Turballe, commune qui en a été

breton. C'est ainsi que, non loin du village de *Keravélo*, en Assérac, s'élève une métairie nommée la *Ville-aux-Vents*.

⁽¹⁾ Cillart, au mot *chaire*. Cf. de Rostrenen, *Le Gonidec et Troude*. — De Courson. *Hist. des peuples bretons*, I, p. 431. — De la Villemarqué. *Poèmes bretons du moyen âge*. Paris et Nantes, 1879, p. 178.

⁽²⁾ « Irlandais *Bil*, prononcez *bile*, bord, rivage. » Roget de Belloguet. *Glossaire gaulois*, p. 104.

Cependant plusieurs noms de lieux morbihannais, dans la composition desquels entre le radical *bil*, feraient croire que ce mot, disparu de la langue, a pu appartenir autrefois au vannetais. Notre pointe du Bile a son identique dans *Beg-er-bil*, pointe sur baie du Morbihan, commune de l'Île-aux-Moines.

Le breton *Bili*, galet du rivage, tirerait-il son étymologie de ce radical ?

récemment distraite, — compte au nombre de ses villages : *Kerfur*, la demeure du sage ; *Kermarais* (Kermarec), celle du chevalier ; *Coëssal* (Coët sal), le château du bois ; *Kersalio*, la ville aux châteaux ; *Kercrédi*, le village de la foi ; *Coëtpéan* (Coët péhanv), le bois de l'inconnu ; *Bréhadou*, qui a conservé son pluriel archaïque, la butte des semences ; *Mérionnet* (mériionnec) ⁽¹⁾, la fourmilière ; *Kercabus*, la demeure du coupable.

Il convient de remarquer que les formes *mérion*, fourmis, pluriel de *mériionnenn*, et *mériionnec*, fourmilière, ne sont usitées qu'en vannetais ; les autres dialectes prononcent *mérien*, *mériennenn*, et *mériennec* ⁽²⁾. Quant au breton *cablus*, coupable, qui, d'après Cillart, se dit également *cabus* en Vannes ⁽³⁾, il dérive sans doute des mots *cab* et *louz* et signifie littéralement tête maudite.

Deux villages, voisins l'un de l'autre, portent les noms de *Bouzère* et de *Bouzeraie*, noms qui, dans le principe, se rapportèrent sans doute à cette particularité qu'un sourd habitait dans l'un et une sourde dans l'autre. Mais nous aurions là, d'après les auteurs, deux mots étrangers au vannetais, car *bouzar*, sourd, et *bouzare*, sourde, se disent *bouar* et *bouarez* en Vannes ; et il y a, en effet, à Moustoirac, dans le Morbihan, un village nommé *Kerbouar*. Mais, à l'occasion de ce nom de lieu, M. Rosenzweig fournit une précieuse indication. Kerbouar aurait modifié son nom, pour se conformer à la prononciation moderne. Il s'appelait en 1461 *Ker-en-bouzar*, dans les actes du duché de Rohan-Chabot ⁽⁴⁾. *Bouzar* était donc bien la forme première, en vannetais comme dans les autres dialectes.

On peut citer encore dans la même commune de Guérande :

⁽¹⁾ *Mériionnec* en 1441. De Cornulier. *Dict. des terres*, p. 495. Deux autres terres de *Mériionnec* sont encore signalées dans la presqu'île par M. de Cornulier, l'une en Mesquer et l'autre en Nivillac.

⁽²⁾ Cillart et de Rostrenen, au mot *fourni*. Le Gonidec, au mot *mérienen*.

⁽³⁾ Cillart, au mot *coupable*.

⁽⁴⁾ Jusqu'au XVI^e siècle, l'article breton, supprimé depuis, entre presque toujours dans la composition des noms de lieux.

Drézeux (*Drézeuc* en 1400), le Hallier; *Pradel*, le Préau; le *Fan*, la Fange, — en breton *fanc* est un substantif masculin; — *Kerbrénéze* (Ker brein ezen) ⁽¹⁾, le village aux exhalaisons putrides; *Folhaie*, la Folie, en vannetais *Folleh*, hors de Vannes on dit Follentez ⁽²⁾; *Kergourdin* (Ker-gour-den), la demeure de l'homme grand; *Fourbillan*, pour *Fourn bihan*, le petit four; *Trénévé*, la Maison neuve; *Kerlanny*, le village de la petite lande, de *lann*, lande, diminutif *lannig*, étymologie commune aux hameaux du *Lanny*, en Herbignac et en Mesquer. De là aussi la forme plurielle *Lannigo*, fréquente dans nos cadastres.

Certains noms même semblent projeter quelque lumière sur l'ombre du passé. Par le sens qu'ils offrent, ils pourraient donner lieu à de curieuses recherches sur l'histoire locale dans les temps anciens.

Ainsi la *Pinquière*, qui devrait s'écrire *Penn-Ker*, est un composé qui, en armoricain, veut dire capitale, mot à mot tête de la cité. La position actuelle de ce hameau servirait peut-être à déterminer la place où s'élevait l'antique *Vénéda* ⁽³⁾.

La ferme de *Kerbacu* semble tirer son nom de l'armoricain *bac'h*, prison, pluriel archaïque *bachiou*; sens qui paraîtra naturel, si l'on remarque que cette habitation confine au domaine de *Kermarais* (Kermarec), la demeure du chevalier ⁽⁴⁾.

Doit-on voir dans le nom du hameau de *Cannevé* l'indice de quelque grande bataille livrée en ce lieu? *Cann nevé*, la bataille nouvelle, la bataille récente ⁽⁵⁾: Le sens en paraît bien précis et

(1) « Brein, pourri, putride. » — « Aezen ou ezen, vapeur, exhalaison. » Le Gonidec. — Remarquons que le vannetais préfère toujours la forme contractée.

(2) Folhaie pourrait aussi vouloir dire *la folle*, du vannetais *folless* (Cillart), et rentrerait dans le même ordre d'idées que Bouzaire et Bouzeraie.

(3) Pareille observation s'applique pour la commune de Batz au hameau du *Pinquière*, qui était peut-être autrefois le chef-lieu de l'île.

(4) Il y a, dans le Morbihan, des villages nommés *Kerbach* et *Kerbachio*, la prison et la petite prison.

(5) Lagadeuc : « *Cannañ*, battre. » — De Rostrenen : « Combst, batterie,

d'autant plus acceptable que nous sommes auprès des fossés de *Trévédais*, où la terre profondément remuée conserve la trace d'importants travaux de défense. Trévédais, lui-même, emprunterait son nom aux mêmes souvenirs : *Trévédéc* pour *Trémédéc*, par suite de la permutation de l'm en v, selon l'usage breton. « Le mot *med*, dit Le Gonidec, ne s'emploie plus seul aujourd'hui, mais il a dû signifier coupe, coupure. » D'où *médéc*, qui a de nombreuses coupures, c'est la topographie du terrain.

Du reste, le même radical *med* figure avec un sens identique dans le nom du fort de *Kervédan*, retranchement attribué aux Romains dans l'île de Groix ⁽¹⁾, et dans *Lès-Trévédan*, le château de Trévédan, retranchement quadrilatéral de soixante mètres sur cinquante, en Ploërdut ⁽²⁾. Quant à l'adjectif *médéc*, il est bien breton et vannetais, puisqu'il entre dans la composition du nom de *Kermédéc*, en Remungol ⁽³⁾.

Ces batailles, ces luttes que l'histoire atteste comme les noms de lieux, supposent de nombreuses victimes. C'est, hélas ! le résultat le plus certain de toutes les guerres. Voici, à quelques pas de Cannevé et de Trévédais, un hameau qui en est bien la preuve : *Bézan*, dont le radical *bez* signifie tombeau, dans tous les dialectes armoricains.

emgann, VANNETAIS, CANN. » — Le Gonidec : « *Kann*, batterie, querelle où il y a des coups donnés ; bataille, combat général de deux armées... » — Cillart : « Battre, *cannain*. » — Troude : Bataille, combat entre deux armées : *Emgann*, *Kann*. »

(1) *Dict. topographique du Morbihan*.

(2) *Répertoire archéologique du Morbihan*, par M. Rosenzweig, p. 104.

Médan n'est peut-être qu'une forme adjectivale dérivant de *med*, comme l'adjectif *lédan*, large, dérive de *led*, largeur. « Notre père celtiste Zeuss, dit Roget de Belloguet, considère *an* dans *Rhodanum*, nom du Rhône, comme un simple déterminatif du radical. » *Gloss. gaulois*, p. 187.

(3) On s'étonnera, sans doute, de voir l'm changé en v dans *Trévédais*, *Trévédan* et *Kervédan*, et invariable dans *Kermédéc*. Les mêmes anomalies se représenteront souvent : ceci demande donc une explication.

Selon Le Gonidec, « quand un substantif féminin est suivi d'un adjectif, ce dernier change sa lettre initiale de forte en faible. » (*Gramm.*, p. 29). La

VIII

Pendant que je suis sur le territoire de Guérande, puis-je me dispenser de saluer en passant tous ces noms d'origine si ancienne qu'on trouve, ou les mêmes, ou à peine modifiés, dans les chartes du moyen âge? Au sud et au nord du palais de *Clis*, de l'*aula* Clis, où les comtes de Vannes tenaient leur cour ⁽¹⁾, s'étendent le long des côtes : *Congor*, appelé déjà *Concor* en 859 ⁽²⁾; *Lanclis*, une dépendance du palais, littéralement le territoire de Clis; *Canvel*, écrit de la même sorte en 857 ⁽³⁾, — car dans les chartes l'u est employé pour le v; — *Trévéré* et *Brandu*, nom-

grammaire bretonne du dialecte de Vannes pose un principe bien moins absolu. « Quelques adjectifs, dit-elle, dont les initiales sont b ou m, changent ces lettres en v, pour le féminin, lorsque les adjectifs suivent immédiatement les substantifs. » Il n'y a guère, ajoute M. Guillome, que les adjectifs *brahué* (beau), *bras* (grand), *bihan* (petit) et *mad* (bon), qui suivent cette règle (p. 19).

Nos préfixes *Ker* et *Tré* sont des substantifs féminins. Dans la composition des noms de lieux, est-il tenu compte de ces principes tout modernes? Pas le moins du monde. Ce sont même les adjectifs cités plus haut qui se montrent plus rebelles aux lois de la permutation. Ainsi, le Morbihan compte six villages du nom de *Kerbras*, pas un de *Kervras*; treize villages de *Kerbihan* contre huit seulement de *Kervihan*; huit villages de *Kermadec* ou *Kermadet*, contre cinq appelés Kervadec. En revanche, il n'y a qu'un hameau du nom de *Kermeur*, et cinq du nom de *Kerveur*, sans compter la forme *Guerveur*. On trouve aussi les deux formes *Trébras* et *Trévras*. Il faut donc conclure que, dans les siècles précédents, la permutation de certaines consonnes, inconnue d'ailleurs avant le XI^e siècle, était très-variable et n'obéissait à aucune règle.

Même chose a lieu pour les substantifs commençant par b ou par m, quand ils sont précédés de *Tré* ou de *Ker*. C'est ainsi que, dans le Morbihan, il y a des villages de *Trémélin* et *Trévélén*, de *Trémélo* et *Trévélo*, de *Trébiquet* et *Tréviquet*, de *Kerbail* et *Kervail*, de *Kerbernard* et *Kervernard*, de *Kermorin* et *Kervorin*. Il est même peu de noms ayant pour initiale un b ou un m, qui, précédés de *Ker*, — et le nombre en est grand, — ne s'écrivent pas à la fois des deux manières.

⁽¹⁾ *Cartulaire de Redon*, p. 20.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 57.

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 21.

més en 876 *Treveres* et *Brendui* ⁽¹⁾; et, dans la commune de Piriac, *Grain*, qu'une donation du IX^e siècle nomme *Grambudgen*, puis *Gran*, par une abréviation marginale ⁽²⁾, et *Kervin*, appelé dans le même acte *Kaerwen*, mais auquel une charte de 1112 attribue déjà à peu près son orthographe moderne, en l'écrivant *Guerven* ⁽³⁾. C'est, en tout cas, le même sens, sous les deux formes : le village du Blanc.

Toujours ce qualificatif *guenn*, blanc ou venète, si répandu sur nos côtes et dans nos cadastres, qu'on trouve dans les noms du *Pouliguen*, de *Queniquen*, du rocher de *Cramaguen*, et que la capitale elle-même était la première à porter, qu'elle s'appelât *Weneda* ou *Guenran*.

Parmi les noms cités dans le *Cartulaire de Redon*, plusieurs semblent avoir complètement disparu. Mais il suffit de substituer au mot latin employé dans les chartes le mot breton correspondant, pour en reconnaître sans peine quelques-uns. Ainsi des ventes à réméré de salines sont faites à l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon en 863, 865 et 866. Elles sont signées dans une *villa* que deux chartes appellent *Alli*, et l'autre *Allii* ⁽⁴⁾. Aucun hameau de ce nom n'existe actuellement en Guérande. Mais, si l'on remarque que le latin *villa* a son équivalent dans les mots bretons, *ker*, *tré* et *trev*, on sera tout disposé à croire que la *villa Alli* ou *Allii* n'est autre que le domaine actuel de *Trévaly*, autrefois terre noble et juridiction seigneuriale, où se voient les ruines d'un ancien château. Car *Trévaly*, comme la *villa Alli*, est situé à proximité des salines, et se trouvait au cœur même des possessions bretonnes.

Une donation d'Erispoé à l'abbaye de Saint-Sauveur fut confirmée par son successeur Salomon, en l'an 861 ou 867, dans deux chartes datées du palais de *Barrech*, au territoire de Gué-

(1) *Ibid.*, p. 209 et 390.

(2) *Cart. de Redon*, p. 60.

(3) *Ibid.*, p. 60 et 390.

(4) *Cart. de Redon*, p. 65, 130, 131.

rando, « *in aula Barrech* ⁽¹⁾ ». Remplacez l'*aula* des chartes latines par le *ker* breton, le b initial de Barrech par un v, selon le génie de la langue, et supprimez, suivant l'usage local, l'aspiration finale, vous aurez *Kervarais*. Un domaine du nom de Kervarais existe encore en Guérande, et je serais fort tenté d'y placer la cour des rois bretons. Son site pittoresque, la luxuriante végétation du sol, les bois qui servent d'encadrement à la maison de maître, en faisaient un lieu parfaitement approprié à une résidence princière. Sans compter que le portail monumental qui donne accès dans la cour dénote une demeure de quelque importance.

Ces lignes étaient écrites quand un membre de la famille de Bregeot à laquelle appartient ce domaine a eu l'obligeance de me fournir quelques renseignements qui ont bien leur valeur. La maison domaniale, convertie en ferme, s'appelle dans le pays, comme je l'ai entendu nommer moi-même, la *Cour de Kervarais*. N'est-ce pas là la traduction rigoureuse du latin *aula* ? Une pièce de terre, attenant au jardin, a nom le *Manoir*. Dans un terrain situé à cinquante mètres au plus de l'habitation actuelle, M. de Bregeot père, ayant fait excaver pour des plantations, découvrit des substructions *en pierres de taille*. Voilà du moins des présomptions d'un grand poids en faveur de l'opinion que je viens d'émettre.

Il convient d'ajouter que le mot *barrec* a cours encore aujourd'hui dans la langue bretonne, et notamment en vannetais, avec le sens de « branchu, qui a beaucoup de branches », qualificatif fort approprié à ce quartier boisé.

Quand on parcourt les nombreuses donations faites aux ordres religieux pendant le IX^e siècle dans le pays de Guérande, on ne peut s'empêcher d'être frappé du soin jaloux avec lequel princes bretons et riches habitants du pays s'abstiennent de doter des abbayes situées au pays nantais, comme si les limites de l'ancienne Vénétie dussent être encore religieusement gardées. C'est Saint-Sauveur de Redon, un monastère situé en pays de Vannes,

(1) *Cart. de Redon*, p. 60 et 76.

en plein territoire vénétique, qu'ils enrichiront à l'envi de leurs faveurs et de leurs dons. Car l'auteur de la *Vie de saint Convoion*, qui écrivait au commencement du XI^e siècle, a tenu à nous l'apprendre : Redon était situé en pays vannetais « *in venetensi territorio* (1) ».

L'évêque de Vannes assiste souvent à ces donations, et son autorité y est seule invoquée. Ce n'est qu'accidentellement que l'évêque de Nantes y est nommé avec lui. Bien plus, Gislard, évêque déchu de Nantes, vient fonder à Guérande un évêché avec les paroisses qui formeront plus tard l'archidiaconé de la Mée. Son épiscopat se prolonge de l'an 855 à l'an 895. Eh bien ! aucune des nombreuses chartes passées pendant cette période ne mentionne sa présence ni son nom, soit que l'intrusion de Gislard et les foudres du concile de Tours troublassent les consciences, soit que le nouvel évêque, quoique vannetais d'origine, parût venir rompre le faisceau de l'unité vénétique, et qu'ayant occupé antérieurement le siège de Nantes, il gardât encore, aux yeux des populations, les attaches du pays nantais.

Gislard mort, toutes les paroisses qu'il gouvernait rentrent sous la dépendance de l'évêque de Vannes. Il ne fallut rien moins, au siècle suivant, que l'autorité souveraine du duc Alain Barbetorte pour couper court à ces revendications fondées sur les anciennes délimitations territoriales, et pour rattacher d'une manière définitive au diocèse de Nantes l'éphémère évêché de Guérande.

Ces faits, sur lesquels je me suis un peu étendu, ont bien leur importance, puisqu'ils expliquent pourquoi la presque île guérandaïse, rattachée par toutes ses fibres au pays de Vannes, relevant des comtes de Vannes au temporel, des évêques de Vannes au spirituel, a pu conserver aussi intacte la langue bretonne du pays vannetais.

Comment s'étonner, après cela, que tant de noms guérandais gardent le souvenir des anciens rois bretons ? C'est, en Escoublac,

(1) *Cart. de Redon. Prolégomènes*, p. xxvii.

le château de Lesnérac que je traduis avec M. de Kersabiec par *Cour d'Erech* ou *Guerech*, comme Lesneven, au pays de Léon, est la cour d'Even ; opinion d'autant plus vraisemblable que, dans un rayon très-restreint, le même nom d'Erech reparait en *Brédérac* et *Nérac*. N'est-ce pas d'ailleurs cet indomptable Breton qui, selon l'autorité de Dom Lobineau, avait valu à Guérande le nom d'*Aula Quiriaca*, que lui donnent les chroniques (1)? En Escoublac, ainsi qu'au territoire de Batz, c'est *Kerallan*, la terre d'Alain, — breton *Alan*. — En Guérande, c'est *Rosconan*, le tertre de Conan, *Kerconan* et *Kergonan*, la terre de Conan, hameaux dont les noms rappellent à la mémoire la charte par laquelle le duc Conan confirma les nombreuses libéralités faites par son père Alain Fergent à l'abbaye de Redon dans le pays guérandais.

D'autres noms se rattachent encore aux mêmes souvenirs par le mot *roué*, roi, qui entre dans leur composition et qui semble désigner un domaine royal : en Assérac, le hameau du *Carroué*, et les parcelles nommées *les noës du Roué* (section D); en Mesquer le village de *Kerroué*, la terre du roi, et le hameau de *Praderoi*, — qu'on écrivait au XV^e siècle, Pradrrouais — (Prad roué), la prairie du roi (2); en Herbignac, le vieux château féodal de *Ranroué*, le lot du roi.

Quelques-unes de ces citations sont empruntées à l'intéressant ouvrage que vous connaissez tous, intitulé la *Presqu'île guérandaise*. Il est un nom seulement pour lequel je diffèrerais volontiers d'interprétation avec le savant auteur. M. Desmars traduit le

(1) • Le nom d'*Aula Quiraca* que porte Guérande, donne lieu de penser que Guerech faisait sa résidence ordinaire en ce lieu. Canas y fit aussi la sienne... » D. Lobineau, 1, page 10.

(2) Toutefois, le nom de Praderoi pourrait se prêter à une autre étymologie, en s'écrivant *Prad-er-houat*, ou *Prad-er-houet*, le pré du bois, comme dans le Morbihan *Prad-er-houat* en Landévant, et les nombreux hameaux de *Corn-er-hoët*. *Kerroué*, de même, pourrait être pour *Kerhouët*, et signifier le hameau du bois. Les rapports sont tels entre nos noms de lieux et ceux du Morbihan, que cette dernière version est aussi plausible. Mais pour *Ranroué*, le sens donné plus haut paraît le seul acceptable.

Requière par l'habitation du roi (Ré-Ker). Je verrais plutôt dans ce mot l'indication de quelque rocher, ou de quelque monument mégalithique, disparu comme le menhir de Congor (*). Car, dans tous les dialectes, *rec'hier* n'est qu'une forme plurielle du substantif *roc'h*, rocher, masse de pierre plongeant en terre (*).

Divers cours d'eau du pays sont signalés par le mot *san*, qui en breton signifie étier, cours d'eau, aqueduc. Je vois ce substantif entrer dans la composition des noms de villages au-dessous desquels des ponts ont été jetés sur les ruisseaux.

Trébrésan, en Saint-Molf, dont je reparlerai plus tard, domine l'étier de Pont-d'Armes.

Le hameau du *Pont-Dorsan* (deur-san), le pont du canal, est situé près du ruisseau qui, vers le nord, sert de limite orientale à la commune d'Herbignac.

Bresanvé (*), dans la même commune, qu'on prononce d'ordinaire *Bresan*, la butte de l'aqueduc, couronne le coteau au bas duquel passe le cours d'eau qui alimentait l'étang de *Ranroué*, aujourd'hui desséché.

Kerosan, en Guérande (Ker ros san), le hameau du tertre du ruisseau, voit couler à ses pieds le cours d'eau des Grandières, qui se déverse dans l'étang de Pompas.

(*) « *Factum est hoc in loco nuncupante Concor, juxta petram Concor.* » Ann. 859. *Cart. de Redon*, p. 57.

(*) Cillart : « Roche, rocher, *roh*, pl. *réhére*. » Et par conséquent, lorsque l'aspiration existait encore en vannetais, *Roc'h*, *rec'hére*, ou mieux *rec'hier*, comme l'écrivent de Rostrenen, Le Gonidec et Troude.

Outre ce pluriel irrégulier, *roc'h* en avait un autre, formé régulièrement, *roc'hou* ; en vannetais, *rehou*, puis *roho*. De là, la simultanéité des deux formes *Réquière* et *Roho* dans nos cadastres.

(*) Bresanvé et Kerosan ont leur identique dans *Rosanvé* en Guiscriff. Parmi les noms du département voisin où figure le radical *san*, on peut citer aussi *Tréorsan*, hameau et ruisseau en Ploërdut ; *Kerlézan*, hameau et ruisseau en Noyal-Pontivy ; *Fétan-cr-san*, fontaine et ruisseau en Locoal-Mendon ; et, sur la rive droite de la Vilaine, le bourg de *Marsan*, bâti près d'un cours d'eau appelé l'Etier de *Marsan*. (*Dict. top. du Morbihan*).

La forme *can*, identique de *san*, a fini par prévaloir dans le Morbihan.

En Guérande, encore, le village de *Sandun*, la colline du canal, s'épanouit en éventail sur un coteau dominant le ruisseau du même nom qui va se perdre dans la Grande-Brière.

Une remarque qui n'est pas à négliger, c'est que le suffixe *dun* qui termine le nom de Sandun, comme ceux de *Pradun* en Pénestin, et de *Rodun* en Herbignac, remonte à l'époque celtique. Il entre dans une foule de noms gaulois : *Lugdunum*, Lyon ; *Melodunum*, Melun ; *Uxellodunum*, Issoudun ; *Virodunum*, Verdun, et cent autres. Le moine Héric traduisait ainsi *Augustidunum*, Autun :

« *Augusti montem quod transfert celtica lingua* (1). »

Qui veut dire en gaulois la montagne d'Auguste.

Vers confirmant le sens d'éminence attribué au mot *dun* que les Latins ont fait suivre d'une désinence latine, et qui n'est autre que l'armoricain *tun*.

IX

Le ruisseau de Sandun sert de limite, de ce côté, à la commune de Guérande. Le pont franchi, nous entrons en Saint-Lyphard.

Ce village, couché au bas de la côte qui fait face à celle de Sandun, nos aïeux, dans leur langue âpre et figurée, l'ont nommé *Kerveloche* — Ker belost — le hameau du bas de l'échine (2).

Sur la relevée du coteau, s'étage le hameau du *Cruttier*. Ce nom n'a pas besoin de commentaire, pas plus que celui du *Crugo*, dont les maisons apparaissent à quelque distance de là. *Crugo* est le pluriel de *cruc*, et ces mots sont toujours l'indice de dolmens élevés dans le voisinage. Des terrains contigus ont nom le *Crupien* (s^{en} H). Une terre de *Cruballay* est aussi désignée

(1) *Vita S. Germ. Alt.*, 1-3. — Roget de Belloguet. *Glossaire gaulois*, p. 140.

(2) Il y a aussi, dans le Morbihan, plusieurs hameaux du nom de *Belosta*.

dans cette paroisse en 1427 ⁽¹⁾. De toutes les communes de la presqu'île, Saint-Lyphard est la plus riche en monuments mégalithiques, et pourtant combien n'en a-t-il pas été détruit et n'en est-il pas encore détruit tous les jours !

On compte plusieurs villages de *Kério* dans un rayon assez restreint : un en Saint-Lyphard, deux en Herbignac, un en Saint-Molf ; et au lieu de voir dans ce mot une forme plurielle de *ker*, peu appropriée à des hameaux de faible importance, je n'hésite pas à faire entrer dans la composition de ce nom de lieu le vannetais *yoh* ou *ioh*. Le Gonidec et le colonel Troude l'écrivent par un *i* ; dans la première moitié du siècle dernier, l'abbé Cillart et le P. de Rostrenen l'écrivaient par un *y*, ce qui d'ailleurs ne change rien à la consonance ; mais tous s'accordent pour affirmer que ce terme est exclusivement vannetais et qu'il a les diverses significations suivantes : « Monceau, amas, masse, et de plus ruines d'édifices. » Le nom de *Kério* peut donc aussi bien vouloir dire le hameau en ruines que le hameau du tas, du monceau, parfois du *tumulus*. Toutefois, j'inclinerais vers ce dernier sens, parce qu'il existe en breton un terme consacré pour exprimer un village, une maison en ruines, c'est le nom *Cosquer* (Coz Ker), que porte un hameau de la commune de Guérande, qui apparaît souvent dans nos cadastres, et donné à plus de soixante villages dans le Morbihan ⁽²⁾.

Nos lieux dits témoignent, au surplus, que l'expression *yoh* avait cours dans le pays. Au cadastre de Saint-Lyphard, section G, figurent des parcelles portant le nom de *Yocozo*. Ce composé ne peut s'expliquer que par le dialecte de Vannes, et veut dire, avec le comparatif *cozoh*, plus vieux, qu'on prononce *cozoc'h* dans les

⁽¹⁾ De Cornulier. *Dict. des terres*, p. 44.

⁽²⁾ « L'adjectif breton *coz*, placé après un substantif, signifie vieux. Placé devant un substantif, il a le sens de ruiné, en mauvais état, de mauvaise qualité. » Le Men. *Revue archéologique*, 1875, 1^{er} semestre, p. 81. — Cf. Le Gonidec. *Grammaire bretonne*, p. 192.

Hormis dans la composition du mot *Cosquer*, l'adjectif *coz* se dit *coh* en Vannes, avant comme après le substantif.

autres dialectes, le monceau le plus ancien. En Saint-Molf, dans la section C, il y a des champs appelés le parc du *yoh*, et une parcelle nommée la pièce *iodrine*, le tas d'épines ⁽¹⁾; enfin, en Pénestin, des terrains portent le nom de *yoco* (section B), ce qui veut dire le vieux tas (*yoh coh*), à moins que ce ne soit une ancienne forme plurielle de notre mot vannetais (les tas).

Le hameau de Kério, en Saint-Lyphard, a donc reçu son nom, à n'en pas douter, de l'imposante masse, du gigantesque fossé sur lequel il s'appuie, et qui a attiré l'attention des archéologues.

« A la sortie du bourg (de Saint-Lyphard), disait Ogée il y a
« un siècle, du côté du nord, est un rempart en terre qui se
« continue presque sans interruption jusqu'à Pompas, dans une
« longueur de trois quarts de lieue.... Il peut avoir quinze pieds
« de hauteur sur dix de largeur. On ignore pourquoi et le temps
« où il a été construit ⁽²⁾. »

Ce rempart dont il ne reste plus d'intacts que quelques tronçons, s'appelle dans le pays les *Gros Fossés* ⁽³⁾. Vous avez lu dans les annales de votre Société, Messieurs, la curieuse légende qui s'y rattache. Elle se transmet dans les familles de Saint-Lyphard, sans altération, sans variante, comme une tradition historique. Aussi, tous les noms de lieux circonvoisins ont-ils rapport à ces travaux de défense, tant leur caractère grandiose et les récits dont ils sont l'objet avaient impressionné les esprits !

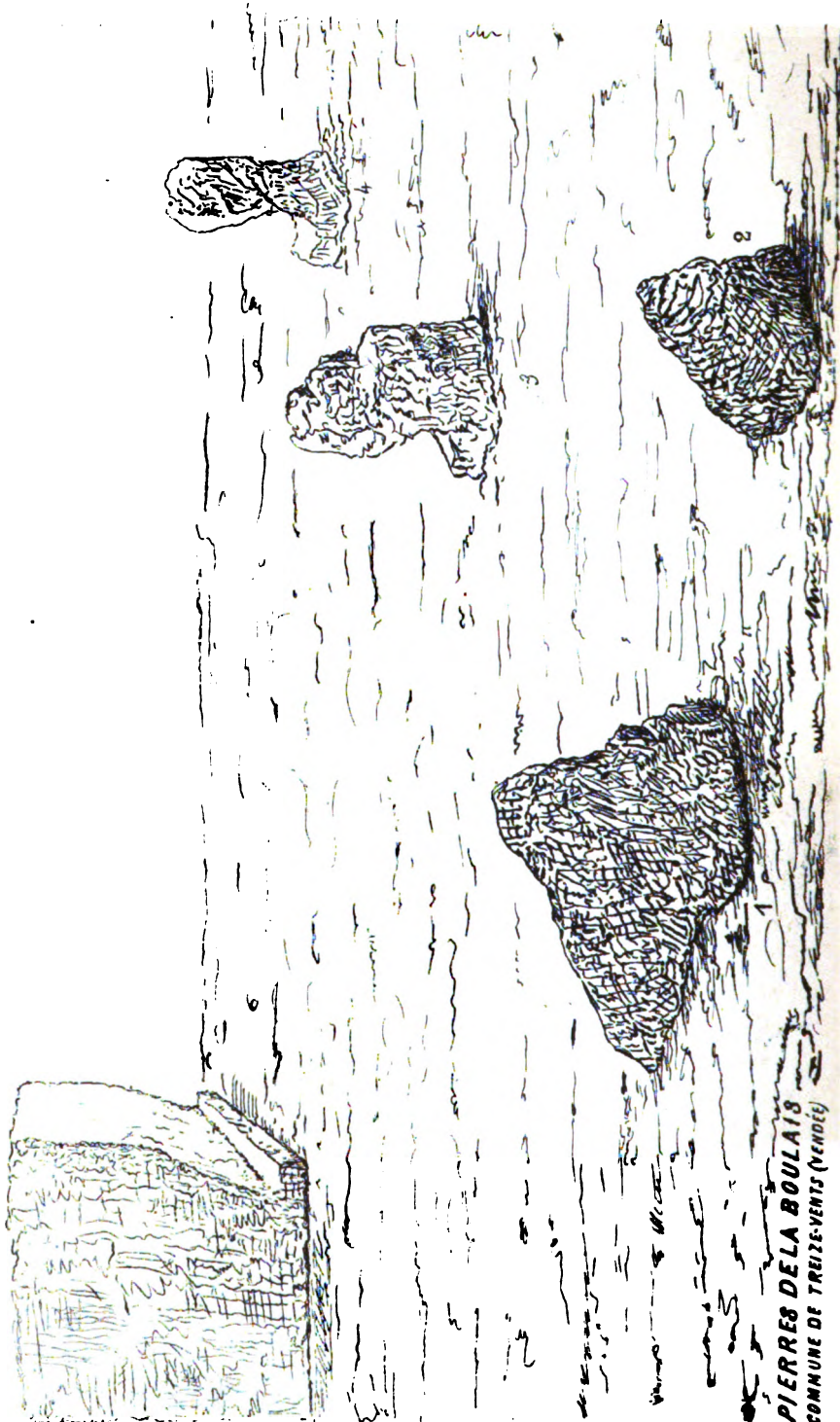
Nous le verrons dans la prochaine étude.

⁽¹⁾ Cette parcelle est située près d'une autre ayant nom le *Drésias*, mot dont la terminaison a dû être altérée au cadastre, mais dont le radical *dreiz* implique le sens de ronces, — ce qui accentue la signification.

⁽²⁾ Ogée. *Dict. historique de Bretagne*, art. *Saint-Lyphar*.

⁽³⁾ Et non les *Grands Fossés*, comme on l'écrit généralement.





PIERRES DELA BOULAIS
COMMUNE DE TREIZE-VENTS (VENDEE)

PIERRES DE LA BOULAIE

COMMUNE DE TREIZE-VENTS (VENDEE)

MESSIEURS,

Dans une communication précédente, j'avais signalé à votre attention des pierres, assez extraordinaires, qui se trouvent dans la commune de Treize-Vents, dans la Vendée, et qui sont connues dans le pays sous le nom de *pierres* de la Boulaie. J'ai lieu de croire qu'elles sont inédites. C'est pourtant sous toutes réserves du droit d'autrui que je viens vous en donner la description. Un habitant du pays a bien voulu m'envoyer leurs dimensions exactes, que je n'avais pas relevées en les décrivant.

La route qui conduit de Treize-Vents à Mallièvre, traverse le vallon de la Boulaie du nord au sud. En la parcourant, on laisse à gauche l'étang et les bois de la Boulaie, et l'on voit, sur la droite, ce vallon qui prend brusquement l'aspect le plus sauvage. Des murs écroulés, d'abord, puis des rochers entassés pêle-mêle avec des arbres rabougris, au milieu d'un marécage, offrent à l'œil une espèce de chaos. A 150 mètres de là, le vallon se bifurque et tourne à angle droit vers le nord et vers le sud.

En abandonnant la route, on monte, à droite, dans un champ qui couronne le vallon par le sud. A l'extrémité de ce champ, on arrive sur un rocher de granit, qui surplombe à pic l'angle formé par le vallon. Cette roche dont la superficie est presque régulièrement plane, peut avoir, dans sa surface dénudée, de 15 à 16 mètres carrés. Sa hauteur perpendiculaire est de 3^m50 à 4^m. Au dessous se trouve un espace uni, presque nivelé, une sorte de vaste palier où sont jetés, un peu à droite, plusieurs blocs de

la même pierre, ressemblant à de petits menhirs, dont le plus élevé atteint à peine deux mètres. Ces pierres semblent avoir surgi d'un sol déblayé et non être érigées par la main de l'homme. Elles sont placées à des distances de 10 à 15 mètres, soit entre elles, soit par rapport à la grande masse du rocher. Deux de ces blocs présentent l'excavation que je vais signaler plus loin.

Sur la surface de la grande roche on a creusé deux cavités, deux cuvettes ou godets presque réguliers. L'un (n° 1) a 0^m95 de largeur à l'orifice, et 0^m60 en rapprochant du fond ; sa longueur est de 0^m70 ; sa profondeur, au centre, est de 0^m30. — Le canal qui lui sert de sortie, a 0^m16 de profondeur et 0^m40 de largeur.

L'autre (n° 2) est plus allongée. Elle mesure à l'orifice 1 mètre, sur 0^m78 de diamètre. Le canal, d'une longueur de 0^m95, est de même largeur et profondeur que l'autre.

Ces canaux sont évidemment destinés à vider les cuvettes.

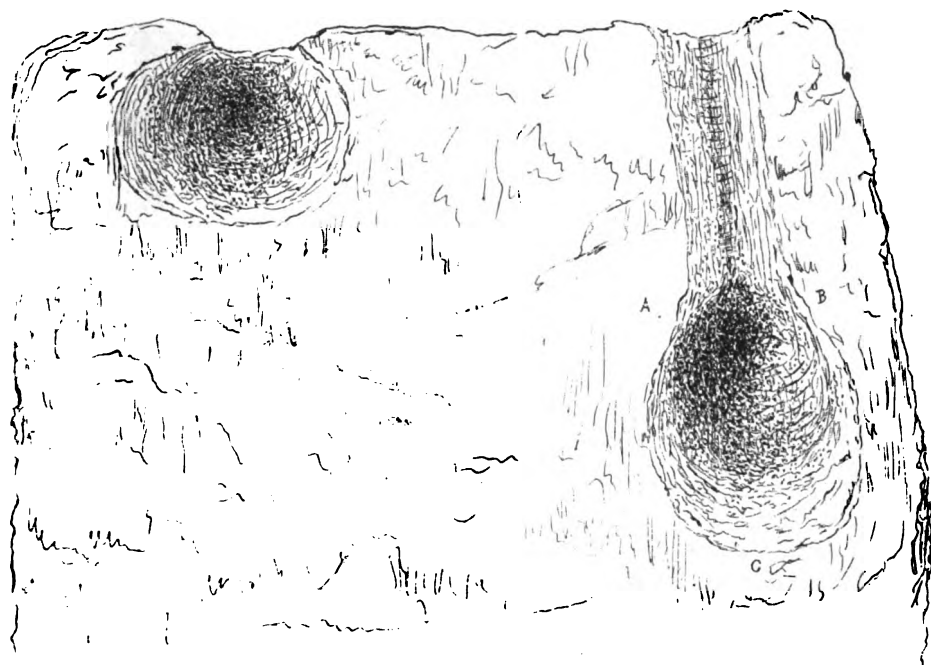
Au bas de la paroi verticale sur laquelle ils se déversent, on a creusé sur toute la longueur, qui dépasse trois mètres, une fouille horizontale en forme de banc, dont la coupe est semblable à celle des deux blocs numérotés 3 et 4 sur le plan. Six ou sept personnes peuvent y être assises.

Ces deux blocs représentent deux véritables banes. Ils ont, l'un, 1^m65, et l'autre, 1^m20 de hauteur totale. Le siège est à 0^m25 du sol, et a pour l'un, 0^m40 et pour l'autre, 0^m50 de profondeur. Ils peuvent recevoir chacun deux ou trois *spectateurs*.

J'ai dit : Spectateurs. Vous me permettrez ce mot, plutôt pour faire comprendre l'ensemble du tableau, que pour l'expliquer. Pourtant, en examinant ces monuments, je n'ai pu m'empêcher de penser, comme les gens du pays, à un autel avec ses godets sacrés ; à des victimes, recevant sur leur tête le sang des premiers sacrifiés, et à des témoins assistant à ce sanglant holocauste.

Cette conclusion serait téméraire, si je ne trouvais dans un ouvrage d'un maître de la science⁽¹⁾ cette phrase tirée par lui

(1) M. de Mortillet. — *Matériaux pour servir à l'histoire de l'homme*.



N ^o 1.	{	<i>Largeur à l'orifice</i>	0 . 95
		<i>... id ... au fond</i>	0 . 60
		<i>Largeur à l'orifice, dans l'autre sens</i> ...	0 . 70
		<i>Profondeur</i>	0 . 30
		<i>Creux à la sortie</i>	0 . 16
		<i>Largeur à la sortie</i>	0 . 40

N ^o 2.	{	<i>Largeur à l'orifice</i>	0 . 78
		<i>... id ... dans le sens de la longueur</i> ...	1 . 00
		<i>Profondeur en C</i>	0 . 10
		<i>... id ... en A</i>	0 . 25
		<i>... id ... en B</i>	0 . 22
		<i>Longueur du canal</i>	0 . 95
		<i>Largeur à l'orifice</i>	0 . 40
		<i>Creux</i>	0 . 16

d'une lettre où on lui signale un grand nombre de cavités semblables dans les montagnes de l'Amérique du Sud : « Ces divers « bassins ont pu servir à trois usages bien différents : métallurgiques, gastronomiques ou religieux. »

Or, il n'existe dans nos contrées granitiques aucun minéral aurifère ou autre pouvant être broyé. — Si l'on eût écrasé dans ces bassins un grain quelconque, les canaux servant d'issue n'auraient pas eu leur raison d'être, et la farine, écoulée par là, se serait perdue dans le vide. — Resterait donc la dernière hypothèse, l'usage religieux, c'est-à-dire l'autel et le sacrifice.

A voir la régularité des diverses fouilles et leurs dispositions entre elles, il me semble impossible de les attribuer à une érosion ou à un accident quelconque. Elles ne peuvent être que l'œuvre de l'homme.

A. DE BÉJARRY.

RAPPEL DES DIMENSIONS

	N° 3	N° 4
Face du siège.....	1 ^m 30	1 ^m 30
Hauteur du siège.....	0.25	0.40
Profondeur du siège.....	0.40	0.50
Hauteur du siège au sommet.....	1.65	1.20
Hauteur totale du bloc.....	1.90	1.60
Circonférence à hauteur du siège....	4.15	4.30
N° 1..... {		
Largeur.....	4 ^m 16	
Hauteur.....	1.95	
N° 2..... {		
Largeur.....	2.15	
Hauteur.....	1.30	

NOTE SUR LA VOIE ROMAINE

ALLANT DE NANTES A VANNES

La Société archéologique de Nantes ayant bien voulu, par une extrême obligeance, insérer dans ses annales la note concernant la voie romaine venant de Nantes à Vannes, passant par Savenay, je m'étais promis de la compléter par de nouvelles études et de retrouver les vestiges qu'il pouvait en rester dans les parties qui n'avaient pas été soumises à mes premières investigations. Quant à celle venant de Blain, passant près le village de la Mainguais, en Savenay, et, suivant M. Bizeul, se dirigeant vers Saint-Nazaire, je dois rectifier une erreur que j'avais commise en alléguant que cette route avait échappé à sa sagacité; je me trompais. Dans sa brochure sur les voies romaines sortant de Blain, n° 1, pages 57 à 63, imp. Mellinet, 1845, elle est parfaitement décrite jusqu'au village de la Mainguais. Rendu là, il déclare qu'il ne l'a point suivie au delà de ce point. Il ajoute : « Je suppose qu'elle doit « passer dans les villages du Plessis et de la Gouairie, puis près « le moulin de Bel-Air, enfin arriver au-dessous du village du « Brossais à une demi-lieue de Savenay ». Je ne suivrai pas M. Bizeul dans le tracé qu'il indique; plus tard, j'aurai peut-être l'occasion de démontrer que l'état des lieux, tel qu'il existait à l'époque romaine, s'opposait à ce que la voie pût suivre ce parcours. Mais je persiste toujours à constater qu'au delà de la Mainguais, la voie se continue, passant au moulin de la Paque-

lais, vient aboutir à la route n° 17, qu'elle traverse; se dirigeant vers Rohard dont l'ancienneté ne peut être contestée.

Ceci posé, je passe à l'objet principal de cette note.

Ainsi que je l'avais présumé, partant des maisons de l'Abreuvoir, à 700 mètres ouest de Savenay, lieu où se trouvent les derniers vestiges déjà observés, la voie au sud de cette ville doit traverser une prairie, des vignes, puis deux chemins qui conduisaient à Savenay; dans l'un, chemin de Lavau, on voit encore, sur le revers d'un fossé, des traces non équivoques de son passage: c'est une ligne transversale de pierres d'assez forte dimension, d'une largeur de 4 à 5 mètres. Ce ne sont point les restes d'anciens murs, puisqu'aux deux extrémités on retrouve la terre dans son état naturel. Du reste, ces vestiges sont en ligne directe avec les deux points opposés apparents de la voie; c'est donc bien elle que nous rencontrons ici.

Dans une pièce de terre labourable, mise en jardin il y a deux ans, le jardinier qui a opéré cette transformation m'a assuré qu'en faisant ce travail, il avait reconnu un ancien chemin, par suite de la quantité énorme de pierres qu'il en avait retirées sur une largeur de 4 à 5 mètres; l'inspection du terrain, dans son état actuel, démontre l'exactitude de son allégation.

A côté se trouve la propriété acquise par l'administration de l'école normale, qu'elle s'occupe de faire renfermer par des murs; la voie la traverse en entier, se dirigeant vers Nantes. C'est dans les fondations que j'ai pu l'examiner. Elle est enfouie dans le sol à une profondeur d'environ quarante centimètres, sa largeur est de 5 mètres 20. La voie passe ensuite à niveau dans le chemin de L'Auge (200 mètres de l'hospice). Je m'en suis assuré en faisant creuser à une certaine profondeur; les pierres et la terre, d'une nature rocailleuse et sablonneuse, ne laissent aucun doute.

Poursuivant sa direction, nous la reconnaissons dans une prairie, par suite de l'élévation du sol, à la vérité peu apparente. Dans le champ des Épinettes qui la joint, une carrière de sable, ouverte récemment, nous la fait apercevoir assez facilement. 15 centimètres la séparent du sol. Nous devons aussi mentionner

que, dans cette pièce de terre, nous avons trouvé un morceau de brique à rebord.

A 1,400 mètres de Savenay, un peu avant d'arriver à la Montagne-Verte, dans une autre carrière de sable, elle apparaît encore dans les mêmes conditions que les précédents vestiges ; elle conserve une largeur de 5 à 6 mètres seulement, quelques-unes des pierres sont différentes, plus grosses, et l'épaisseur de la voie un peu plus forte.

Là, elle traverse la route de grande communication n° 17 ; nous en retrouvons encore quelques vestiges sur un espace d'environ 100 mètres, presque au-dessous de la maison de Goupillière (Guilpelleris, *Cartulaire de Redon*, p. 378). A partir de ce point, elle devait suivre le chemin conduisant de Savenay à Saint-Etienne-de-Mont-Luc. Au village de Croisat, commune de Bouée, elle se laisse apercevoir sur une longueur de 3 à 4 mètres. Jusqu'au village du Gout, en Malville, nous n'en voyons aucune trace. Ceci s'explique parfaitement. Depuis Savenay, le terrain qu'elle parcourait pour la plus grande partie est un sol pierreux et rocailleux ; nous ajouterons : la construction de la route n° 17, qui a dû être faite sur l'ancien chemin et par conséquent sur la voie romaine ; il n'est donc pas étonnant que les traces qui pouvaient en rester aient totalement disparu.

Au sortir du village du Gout, à 50 mètres de l'ancienne chapelle du château, nous retrouvons sur une longueur de 4 à 5 mètres, largeur 2 à 3 mètres, un reste de pavage semblable à celui que nous avons remarqué près le village de Croisat, ce qui nous confirme dans l'opinion que c'est bien la voie qui fait l'objet de nos recherches.

Laissant à droite un ancien chemin qui se dirige vers la route n° 17, que nous avons quitté un peu avant l'arrivée au Gout, nous suivons en droite ligne, à mi-coteau, un vieux chemin qui a remplacé la voie et qui conduit directement à Saint-Etienne-de-Mont-Luc. Dans tout ce parcours, aucun vestige ne se fait apercevoir ; cela se comprend, le peu de largeur du chemin, en moyenne 4 à 5 mètres, de vieux murs en pierres, renfermant

des propriétés qui le bornent au sud et au nord, qui ont dû être construits sur une partie de la voie romaine, le passage continu, nécessaire aux exploitations agricoles, toutes ces causes ont dû contribuer à faire disparaître son état primitif.

Cependant nous trouvons quelques indices qui peuvent démontrer l'ancienneté de cette voie de communication.

Personne n'ignore que près des voies romaines s'élevaient des constructions habitées par des familles gallo-romaines; plus tard, lors de l'établissement du christianisme et de la féodalité, beaucoup de ces habitations furent transformées soit en châteaux forts, soit en monuments religieux. Ici, nous trouvons le château du Gout sur le bord de la voie, détruit au XVI^e siècle par le duc de Mercœur. A deux kilomètres plus loin, près le village du Haut-Gatz, en Cordemais, toujours dans la même situation, nous remarquons l'emplacement d'une chapelle dédiée à saint Julien, patron des voyageurs. Il n'existe pas même de ruines, mais la fontaine qui joignait l'édifice religieux et à l'eau de laquelle on attribuait diverses vertus, a survécu au monument.

A 2 kilomètres 1/2 avant d'arriver à Saint-Etienne-de-Mont-Luc, on trouve une maison portant le nom de la Censive, appartenant autrefois à M. Gaudin-Berrillais, et actuellement à la famille de Chevigné, dont l'ancienneté ne peut être mise en doute. Ses portes en plein cintre, ses corbeaux en pierres sculptées aux quatre angles de l'édifice, sa fuie établie dans le mur oriental, toute cette disposition indique une maison seigneuriale remontant au XV^e siècle.

A l'exception de quelques vestiges que nous croyons apercevoir dans le talus d'un fossé près du village de la Noé, en Cordemais, nous n'en trouvons aucun autre jusqu'au chef-lieu de la commune de Saint-Etienne-de-Mont-Luc.

Nous ignorons sur quel point la voie traversait le bourg pour venir aboutir à la rue nantaise. Cependant nous serions disposé à croire qu'elle débouchait vers la grande porte de l'église actuelle, passait au midi pour rejoindre le point que nous venons d'indiquer.

Partant de Saint-Etienne-de-Mont-Luc, la voie romaine se dirige vers Nantes. Le chemin qui a dû la remplacer porte les noms de chemin nantais, de chemin de Saint-Etienne à Nantes. En sortant du bourg, elle traverse ce que l'on peut nommer le faubourg de la rue nantaise. A 200 mètres des dernières maisons, sur la droite, on la retrouve dans un talus de fossé à une élévation d'un mètre au-dessus du sol; la voie est très apparente. Elle doit se poursuivre par des chemins étroits et très accidentés, où je n'ai pu découvrir aucun vestige, jusqu'à la chapelle de Saint-Savin. Là, dans un fossé à droite, on en retrouve quelques faibles traces. Cette chapelle, reconstruite il y a environ 40 ans, n'offre aucun intérêt. Peu après, elle entre sur le territoire de la commune de Couëron, traverse le village des Quatre-Chemins, vient passer près de l'ancienne chapelle de Saint-Blais, construite vers la fin du XV^e siècle, dont il ne reste plus que des murailles, et se dirige vers la route de grande communication n° 26 qu'elle traverse et, par un chemin abandonné, elle vient tomber sur le chemin de petite communication n° 16, vis-à-vis la métairie de Landbourne; de là elle passe sur le territoire de la commune de Saint-Herblain.

Ce chemin a dû être établi sur la voie. A 800 mètres de celui qui conduit de Saint-Herblain à Orvault, près d'une maison, on remarque quelques vestiges; 200 mètres plus loin, encore des traces. A 200 mètres en deçà du moulin neuf de la Bretonnière, ancien manoir qui n'existe plus, elle apparaît encore un peu. De là, elle passe sur la commune de Chantenay, où elle disparaît totalement. Du reste, cela n'a rien d'étonnant, le sol granitique que l'on parcourt s'oppose à ce que l'on puisse en reconnaître les vestiges. Arrivée à l'endroit dit le Repos de César, vis-à-vis le parc de Procé, la voie remontait le chemin des Dervallières, la rue de la Bastille pour aboutir près de la place Brancas, à la Barrière de Couëron.

A l'appui de ce que nous venons de dire, nous pouvons apporter l'opinion de MM. Verger et Chevas (notes sur les communes de l'arrondissement de Nantes, manuscrit déposé à la Bibliothèque). On y lit :

« Dans la partie de la commune de Saint-Herblain qui avoisine
« celle de Nantes, on a cru reconnaître les restes d'une voie
« romaine, sans doute celle qui de Nantes se rendait à la
« Vilaine. »

Comme on a pu le voir par ce qui précède, ceux qui avaient cru retrouver la voie romaine ne s'étaient pas trompés : on ne peut douter de son existence. Il est fâcheux que ces messieurs n'aient pas indiqué les endroits où on l'avait reconnue ; à l'aide de quelques fouilles, peut-être aurait-on pu la rencontrer dans son entier développement.

F. LEDOUX.

UN DOCUMENT

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE NANTES

Il y a quelques jours, en examinant divers objets d'antiquités déposés dans une vitrine chez M. Cordé, plâtrier à Nantes, à qui le Musée archéologique doit plusieurs dons intéressants, je tombai sur une petite boîte en plomb, de un décimètre environ de long sur cinq centimètres de largeur et autant de hauteur. Cette boîte que l'on m'affirme avoir été retirée, pendant la Révolution, des démolitions de l'ancienne église Saint-Saturnin, située à l'emplacement actuel des magasins du Pauvre-Diable, place Sainte-Croix, contient un étui en fer de forme ovale aplatie, troué par l'oxydation, mais renfermant, outre quatre pièces de menue monnaie de cuivre du règne de Henri IV, un morceau de parchemin d'une conservation parfaite, sur laquelle j'ai lu le procès-verbal suivant :

L'an mil six cent, vénérable et discret messire Guillaume Garnier, chanoine de Notre-Dame et recteur de Saint-Saturnin, fit hausser cet autel de trois marches et fut trouvée cette boîte de plomb, laquelle fut ouverte par ledit Garnier le jour de la Purification de Notre-Dame, après vêpres, en présence d'honorables personnes, René Mocquard, Laurent Madeleineau, Pierre Bourbonloulon, Laurent Monnier et plusieurs autres paroissiens de ladite paroisse. Et incontinent fut remise en ce lieu par ledit Garnier. Pour lors était pape Clément huitième ; Henry de Bourbon était roy de France, et Charles de *Bourneuff* était évêque de Nantes.

Item, ledit Garnier avec lesdits paroissiens fit rebâtir à neuf le presbytère de Saint-Saturnin en l'an mil cinq cent quatre-vingt-dix-sept, et fut de telle dépense que ledit Garnier seul employa plus de mille écus du sien.

Ceci est pour servir de mémoire.

GARNIER,
Recteur.

Il est évident, par la teneur de cette pièce, que la boîte de plomb contenait, au moment de son ouverture par le recteur Garnier, quelque document antérieur, aujourd'hui malheureusement égaré. Cependant une copie en est restée dans les papiers de la famille Cordé, et nous la donnons ici telle qu'elle nous a été certifiée conforme par M. l'abbé Baudry, sacriste de la cathédrale, qui a eu connaissance de la pièce disparue :

Anno Domini millesimo quingentesimo secundo die veneris tertiâ mensis februarii, Ego, Guillelmus, Episcopus Nannetensis consecravi hoc altare in honorem Dei beatæ quoque Mariæ Virginis ac Sancti Saturnini Episcopi et Martyris, et reliquias sanctorum Vincentii et Blasii martyrum in unâ capsâ plumbeâ in eo inclusi, singulis Christi fidelibus in anniversario consecrationis hujus modi ipsum visitantibus, annum et diem de verâ indulgentiâ in formâ (*mot illisible*) consuetâ concedeus.

De mandato
Domini.

G. GRASLEU.

Nous avons le regret de n'avoir pas l'autorisation de déposer l'original de ce document sur le bureau de la Société, mais on peut vérifier l'exactitude de notre description chez le possesseur ci-dessus nommé. Nous avons pensé que la moindre pièce authentique d'une époque déjà un peu reculée pouvait avoir son intérêt dans l'histoire de notre Eglise nantaise, et que note devait en être prise.

Nantes, 18 novembre 1877.

L'abbé DOMINIQUE.

L'ÉGLISE SAINT-YVÈS-DES-BRETONS

A ROME

Nous trouvons, dans la 5^e livraison du *Bulletin monumental* (1879), une savante notice de M. Jules de Laurière sur l'église Saint-Yves-des-Bretons à Rome, et nous croyons faire plaisir aux lecteurs de notre *Bulletin* en leur en donnant quelques extraits. Nous ne pouvions mieux finir notre volume.

Des différentes églises que la France possède à Rome, celle de Saint-Yves-des-Bretons était la plus ancienne et la plus intéressante au point de vue archéologique. Elle dépendait, ainsi que les maisons qui lui étaient contiguës, de l'institution dite les *Établissements pieux de France*, et était administrée, sous la présidence de l'ambassadeur de France près le Saint-Siège, par une commission de notables français, laïques et ecclésiastiques, résidant à Rome⁽¹⁾. Croirait-on que ce monument, qui aurait dû être de la part de cette commission l'objet des soins les plus intelligents et les plus assidus pour en assurer la conservation, a été détruit en 1875, par la bonne volonté de ces mêmes administrateurs ? Le fait, tout invraisemblable qu'il soit, n'en est cependant pas moins une triste réalité.

Mais, paraît-il, il y avait une raison déterminante pour justifier

⁽¹⁾ Voir le *Mémoire historique sur les Institutions de France à Rome* par M^{re} Pierre La Croix. Paris, imprimerie de Victor Goupy, 1867.

cet acte d'étrange vandalisme. Les maisons voisines devaient être remaniées ; il fallait gagner un peu d'espace au détriment de l'église, et, par ce moyen, obtenir un surcroît de revenus.

Cependant, hâtons-nous de dire qu'après avoir détruit l'ancienne église, on en a reconstruit une beaucoup plus petite, destinée à consacrer le souvenir de celle qui n'est plus.

L'église Saint-Yves était située entre la rue de la *Scrofa* et la rue de la *Campana*, près de l'angle formé par ces deux voies. Elle appartenait à cette famille d'édifices qui se font remarquer au loin par leurs clochers carrés, percés de petites arcades portées sur colonnettes, et dont les types les plus connus sont ceux de Sainte-Marie-in-Cosmedin, des Saints-Jean-et-Paul, de Sainte-Françoise-la-Romaine, et, dans des proportions moins considérables, de San-Benedetto du Transtévère, de San-Spirito, etc. Elle était orientée vers le nord. Son entrée principale était précédée d'un petit atrium, qui s'ouvrait sur la *piazzetta* située à l'angle des deux rues de la *Scrofa* et de la *Campana*. Une seconde entrée, précédée d'une chapelle de Sainte-Catherine, donnait dans la rue de la *Scrofa*.

L'église offrait, à l'intérieur, le plan d'une basilique, munie d'une abside peu profonde, avec trois nefs séparées par huit colonnes antiques de granit ou de cipolin, à chapiteaux également antiques. Ces colonnes supportaient huit arcs cintrés. Le plafond de bois était orné de caissons peints aux armes de France et de Bretagne, avec le chiffre de Louis XIV. Le pavé se composait d'une élégante mosaïque de couleur, dite *opus Alexandrinum*. De nombreuses pierres tombales, aux effigies des défunts, accompagnées d'écussons armoriés, et grand nombre d'autres souvenirs lapidaires racontaient, de toutes parts, l'histoire de personnalités notables de la Bretagne et d'autres pays.

L'auteur de l'article du *Buonarroti*, M. Ach. Monti, fait remonter le clocher disparu de l'église Saint-Yves au VIII^e ou au IX^e siècle, ainsi que l'église. Mais nous croyons ce clocher, comme ses analogues, plus heureux, qui sont encore debout, du XI^e ou du XII^e siècle. Nous ne saurions rap-

porter rien de précis touchant son histoire avant le milieu du XV^e siècle. Les historiens du XVII^e siècle nous apprennent que primitivement l'église était dédiée à saint André et s'appelait Saint-André-de-Mortaraziis. Le pape Nicolas V, à la demande du cardinal Alain de Coëtivy, la céda à la nation des Bretons, qui la consacrèrent à leur saint Yves. Toutefois, cette cession ne fut solennellement confirmée que par son successeur Calixte III, en 1455. L'église devint alors paroissiale.

On sait de quelle populaire vénération jouit en Bretagne saint Yves, qui fut canonisé par Clément VI, en 1347. Il était issu d'une famille noble des environs de Tréguier. Avant d'entrer dans les ordres et de se livrer à la prédication, il avait étudié la jurisprudence et les lettres à Paris et à Orléans. Il devint curé de la paroisse de Tredrez, au diocèse de Tréguier. Doué d'une charité inépuisable, et pour le seul amour de Dieu, il défendait de sa parole les veuves et les orphelins, et les secourait de ses deniers; si bien que les avocats le choisirent pour leur patron, et fondèrent à Rome une congrégation qui avait pour but de défendre, sans rétribution pécuniaire, les causes des pauvres.

Cette corporation assistait tous les ans, dans l'église Saint-Yves, à la solennité de la fête du saint, le 19 mai. Cette solennité, au dire de Franzini (*), était fort pompeuse. L'éclat en était relevé par la présence d'un grand nombre de cardinaux. Un humaniste y prononçait une oraison en latin sur les mérites du saint, puis venait un élève du séminaire romain qui en faisait un chaleureux commentaire à la portée de toute l'assistance.

Le pape Jules II, en 1511, institua près de Saint-Yves, et l'y annexa, un hôpital destiné aux pauvres malades et aux pèlerins bretons. Mais sous Grégoire XIII cet hôpital, à la requête du roi de France Henri III, fut supprimé et réuni à celui de Saint-Louis-des-Français.

Aujourd'hui la cour et le cloître de Saint-Louis ont donné

(*) *Roma antica e moderna*, 1668.

l'hospitalité aux débris de l'église Saint-Yves. Plaques de marbres funéraires ornées d'écussons, couvertes d'inscriptions, fragments de corniches de marbre, débris incrustés de mosaïques, tout est là, formant un amas de matériaux encombrants.

Mais de toutes ces épaves, il en est une qui domine toutes les autres en intérêt. C'est un autel de marbre blanc, porté sur cinq colonnes, dont quatre aux angles et la cinquième au centre. Elles reposent sur un socle plat ; le tout, table, socle, colonnes et chapiteaux, est monolithe. Un trou rectangulaire, destiné à contenir les reliques de consécration, est apparent au milieu de la table. Cet autel rappelle par l'ensemble de sa disposition celui qui se trouve en France, à Tarascon, dans la crypte de Sainte-Marthe et qui est reproduit, pl. XLVII, tome III de l'ouvrage de M. Révoil, *l'Architecture romane du midi de la France*. Mais l'autel de Tarascon se rapporte à une époque bien plus reculée que celui de Saint-Yves ; car ce dernier, à en juger par son caractère, ne peut être attribué qu'au XII^e siècle.

Les colonnes d'angle de cet autel sont munies de bases à moulures rondes. Leurs chapiteaux sont ornés de feuilles palmées, légèrement plissées et recourbées, qui partant de l'astragale aboutissent, quatre aux angles du tailloir et quatre à son milieu. La colonne centrale, d'un diamètre plus fort que les autres, a simplement pour base une large moulure en doucine, et pour chapiteau une moulure analogue, en sens contraire.

Le type des autels à cinq pieds est fort ancien. Le musée de Marseille en conserve un attribué au V^e siècle. Mais les autels à cinq pieds, monolithes, comme celui de Saint-Yves, sont d'une excessive rareté. Nous nous demandons même si, après celui de Tarascon, on pourrait en citer un autre. Indiquons cependant un autel de ce genre déposé au musée de Vienne (Isère). Il est monolithe ; mais il n'a que trois colonnettes pour supports et la forme de sa table est semi-circulaire.

L'autel à cinq pieds dont nous parlons était placé dans l'une des nefs latérales de Saint-Yves. On nous a fait espérer qu'il serait réintégré dans l'église neuve. Pussions-nous devoir cet acte

de justice et de convenance à l'habile architecte, M. Carimini. Mais que deviendront tous les autres débris, surtout ces monuments épigraphiques et funéraires qui avaient toute leur signification historique à la place qu'ils occupaient dans l'ancienne église? Heureusement qu'à défaut des originaux on retrouvera ces textes dans le second volume du précieux recueil de Forcella (*).

Parmi ces inscriptions, en voici une reproduite d'après un estampage que nous avons pris sur le marbre même déposé à Saint-Louis-des-Français. Elle est précédée d'un calice placé entre deux petits chandeliers; le tout gravé au trait au-dessus de la première ligne.

Nous la lisons ainsi :

*Hic requiescit magister Stephanus Bronsaudi in curia romana
causarum procurator presbyter et ecclesie de burgo Monasterio-
rum diocesis Nannetensis carnis resurrectionem et extremi judi-
cii diem expectans obiit anno domini MCCCCLVIII, die VIII octobris.*

M^{re} Barbier de Montault a bien voulu nous communiquer sur ce texte les observations suivantes :

- « Le calice indique que le défunt était prêtre.
- « Les chandeliers sont très fréquents sur les tombes romaines. Généralement on en met un seul pour les laïques et deux pour les ecclésiastiques.
- « *Magister* dénote que le défunt était gradué, probablement en théologie.
- « *Bronsaudi* doit se traduire par Bronsaud. Il est au génitif, parce que l'on sous-entend *ex gente* ou *ex stirpe*. Anciennement on sous-entendait *filius*, car souvent, à l'origine, les noms propres ne furent que le nom de baptême continué d'un ancêtre. Cette terminaison en *i* a donné naissance aux noms italiens qui ont presque tous cette même forme.

(*) *Iscrizioni delle chiese e d'altri edifici di Roma dal secolo XI fino ai giorni nostri raccolte e pubblicate da Vicoenzo Forcella. Tom. II.*

Les érudits du diocèse de Nantes, auxquels se recommande cette inscription, connaissent-ils ce maître Etienne Bronsaud (1) ?

Au nombre des personnages notables de la Bretagne qui furent inhumés à Saint-Yves, on cite le cardinal Robert de Guibé. Toutefois cette sépulture ne fut que provisoire. La dépouille mortelle de ce cardinal fut, en effet, transportée, suivant ses dernières volontés, de l'église Saint-Yves dans la cathédrale de Rennes, où avait été *fondée et bâtie la chapelle des Guibés*, par les soins soit du cardinal même, soit plus vraisemblablement par ceux de son frère, Michel Guibé.

Robert Guibé, d'abord nommé évêque de Tréguier en 1484, fut transféré au siège de Rennes en 1502, et de ce dernier à celui de Nantes en 1506. Louis XII l'envoya comme ambassadeur à Rome et lui procura le chapeau de cardinal en 1505. Mais le pape Jules II sut si bien gagner le cardinal, qu'il le tourna contre le roi de France. Ce prince le priva des revenus des bénéfices qu'il avait en France, de sorte qu'à peine il pouvait subsister à Rome. Il se démit, en 1511, de son évêché de Nantes, en faveur de son neveu, François Hamon, et la même année il fut promu à la légation d'Avignon. Il mourut à Rome, le 9 novembre 1513.

La chapelle neuve est tournée vers l'est, en travers de l'ancienne. Elle est longue de 14 mètres et large de 6. L'église détruite, comme nous l'avons dit, était du XII^e siècle. Celle qui la remplace a demandé sa façade à une sorte de style Renaissance, et s'il ne faut que considérer la correction des lignes, c'est assurément une œuvre assez louable, dont l'architecte, M. Garimini, doit être satisfait. La porte carrée, flanquée de deux colonnes, s'ouvre dans une voussure profonde, cintrée, creusée à angle droit dans le mur. Cette voussure enferme un tympan cintré qui repose sur les deux colonnes. Il est décoré d'un groupe de la

(1) Nous sommes convaincus qu'il sera assez aisé à notre Société archéologique de trouver, mais avec des recherches dont le temps fait actuellement défaut, des renseignements sur ce personnage distingué.

Vierge et de deux saints en terre cuite vernissée. Deux niches à fond en coquille garnissent le bas du mur des deux côtés de la porte, et plus haut, à la hauteur du cintre de la voussure, apparaissent deux écus aux hermines de Bretagne. Un étage supérieur, au-dessus d'une corniche, est percé d'un oculus circulaire garni de meneaux carrés qui se coupent à angle droit, et se trouve accompagné de deux niches à fronton triangulaire. Un pignon encadré d'une corniche termine cette façade badigeonnée d'une teinte gris cendré. L'inscription dédicatoire suivante y a été rétablie :

DEO SACRUM IN HON. S. IVONIS
PRESB. ADVOCATI PAUPERUM.

Cette église était soigneusement fermée en attendant la reprise des travaux de construction, et nous n'avons pu visiter son intérieur encore inachevé. On nous dit cependant que deux colonnes de l'ancienne sont conservées. La commission administrative, qui a mis tant de soin à démolir l'ancien monument, en mettra-t-elle autant à rendre à l'église ce qui lui appartient, en supposant toutefois que cette dernière soit assez vaste pour le contenir ? Mais, quoi qu'elle fasse, il est une chose qu'elle ne réalisera jamais, c'est la conservation de l'ancien caractère, consacré par le temps, qui faisait de Saint-Yves un monument vénérable au point de vue de l'histoire et de l'art, et dont la perte est encore venue prouver que le vandalisme révolutionnaire n'est pas, hélas ! toujours seul à exercer ses ravages.

JULES DE LAURIÈRE.

TABLE DES MATIÈRES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE ET TABLE ANALYTIQUE
DES PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1878

* Aigues-Mortes (Enceinte d').....	6
Anneau du pêcheur.....	100
Après la mort du Pape.....	98
* Bornes milliaires formant piliers de la chapelle souterraine de Saint-Gilles, à Pons.....	18
* La Boulaie (Pierres de). — Vendée.....	149
* Coffret. — Un coffret en cuir gaufré, avec inscriptions, — considéré comme un don de fiançailles.....	16
Dialecte breton de Vannes au pays de Guérande.....	107
Discours de M. Marionneau.....	21
de M. le baron de Wismes.....	26
Document pour servir à l'histoire de l'Eglise de Nantes..	159
Eglise (l') Saint-Yves-des-Bretons à Rome.....	161
* Fouilles. Hache trouvée par M. Kerviler. — Bassin de Penhouet.....	9
— Objets divers trouvés par M. de Wismes. — Pornic.....	104
Guérande. Dialecte breton de Vannes au pays de.....	107
— Usages anciens conservés au pays de.....	57
* Hôpitaux et prieurés établis sur les lignes des voies romaines en Bretagne.....	14
* Installation du nouveau bureau de la Société archéologique.....	5
Discours de M. Marionneau.....	21
— de M. de Wismes.....	26
* Musée d'archéologie. (Origines du).....	7

* NANTES. — Musée d'archéologie. — Ses origines.....	7
Note nécrologique sur M. Mahaud.....	7
Objets trouvés en Loire, dans la traverse de Nantes. — Canon du XIV ^e siècle, épées, éperon, fibules, etc.....	9-105
Saint-Jacques. — La vérité sur les chiffres 1180 tracés au sommet du grand arceau..	17
Interprétation d'une inscription du XIII ^e siècle reconnue sur un chapiteau de cette église.....	18
Saint-Saturnin. — Bulle de consécration d'un autel.....	159
Saint-Saturnin. (Quartier de) Le carrefour de la Laiterie. — Les Changes. — Le poteau aux affiches, etc.....	10
Société archéologique. — Rapport de M. Chabouillet, sur la..	37
Pierres de la Boulaie (Vendée).....	149
* Pirogue (creusée dans un tronc d'arbre) trouvée aux bords du lac de Gênes.....	11
Procès-verbaux.....	5-8-11-13-15-17-19-101-102-103
Rapport de M. Chabouillet sur la Société archéologique de Nantes.....	37
Recherches archéologiques et hagiographiques sur Saint- Lupien de Rezé.....	75
Stations paléolithiques et néolithiques de la Loire-Infé- rieure.....	45
Saint-Lupien de Rezé.....	75
Saint-Jacques de Pirmil.....	17-18
Saint-Saturnin. — Nantes.....	10-159
Usages anciens conservés au pays Guérandais.....	57
Voie romaine allant de Nantes à Vannes.....	153

*Les articles marqués d'un astérisque se trouvent aux
procès-verbaux.*

Gravures : Les restes du rétable et de l'autel en ruine, à placer
à la page 79.

L'aspect des Fouilles — et porte du prieuré, — à la
suite du plan, après page 80.

TABLE DES MATIÈRES

PAR NOMS D'AUTEURS

ANNÉE 1878

A. DE BÉJARRY. — <i>Les pierres de la Boulaie</i>	149
G. BLANCHARD. — <i>Le Dialecte breton de Vannes au pays de Guérande</i>	107
— <i>Usages anciens conservés au pays de Guérande</i>	57
Abbé CAHOUR. — <i>Recherches archéologiques et hagiographiques sur Saint-Lupien de Rezé</i>	75
Abbé DOMINIQUE. — <i>Document pour servir à l'histoire de l'église de Nantes</i>	159
PITRE DE L'ISLE. — <i>Stations paléolithiques et néolithiques de la Loire-Inférieure</i>	45
F. LEDOUX. — <i>Note sur la voie romaine allant de Nantes à Vannes</i>	153

UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 06822 1426

